



COMMISSION SPÉCIALE DE PASSATION DES MARCHÉS (CSPM) DU PEA-Jeunes

Demande d'offre de prix des travaux en procédure d'urgence pour

La construction des infrastructures pédagogiques de production animale à CRA-ETA-EFSC Ebolowa en trois (03) lots :

N° Lots	Consistance
1	Construction et équipement d'un bâtiment pour l'élevage des poulets de chair d'une capacité de 1 000 sujets et d'un bâtiment pour l'élevage de poules pondeuses d'une capacité de 2 000 sujets
2	Construction et équipement d'un bâtiment pour engrangement des porcs avec dispositif d'alimentation et d'abreuvement
3	Construction d'une unité de production d'aliments pour bétail respectant les normes et bonnes pratiques

Référence : N° 019/DC/MINADER-MINEPIA/PEA-JEUNES/SPM/2022

Financement : Accord de prêt FIDA Gouvernement du Cameroun N° 2000001964 ; code PTBA A3115

Date de soumission : Août 2022



Remarques liminaires

Établi par le **Programme de Promotion de l'Entreprenariat Agropastoral des Jeunes (PEA-Jeunes)**, le présent document prend appui sur le document type consacré aux demandes de prix. Disponible à l'adresse : www.ifad.org/fr/project-procurement, ce document, publié par le FIDA, doit être utilisé pour la passation de marchés relatifs à des travaux qui font appel à la méthode de l'achat au meilleur prix pour des projets financés en tout ou en partie par le Fonds.

Le FIDA ne saurait se porter garant de l'exhaustivité des informations figurant dans le présent document, de leur exactitude ou, le cas échéant, de leur traduction, ni de tout autre aspect ayant trait à son contenu.



MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE
DU DEVELOPPEMENT RURAL

MINISTRY OF AGRICULTURE
AND RURAL DEVELOPMENT

Programme de Promotion de l'Entreprenariat
Agropastoral des Jeunes (PEA-Jeunes)

B.P. : 35 157 Yaoundé

E-mail : contact@pea-jeunes.org



MINISTÈRE DE L'ELEVAGE DES PECHEES
DU DEVELOPPEMENT RURAL

MINISTRY OF LIVESTOCK, FISHERIES
AND ANIMAL INDUSTRIES

Youth Agropastoral Entrepreneurship
Program (AEP-Youth)

Tél. : 222 20 90 90

Fax : 222 21 91 87

COMMISSION SPÉCIALE DE PASSATION DES MARCHÉS (CSPM) DU PEA-Jeunes

Demande d'offre de prix des travaux en procédure d'urgence pour

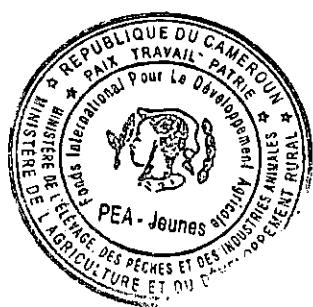
La construction des infrastructures pédagogiques de production animale à CRA-ETA-EFSC Ebolowa en trois (03) lots :

N° Lots	Consistance
1	Construction et équipement d'un bâtiment pour l'élevage des poulets de chair d'une capacité de 1 000 sujets et d'un bâtiment pour l'élevage de poules pondeuses d'une capacité de 2 000 sujets
2	Construction et équipement d'un bâtiment pour engrangement des porcs avec dispositif d'alimentation et d'abreuvement
3	Construction d'une unité de production d'aliments pour bétail respectant les normes et bonnes pratiques

Référence : N° 019/DC/MINADER-MINEPIA/PEA-JEUNES/SPM/2022

Financement : Accord de prêt FIDA Gouvernement du Cameroun N° 2000001964 ; code PTBA A3115

Date de soumission : Août 2022



Remarques liminaires

Établi par le **Programme de Promotion de l'Entreprenariat Agropastoral des Jeunes (PEA-Jeunes)**, le présent document prend appui sur le document type consacré aux demandes de prix. Disponible à l'adresse : www.ifad.org/fr/project-procurement, ce document, publié par le FIDA, doit être utilisé pour la passation de marchés relatifs à des travaux qui font appel à la méthode de l'achat au meilleur prix pour des projets financés en tout ou en partie par le Fonds.

Le FIDA ne saurait se porter garant de l'exhaustivité des informations figurant dans le présent document, de leur exactitude ou, le cas échéant, de leur traduction, ni de tout autre aspect ayant trait à son contenu.



RÉPUBLIQUE DU CAMEROUN
Paix-Travail-Patrie

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE
ET DU DÉVELOPPEMENT RURAL

MINISTRY OF AGRICULTURE
AND RURAL DEVELOPMENT

Programme de Promotion de l'Entreprenariat
Agropastoral des Jeunes (PEA-Jeunes)

B.P. : 35 157 Yaoundé

E-mail: contact@pea-jeunes.org



REPUBLIC OF CAMEROON
Peace-Work-Fatherland

MINISTÈRE DE L'ÉLEVAGE, DES PÈCHES
ET DES INDUSTRIES ANIMALES

MINISTRY OF LIVESTOCK, FISHERIES
AND ANIMAL INDUSTRIES

Youth Agropastoral Entrepreneurship
Program (AEP-Youth)

Tél: 222 20 90 90

Fax: 222 21 91 87

Yaoundé, le 04 AUG 2022

DEMANDE D'OFFRES DE PRIX DEMANDE D'OFFRES DES PRIX DE TRAVAUX

Référence : N° 019/DC/MINADER-MINEPIA /PEA-JEUNES/SPM/2022

Objet : Construction des infrastructures pédagogiques de production animale à CRA-ETA-EFSC Ebolowa en trois (03) lots :

N° Lots	Consistance
1	Construction et équipement d'un bâtiment pour l'élevage des poulets de chair d'une capacité de 1 000 sujets et d'un bâtiment pour l'élevage de poules pondeuses d'une capacité de 2 000 sujets
2	Construction et équipement d'un bâtiment pour engrangement des porcs avec dispositif d'alimentation et d'abreuvement
3	Construction d'une unité de production d'aliments pour bétail respectant les normes et bonnes pratiques

NB : Cette Demande d'offre de prix est ouverte à tout prestataire justifiant des qualifications requises

1. Le Gouvernement de la République du Cameroun ("le client" ou l'"entité acheteuse") a signé le 12 février 2015 l'Accord de Financement pour le Prêt N°2000000758 d'un montant de 14 800 000 DTS (droits de tirage spéciaux) avec le Fonds International de Développement Agricole (le « Fonds ») pour le financement du Programme de Promotion de l'Entreprenariat Agropastoral des Jeunes (PEA-Jeunes). Cet Accord a été mis à jour le 10 décembre 2019 pour inclure un Prêt additionnel N° 2000001964 d'un montant de 20 060 000 DTS (droits de tirage spéciaux). Le Gouvernement du Cameroun ("le client" ou l'"entité acheteuse") envisage d'en faire partiellement usage en vue de procéder à des travaux pour lesquels est émise la présente demande de prix/devis.

L'utilisation de fonds du FIDA est soumise à l'approbation de ce dernier, selon les modalités et conditions que prévoit l'accord de financement et conformément aux règles, politiques et procédures du FIDA. Le FIDA et ses représentants, mandataires et fonctionnaires sont dégagés de toute responsabilité concernant les actions en justice, procédures, réclamations, demandes, pertes et obligations en tout genre et de toute nature qu'une quelconque partie pourrait invoquer dans le cadre du Programme de Promotion de l'Entreprenariat Agropastoral des Jeunes (PEA-Jeunes).

2. Il est fait appel, pour le présent marché, à la méthode d'achat au meilleur prix sur le marché national décrite dans le Guide pratique du FIDA consultable sur le site web du Fonds à l'adresse suivante : www.ifad.org/fr/project-procurement.
3. Le soumissionnaire ne peut être en situation de conflit d'intérêts réel, potentiel ou raisonnablement perceptible comme tel. Tout soumissionnaire qui serait en pareille situation sera écarté, sauf approbation expresse du Fonds. Les soumissionnaires, en ce compris leurs personnels et filiales, sont considérés en situation de conflit d'intérêts s'ils a) entretiennent des relations qui leur permettent d'avoir indûment connaissance d'informations non divulguées concernant ou affectant le processus d'appel d'offres et l'exécution du marché, b) répondent à plusieurs appels d'offres dans le cadre de la présente procédure de passation de marché, c) ont des liens professionnels ou familiaux avec un membre du conseil d'administration du maître d'ouvrage ou du personnel de ce dernier, avec le Fonds ou ses agents, ou avec quiconque a pris ou pourrait raisonnablement prendre part en quoi que ce soit, directement ou indirectement, i) à l'établissement du présent dossier d'appel d'offres, ii) au processus de sélection pour l'attribution du présent marché, ou iii) à l'exécution de ce dernier. Le soumissionnaire et l'entrepreneur sont en permanence tenus de révéler dans les plus brefs délais toute situation de conflit d'intérêts réel, potentiel ou raisonnablement perceptible comme tel qui apparaîtrait lors de l'établissement de l'offre, du processus de soumission ou de l'exécution du marché. La non-divulgation de telles situations dans les meilleurs délais peut entraîner

l'exclusion du soumissionnaire, la résiliation du marché ou toute autre mesure appropriée en application de la Politique du FIDA en matière de prévention de la fraude et de la corruption dans le cadre de ses activités et opérations¹.

4. Tous les soumissionnaires sont tenus de se conformer à la Politique révisée du FIDA en matière de prévention de la fraude et de la corruption dans le cadre de ses activités et opérations (ci-après, "la Politique anticorruption du FIDA") lors du processus de mise en concurrence du marché ou de l'exécution de ce dernier.

- a. S'il est établi qu'un soumissionnaire, un membre de son personnel ou l'un de ses mandataires, l'un de ses sous-consultants, sous-traitants, prestataires de services, fournisseurs, co-fournisseurs et/ou l'un des membres de leur personnel ou de leurs mandataires, se sont livrés, directement ou indirectement, à l'une des pratiques répréhensibles visées dans la Politique anticorruption du FIDA ou à des actes de harcèlement sexuel ou d'exploitation et d'atteintes sexuelles, tels que définis dans la Politique du FIDA en matière de prévention et de répression du harcèlement sexuel et de l'exploitation et des atteintes sexuelles² lors du processus de mise en concurrence du marché ou de l'exécution de ce dernier, le maître d'ouvrage pourra rejeter son offre de prix/devis ou résilier le contrat.
- b. Conformément à la Politique anticorruption du FIDA, le Fonds peut soumettre des entités et individus à une enquête et, s'il y a lieu, prononcer des sanctions pouvant aller jusqu'à leur interdire, pour une durée limitée ou illimitée, de participer à une quelconque activité ou opération financée ou gérée par le FIDA. Cette exclusion a notamment pour effet d'empêcher les intéressés: i) de se voir attribuer ou, d'une manière générale, d'obtenir par des voies financières une société qui aurait par ailleurs été admise à bénéficier d'un marché financé par le FIDA, et iii) de percevoir les produits d'éventuels prêts ou dons octroyés par le Fonds. Le Fonds peut en outre reconnaître unilatéralement les exclusions que sont en droit de prononcer les institutions financières internationales signataires de l'Accord d'exécution mutuelle des décisions d'exclusion.
- c. Les soumissionnaires, tous les membres de leur personnel et leurs mandataires, ainsi que leurs sous-consultants, sous-traitants, prestataires de services, entreprises, co-fournisseurs, ainsi que les membres de leur personnel et leurs mandataires, ont l'obligation d'apporter leur entière coopération aux enquêtes menées par le Fonds, notamment en libérant les membres de leur personnel pour des entretiens, en donnant pleinement accès à l'ensemble des comptes, locaux, documents et dossiers (y compris les fichiers électroniques) relatifs au présent appel d'offres ou à l'exécution du marché, et de faire vérifier, inspecter et/ou contrôler ces comptes, locaux, dossiers et documents par des vérificateurs et/ou des enquêteurs désignés par le Fonds.
- d. Les soumissionnaires sont en permanence tenus de faire état dans leur offre et ultérieurement par écrit le cas échéant: i) des sanctions administratives, condamnations pénales ou suspensions temporaires dont eux-mêmes, ou l'un des membres de leur personnel essentiel ou de leurs mandataires, auraient fait l'objet à la suite d'actes de corruption, d'agissements frauduleux ou de manœuvres de collusion, de coercition ou d'obstruction, et ii) des commissions ou autres sommes versées ou à verser à des mandataires ou autres parties à l'occasion du présent appel d'offres ou de l'exécution du marché. Les soumissionnaires doivent faire connaître le nom et les coordonnées du mandataire ou autre partie en question, ainsi que le motif, le montant et la monnaie de la commission ou de la somme versée ou à verser. Le non-respect de ces obligations de divulgation peut entraîner le rejet de l'offre ou la résiliation du marché.
- e. Les soumissionnaires doivent veiller à ce que tous les dossiers et documents, y compris les fichiers électroniques, relatifs au présent appel d'offres demeurent accessibles pour une durée minimale de trois (3) ans à compter de la notification de la fin de la procédure d'appel d'offres ou, si le soumissionnaire se voit attribuer le marché, de l'exécution de ce dernier.

5. Le Fonds exige que tous les bénéficiaires de financements du FIDA ou de fonds gérés par lui, y compris le maître d'ouvrage, les soumissionnaires, les partenaires d'exécution, les prestataires de services et les fournisseurs, fassent preuve de la plus grande intégrité durant la passation des marchés et leur exécution, et s'engagent à lutter contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme, dans le droit fil de sa Politique de lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme³.

6. Vous êtes invité à soumettre votre offre de prix pour la réalisation des travaux décrits dans les annexes 1, 2 et 3 du présent document. On trouvera à l'annexe 4 le formulaire constitutif du contrat et à l'annexe 5 les conditions contractuelles applicables à la présente demande.

7. Votre offre doit être adressée dans le format requis à :

¹ Cette politique est exposée dans le document consultable à l'adresse <https://www.ifad.org/fr/document-detail/asset/40189695>.

² Cette politique est exposée dans le document consultable à l'adresse <https://www.ifad.org/fr/document-detail/asset/40738506>

³ Cette politique est exposée dans le document consultable à l'adresse suivante : <https://www.ifad.org/fr/document-detail/asset/41942012>



8. L'offre complète devra contenir les documents suivants :

A- Un dossier administratif constitué de :

- a. L'habilitation du signataire ;
- b. Un reçu de versement d'une somme non remboursable de vingt Mille (20 000) francs CFA au compte n° 335 988 intitulé "Compte spécial CAS ARMP" ouvert par l'Agence de Régulation des Marchés Publics dans les agences BICEC de Lundi à Vendredi entre 08h et 15H 30mn ;
- c. Une copie de l'immatriculation au registre du commerce ;
- d. Une copie de l'attestation de non-redevance fiscale délivrée par la Direction Générale des Impôts et datant de moins de 03 mois ;
- e. Une copie de l'attestation de non-faillite ;
- f. La déclaration sur l'honneur par laquelle le soumissionnaire certifie n'avoir pas abandonné de marché au cours des trois (03) dernières années, mais aussi, qu'il ne figure pas sur la liste des entreprises défaillantes annuellement établie par le MINMAP et qu'aucune procédure n'est en cours contre lui au MINMAP
- g. Une copie du certificat de Non-Exclusion des marchés publics délivrée par l'ARMP ;
- h. L'attestation pour soumission CNPS ;
- i. Une caution de soumission d'un montant d'un million deux cent mille (1 200 000) francs CFA pour le lot 1, sept cent quatre-vingt-cinq mille (785 000) francs CFA pour le lot 2 et cinq cent quatre-vingt-dix mille (590 000) francs CFA pour le lot 3 ;
- j. Une copie de l'attestation de domiciliation bancaire ;

N.B. Un dossier administratif incomplet ou la non-conformité d'une pièce administrative après épuisement du moratoire de 48 heures, à l'exception de la caution de soumission entraînera le rejet de l'offre du soumissionnaire ;

B- Un dossier financier constitué de :

- a- Une lettre de cotation suivant le modèle joint, datée signée et timbrée au taux en vigueur ;
- b- Un devis quantitatif/calendrier des activités chiffré (annexe 1) et le calendrier d'exécution des travaux y relatif ;
- c- Un bordereau des prix unitaire ;

C- Un dossier technique constitué de :

- a. Les documents techniques et autres confirmant la conformité aux annexes 2 et 3 (spécifications et plans), ainsi que d'autres informations pertinentes concernant le respect des prescriptions de santé et de sécurité et du code de conduite du personnel de l'entrepreneur ;
- b. Le contrat (annexe 4) et les conditions contractuelles générales (annexe 5), paraphé sur toutes les pages, datés et signés
- c. Le formulaire d'autocertification pour les soumissionnaires, daté et signé par la personne habilitée à engager l'entreprise (annexe 6 de la présente Demande) ;

(N.B. l'absence du formulaire d'autocertification daté et signé entraînera le rejet de l'offre).

9. La date limite de soumission/réception de l'offre est fixée au **02 septembre 2022 à 13H00 heure locale**.
L'ouverture des offres suivra le même jour à 14 heures par la Commission Spéciale de Passation des Marchés, dans la salle des conférences du Programme de Promotion de l'Entreprenariat Agropastoral des Jeunes (PEA - Jeunes) sis au carrefour Bastos face entrée hôtel MEUMI PALACE, tel : 222 20 90 90/ 699 70 70 03, Email: contact@pea-jeunes.org.

10. Chaque offre, rédigée en français ou en anglais, en sept (07) exemplaires dont un (01) original et six (06) copies ainsi qu'un support numérique contenant les offres financières et techniques en PDF et marquées comme tels, devra parvenir, dans les délais et à l'adresse indiqués ci-dessus.

La soumission des offres électroniques n'est pas autorisée.

11. Qualification du soumissionnaire :

Pour pouvoir prétendre à l'attribution du marché, le soumissionnaire doit répondre au minimum aux critères suivants :

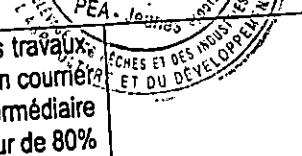
- a) Dossier administratif conforme ;

b) avoir déjà exécuté, au cours des trois (3) dernières années, au moins (1) un marché relatif à des travaux d'une nature et d'une complexité équivalentes à celles des travaux visés dans la présente sollicitation;

c) être en mesure de fournir le personnel essentiel ci-après (joindre leurs curriculum vitae respectifs):

N°	TITRE	PROFIL	ANNÉES
			DEXPERIENCE
1	1 Conducteur des Travaux (CT)	Ingénieur des travaux du Génie Rural (diplôme légalisé et datant de moins de trois (03) mois)	05 ans
2	1 Chef Chantier (CC)	Technicien Supérieur du Génie Rural ou de Génie Civil, (diplôme légalisé et datant de moins de trois (03) mois)	03 ans

d) apporter la preuve qu'il dispose du matériel ci-après, lequel ne doit pas avoir plus de 7 ans d'âge:

N°	DENOMINATION DU MATERIEL ET CAPACITE DE PRODUCTION	ANNÉE DE FABRICATION
02	<p><u>Matériel de Génie Civil :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Matériel de maçonnerie : truelles, pelles, niveau d'eau, fil à plomb, taloche, marteau, équerre de maçon, seau de maçon, brouette, double décamètre, tenaille, lames de scie, bétonnière, échelle, escabeau, tréteaux de maçon, des serres joints longs, des plateaux d'échafaudage, des pelles, des balais de chantier, un racloir, des sceaux, une auge et une brouette, ainsi qu'une règle à tirer de 2m minimum, etc. - Matériel de plomberie : clés à griffe, pinces coupante, tournevis, trousse de clés de dépannage etc. - Matériel de menuisier : scie, marteau, tenaille etc. - Matériel de ferrailage : clé de ferrailleur, table de façonnage, pince coupante etc. - Matériel de peintre : brosses, pinceaux, grattoirs, escarbot etc. - Matériel pour études : géoresistivimètre pour les études géophysique, ordinateurs portables, Imprimante, GSP portatif pour coordonnées du site des puits, logiciels pour Interprétation des résultats géophysiques etc. - Matériel de sécurité (EPI) : casque de chantier, bottes de chantier en paire, boîte à pharmacie, gant en cuir pour les mains, etc. 	
03	<p><u>Caisse à outil :</u></p> <p>Tournevis plats et cruciformes, les différentes pinces (tenaille, multiprise, coupante et plate), des marteaux - un petit et un arrache clou-, un mètre ruban de 5m, un cutter, des clés plates et à pipe, 6 pans Allen ou Torx, des limes à bois et métallique, un rabot à main, des ciseaux à bois, un jeu de brosses métalliques, des crayons de chantier, un burin plat et un rond, un niveau, des scies (égoïne, métallique, du scotch)</p>	
04	<p><u>Caisse du maçon :</u></p> <p>Truelles, rouleau de ficelle de 25 m, marteau arrache clou, cordex, fil à plomb, crossettes, équerre, taloche, cutter, scie égoïne, etc.</p>	
05	<p><u>Matériel électroportatif :</u></p> <p>Visseuse, perceuse à percussion, perforateur, scie sauteuse, ponceuse, meuleuse, etc.</p>	
REFERENCES		
01	<p>Avoir déjà exécuté, au cours des trois dernières années, au moins deux marchés relatifs à des travaux d'une nature et d'une complexité équivalentes à celles des travaux visés dans la présente sollicitation (copie de la première et dernière page de marchés ou de lettre commande, signés par le Maître d'Ouvrage, PV de réception)</p>	
CAPACITE FINANCIERE		
01	<p>a) justifier de moyens financiers suffisants pour mener à bien les travaux, c'est-à-dire apporter la preuve qu'il dispose de liquidités ou présenter un courrier émanant d'une banque, d'un établissement de crédit ou autre intermédiaire financier attestant de la disponibilité de ressources financières à hauteur de 80% du montant de l'offre.</p>	

12. Visites sur site : Il est conseillé à l'entrepreneur de procéder, sous sa propre responsabilité, à ses frais et à ses risques et périls, à une visite et un examen du site où auront lieu les travaux et de ses environs, afin d'obtenir toutes les informations nécessaires à l'établissement de l'offre de prix et à l'attribution d'un marché relatif à l'exécution de tels travaux.
13. Les soumissionnaires peuvent présenter une offre de prix pour un ou plusieurs lots proposés dans la présente demande de prix/devis et remporter un ou plusieurs de ces lots. Ils doivent présenter une offre de prix pour tous les éléments d'un même lot et pour toutes les quantités d'un même élément. Les offres partielles ne seront pas acceptées. Les éléments énumérés dans l'offre sans indication de prix sont présumés inclus dans le prix d'autres éléments. Tout élément non énuméré dans l'offre est présumé ne pas y être inclus et entraînera le rejet de la soumission relative au lot en question, qui sera jugée incomplète.
14. **Évaluation.** Le maître d'ouvrage attribue le marché au soumissionnaire dont l'offre est considérée " la plus avantageuse " et conforme pour l'essentiel aux exigences figurant dans la demande de prix/devis, à condition que le soumissionnaire soit jugé qualifié pour exécuter le marché de manière satisfaisante au regard des informations requises au paragraphe 11 ci-dessus.
15. **Prix.** Les prix doivent être exprimés en **francs CFA**. Les offres de prix exprimées dans des monnaies autres que le francs CFA seront évaluées après conversion du montant en francs CFA au taux de change pratiqué par la **Banque des Etats de l'Afrique Centrale (BEAC)** le jour de la date limite fixée pour la soumission des offres.
16. **Paiement.** Le paiement sera effectué intégralement dans les 30 jours suivant la présentation par l'entrepreneur d'une demande de paiement intermédiaire pour les travaux achevés durant la période concernée et certifiés par le superviseur délégué par le maître d'ouvrage.
17. **Date d'achèvement.** Les travaux devront être achevés *dans les quatre-vingt-dix (90) jours à compter de la date de signature du contrat*. Le soumissionnaire est tenu de préciser dans son offre de prix la date exacte d'achèvement des travaux, proposition de calendrier à l'appui.
18. **Garantie contre les malfaçons.** La durée de garantie contre les malfaçons est de *trois cent soixante-cinq (365) jours à compter de la date d'achèvement des travaux*.
19. **Validité de l'offre de prix.** L'offre a une durée de validité de *quatre-vingt-dix (90) jours à compter de la date limite fixée pour la soumission des offres*.

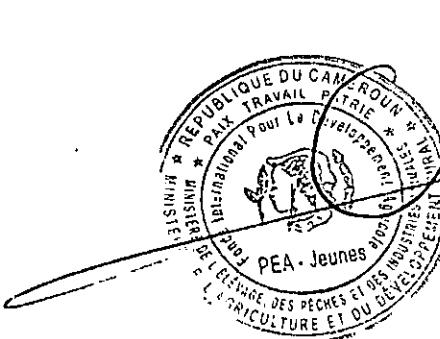
Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Le Coordonnateur National du Programme de Promotion de l'Entreprenariat Agropastoral des Jeunes (PEA-Jeunes)

Cellule Nationale de Coordination et de Gestion (CNCG) sise au carrefour Bastos face entrée hôtel MEUMI PALACE, tel : 222 20 90 90/ 699 70 70 03, Email: contact@pea-jeunes.org

AMPLIATIONS :

- ARMP (pour publication et archivage)
- MINMAP (pour information)
- Président CSPM (pour information)
- Affichage (pour information)
- CNCG/RAF (pour archivage)



Belal Toma Alfred
Ingénieur des Industries Animales
Coordonnateur National
PEA - Jeunes

Yaoundé, le

Demande d'offre de prix des travaux en procédure d'urgence

Référence : N° 019/DC/MINADER-MINEPIA /PEA-JEUNES/SPM/2022

Objet : Construction des infrastructures pédagogiques de production animale à CRA-ETA-EFSC Ebolowa en trois (03) lots :

N° Lots	Consistance
1	Construction et équipement d'un bâtiment pour l'élevage des poulets de chair d'une capacité de 1 000 sujets et d'un bâtiment pour l'élevage de poules pondeuses d'une capacité de 2 000 sujets
2	Construction et équipement d'un bâtiment pour engrangement des porcs avec dispositif d'alimentation et d'abreuvement
3	Construction d'une unité de production d'aliments pour bétail respectant les normes et bonnes pratiques

NB : Cette Demande d'offre de prix est ouverte à tout prestataire justifiant des qualifications requises

1. Le Gouvernement de la République du Cameroun ("le client" ou l'"entité acheteuse") a signé le 12 février 2015 l'Accord de Financement pour le Prêt N°2000000758 d'un montant de 14 800 000 DTS (droits de tirage spéciaux) avec le Fonds International de Développement Agricole (le « Fonds ») pour le financement du Programme de Promotion de l'Entreprenariat Agropastoral des Jeunes (PEA-Jeunes). Cet Accord a été mis à jour le 10 décembre 2019 pour inclure un Prêt additionnel N° 2000001964 d'un montant de 20 060 000 DTS (droits de tirage spéciaux). Le Gouvernement du Cameroun ("le client" ou l'"entité acheteuse") envisage d'en faire partiellement usage en vue de procéder à des travaux pour lesquels est émise la présente demande de prix/devis.
L'utilisation de fonds du FIDA est soumise à l'approbation de ce dernier, selon les modalités et conditions que prévoit l'accord de financement et conformément aux règles, politiques et procédures du FIDA. Le FIDA et ses représentants, mandataires et fonctionnaires sont dégagés de toute responsabilité concernant les actions en justice, procédures, réclamations, demandes, pertes et obligations en tout genre et de toute nature qu'une quelconque partie pourrait invoquer dans le cadre du Programme de Promotion de l'Entreprenariat Agropastoral des Jeunes (PEA-Jeunes).
2. Il est fait appel, pour le présent marché, à la méthode d'achat au meilleur prix *sur le marché national* décrite dans le Guide pratique du FIDA consultable sur le site web du Fonds à l'adresse suivante : www.ifad.org/fr/project-procurement.
3. Le soumissionnaire ne peut être en situation de conflit d'intérêts réel, potentiel ou raisonnablement perceptible comme tel. Tout soumissionnaire qui serait en pareille situation sera écarté, sauf approbation expresse du Fonds. Les soumissionnaires, en ce compris leurs personnels et filiales, sont considérés en situation de conflit d'intérêts s'ils a) entretiennent des relations qui leur permettent d'avoir indûment connaissance d'informations non divulguées concernant ou affectant le processus d'appel d'offres et l'exécution du marché, b) répondent à plusieurs appels d'offres dans le cadre de la présente procédure de passation de marché, c) ont des liens professionnels ou familiaux avec un membre du conseil d'administration du maître d'ouvrage ou du personnel de ce dernier, avec le Fonds ou ses agents, ou avec quiconque a pris ou pourrait raisonnablement prendre part en quoi que ce soit, directement ou indirectement, i) à l'établissement du présent dossier d'appel d'offres, ii) au processus de sélection pour l'attribution du présent marché, ou iii) à l'exécution de ce dernier. Le soumissionnaire et l'entrepreneur sont en permanence tenus de révéler dans les plus brefs délais toute situation de conflit d'intérêts réel, potentiel ou raisonnablement perceptible comme tel qui apparaîtrait lors de l'établissement de l'offre, du processus de soumission ou de l'exécution du marché. La non-divulgation de telles situations dans les meilleurs délais peut entraîner l'exclusion du soumissionnaire, la résiliation du marché ou toute autre mesure appropriée en application de la Politique du FIDA en matière de prévention de la fraude et de la corruption dans le cadre de ses activités et opérations¹.
4. Tous les soumissionnaires sont tenus de se conformer à la Politique révisée du FIDA en matière de prévention de la fraude et de la corruption dans le cadre de ses activités et opérations (ci-après, "la Politique anticorruption du FIDA") lors du processus de mise en concurrence du marché ou de l'exécution de ce dernier.
 - a. S'il est établi qu'un soumissionnaire, un membre de son personnel ou l'un de ses mandataires, l'un de ses sous-consultants, sous-traitants, prestataires de services, fournisseurs, co-fournisseurs et/ou l'un des membres de leur

¹ Cette politique est exposée dans le document consultable à l'adresse <https://www.ifad.org/fr/document-detail/asset/40189695>.

[Programme de Promotion de l'Entreprenariat Agropastoral des Jeunes (PEA-Jeunes)]

[Construction des infrastructures pédagogiques de production animale à CRA-ETA-EFSC Ebolowa en trois (03) lots] - Référence : [N° 019/DC/MINADER-MINEPIA/PEA-JEUNES/SPM/2022]

personnel ou de leurs mandataires, se sont livrés, directement ou indirectement, à l'une des pratiques répréhensibles visées dans la Politique anticorruption du FIDA ou à des actes de harcèlement sexuel ou d'exploitation et d'atteintes sexuelles, tels que définis dans la Politique du FIDA en matière de prévention et de répression du harcèlement sexuel et de l'exploitation et des atteintes sexuelles² lors du processus de mise en concurrence du marché ou de l'exécution de ce dernier, le maître d'ouvrage pourra rejeter son offre de prix/devis ou résilier le contrat.

b. Conformément à la Politique anticorruption du FIDA, le Fonds peut soumettre des entités et individus à une enquête et, s'il y a lieu, prononcer des sanctions pouvant aller jusqu'à leur interdire, pour une durée limitée ou illimitée, de participer à une quelconque activité ou opération financée ou gérée par le FIDA. Cette exclusion a notamment pour effet d'empêcher les intéressés: i) de se voir attribuer ou, d'une manière générale, d'obtenir par des voies financières ou de toute autre manière, un quelconque marché financé par le FIDA, ii) d'être désignés comme sous-traitants, consultants, fabricants, fournisseurs, co-fournisseurs, mandataires ou prestataires de services agissant pour une société qui aurait par ailleurs été admise à bénéficier d'un marché financé par le FIDA, et iii) de percevoir les produits d'éventuels prêts ou dons octroyés par le Fonds. Le Fonds peut en outre reconnaître unilatéralement les exclusions que sont en droit de prononcer les institutions financières internationales signataires de l'Accord d'exécution mutuelle des décisions d'exclusion.

c. Les soumissionnaires, tous les membres de leur personnel et leurs mandataires, ainsi que leurs sous-consultants, sous-traitants, prestataires de services, entreprises, co-fournisseurs, ainsi que les membres de leur personnel et leurs mandataires, ont l'obligation d'apporter leur entière coopération aux enquêtes menées par le Fonds, notamment en libérant les membres de leur personnel pour des entretiens, en donnant pleinement accès à l'ensemble des comptes, locaux, documents et dossiers (y compris les fichiers électroniques) relatifs au présent appel d'offres ou à l'exécution du marché, et de faire vérifier, inspecter et/ou contrôler ces comptes, locaux, dossiers et documents par des vérificateurs et/ou des enquêteurs désignés par le Fonds.

d. Les soumissionnaires sont en permanence tenus de faire état dans leur offre et ultérieurement par écrit le cas échéant: i) des sanctions administratives, condamnations pénales ou suspensions temporaires dont eux-mêmes, ou l'un des membres de leur personnel essentiel ou de leurs mandataires, auraient fait l'objet à la suite d'actes de corruption, d'agissements frauduleux ou de manœuvres de collusion, de coercition ou d'obstruction, et ii) des commissions ou autres sommes versées ou à verser à des mandataires ou autres parties à l'occasion du présent appel d'offres ou de l'exécution du marché. Les soumissionnaires doivent faire connaître le nom et les coordonnées du mandataire ou autre partie en question, ainsi que le motif, le montant et la monnaie de la commission ou de la somme versée ou à verser. Le non-respect de ces obligations de divulgation peut entraîner le rejet de l'offre ou la résiliation du marché.

e. Les soumissionnaires doivent veiller à ce que tous les dossiers et documents, y compris les fichiers électroniques, relatifs au présent appel d'offres demeurent accessibles pour une durée minimale de trois (3) ans à compter de la notification de la fin de la procédure d'appel d'offres ou, si le soumissionnaire se voit attribuer le marché, de l'exécution de ce dernier.

5. Le Fonds exige que tous les bénéficiaires de financements du FIDA ou de fonds gérés par lui, y compris le maître d'ouvrage, les soumissionnaires, les partenaires d'exécution, les prestataires de services et les fournisseurs, fassent preuve de la plus grande intégrité durant la passation des marchés et leur exécution, et s'engagent à lutter contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme, dans le droit fil de sa Politique de lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme³.

6. Vous êtes invité à soumettre votre offre de prix pour la réalisation des travaux décrits dans les annexes 1, 2 et 3 du présent document. On trouvera à l'annexe 4 le formulaire constitutif du contrat et à l'annexe 5 les conditions contractuelles applicables à la présente demande.

7. Votre offre doit être adressée dans le format requis à :

Monsieur le Coordonnateur National du Programme de Promotion de l'Entreprenariat Agropastoral des Jeunes (PEA-Jeunes)

Cellule Nationale de Coordination et de Gestion (CNCG) sise au carrefour Bastos face entrée hôtel MEUMI PALACE, tel : 222 20 90 90/ 699 70 70 03, Email : contact@pea-jeunes.org

8. L'offre complète devra contenir les documents suivants :

² Cette politique est exposée dans le document consultable à l'adresse <https://www.ifad.org/fr/document-detail/asset/40738506>

³ Cette politique est exposée dans le document consultable à l'adresse suivante : <https://www.ifad.org/fr/document-detail/asset/41942012>

[Programme de Promotion de l'Entreprenariat Agropastoral des Jeunes (PEA-Jeunes)]

[Construction des infrastructures pédagogiques de production animale à CRA-ETA-EFSC Ebolowa en trois (03) lots] - Référence : [N° 019/DC/MINADER-MINEPIA/PEA-JEUNES/SPM/2022]

A- Un dossier administratif constitué de :

- a. L'habilitation du signataire ;
- b. Un reçu de versement d'une somme non remboursable de vingt Mille (20 000) francs CFA au compte n° 335 988 intitulé "Compte spécial CAS ARMP" ouvert par l'Agence de Régulation des Marchés Publics dans les agences BICEC de Lundi à Vendredi entre 08h et 15H 30mn ;
- c. Une copie de l'immatriculation au registre du commerce ;
- d. Une copie de l'attestation de non-redevance fiscale délivrée par la Direction Générale des Impôts et datant de moins de 03 mois ;
- e. Une copie de l'attestation de non-faillite ;
- f. La déclaration sur l'honneur par laquelle le soumissionnaire certifie n'avoir pas abandonné de marché au cours des trois (03) dernières années, mais aussi, qu'il ne figure pas sur la liste des entreprises défaillantes annuellement établie par le MINMAP et qu'aucune procédure n'est en cours contre lui au MINMAP
- g. Une copie du certificat de Non-Exclusion des marchés publics délivrée par l'ARMP ;
- h. L'attestation pour soumission CNPS ;
- i. Une caution de soumission d'un montant d'un million deux cent mille (1 200 000) francs CFA pour le lot 1, sept cent quatre-vingt-cinq mille (785 000) francs CFA pour le lot 2 et cinq cent quatre-vingt-dix mille (590 000) francs CFA pour le lot 3 ;
- j. Une copie de l'attestation de domiciliation bancaire ;

N.B. Un dossier administratif incomplet ou la non-conformité d'une pièce administrative après épuisement du moratoire de 48 heures, à l'exception de la caution de soumission entraînera le rejet de l'offre du soumissionnaire ;

B- Un dossier financier constitué de :

- a. Une lettre de cotation suivant le modèle joint, datée signée et timbrée au taux en vigueur ;
- b. Un devis quantitatif/calendrier des activités chiffré (annexe 1) et le calendrier d'exécution des travaux y relatif ;
- c. Un bordereau des prix unitaire ;

C- Un dossier technique constitué de :

- a. Les documents techniques et autres confirmant la conformité aux annexes 2 et 3 (spécifications et plans), ainsi que d'autres informations pertinentes concernant le respect des prescriptions de santé et de sécurité et du code de conduite du personnel de l'entrepreneur ;
- b. Le contrat (annexe 4) et les conditions contractuelles générales (annexe 5), paraphé sur toutes les pages, datés et signés
- c. Le formulaire d'autocertification pour les soumissionnaires, daté et signé par la personne habilitée à engager l'entreprise (annexe 6 de la présente Demande) ;

(N.B. l'absence du formulaire d'autocertification daté et signé entraînera le rejet de l'offre);

9. La date limite de soumission/réception de l'offre est fixée au **02 septembre 2022 à 13H00 heure locale**.

L'ouverture des offres suivra le même jour à 14 heures par la Commission Spéciale de Passation des Marchés, dans la salle des conférences du Programme de Promotion de l'Entreprenariat Agropastoral des Jeunes (PEA - Jeunes) sis au carrefour Bastos face entrée hôtel MEUMI PALACE, tel : 222 20 90 90/ 699 70 70 03, Email: contact@pea-jeunes.org.

10. Chaque offre, rédigée en français ou en anglais, en sept (07) exemplaires dont un (01) original et six (06) copies ainsi qu'un support numérique contenant les offres financières et techniques en PDF et marquées comme tels, devra parvenir, dans les délais et à l'adresse indiqués ci-dessus.

La soumission des offres électroniques n'est pas autorisée.

11. Qualification du soumissionnaire :

Pour pouvoir prétendre à l'attribution du marché, le soumissionnaire doit répondre au minimum aux critères suivants :

- a) Dossier administratif conforme ;
- b) avoir déjà exécuté, au cours des trois (3) dernières années, au moins (1) un marché relatif à des travaux d'une nature et d'une complexité équivalentes à celles des travaux visés dans la présente sollicitation ;
- c) être en mesure de fournir le personnel essentiel ci-après (joindre leurs curriculum vitæ respectifs) :



N°	TIRE	PROFIL	ANNEES D'EXPERIENCE
1	1 Conducteur des Travaux (CT)	Ingénieur des travaux du Génie Rural (diplôme légalisé et datant de moins de trois (03) mois)	05 ans
2	1 Chef Chantier (CC)	Technicien Supérieur du Génie Rural ou de Génie Civil, (diplôme légalisé et datant de moins de trois (03) mois)	03 ans

d) apporter la preuve qu'il dispose du matériel ci-après, lequel ne doit pas avoir plus de 7 ans d'âge:

N°	DENOMINATION DU MATERIEL ET CAPACITE DE PRODUCTION	ANNEE DE FABRICATION
02	<p><u>Matériel de Génie Civil :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Matériel de maçonnerie : truelles, pelles, niveau d'eau, fil à plomb, taloche, marteau, équerre de maçon, seau de maçon, brouette, double décamètre, tenaille, lames de scie, bétonnière, échelle, escabeau, tréteaux de maçon, des serres joints longs, des plateaux d'échafaudage, des pelles, des balais de chantier, un racloir, des sceaux, une auge et une brouette, ainsi qu'une règle à tirer de 2m minimum, etc. - Matériel de plomberie : clés à griffe, pinces coupante, tournevis, trousse de clés de dépannage etc. - Matériel de menuisier : scie, marteau, tenaille etc. - Matériel de ferrailage : clé de ferrailleur, table de façonnage, pince coupante etc. - Matériel de peintre : brosses, pinceaux, grattoirs, escarbot etc. - Matériel pour études : géoresistivimètre pour les études géophysique, ordinateurs portables, imprimante, GSP portatif pour coordonnées du site des puits, logiciels pour interprétation des résultats géophysiques etc. - Matériel de sécurité (EPI) : casque de chantier, bottes de chantier en paire, boîte à pharmacie, gang en cuir pour les mains, etc. 	
03	<p><u>Caisse à outil :</u></p> <p>Tournevis plats et cruciformes, les différentes pinces (tenaille, multiprise, coupante et plate), des marteaux - un petit et un arrache clou-, un mètre ruban de 5m, un cutter, des clés plates et à pipe, 6 pans Allen ou Torx, des limes à bois et métallique, un rabot à main, des ciseaux à bois, un jeu de brosses métalliques, des crayons de chantier, un burin plat et un rond, un niveau, des scies (égoïne, métallique, du scotch)</p>	
04	<p><u>Caisse du maçon :</u></p> <p>Truelles, rouleau de ficelle de 25 m, marteau arrache clou, cordex, fil à plomb, crossettes, équerre, taloche, cutter, scie égoïne, etc.</p>	
05	<p><u>Matériel électroportatif :</u></p> <p>Visseuse, perceuse à percussion, perforateur, scie sauteuse, ponceuse, meuleuse, etc.</p>	
	REFERENCES	
01	Avoir déjà exécuté, au cours des trois dernières années, au moins deux marchés relatifs à des travaux d'une nature et d'une complexité équivalentes à celles des travaux visés dans la présente sollicitation (copie de la première et dernière page de marchés ou de lettre commande, signés par le Maître d'Ouvrage, PV de réception)	
	CAPACITE FINANCIERE	
01	a) justifier de moyens financiers suffisants pour mener à bien les travaux, c'est-à-dire apporter la preuve qu'il dispose de liquidités ou présenter un courrier émanant d'une banque, d'un établissement de crédit ou autre intermédiaire financier attestant de la disponibilité de ressources financières à hauteur de 80% du montant de l'offre.	

12. Visites sur site : Il est conseillé à l'entrepreneur de procéder, sous sa propre responsabilité, à ses frais et à ses risques et périls, à une visite et un examen du site où auront lieu les travaux et de ses environs, afin d'obtenir toutes les informations nécessaires à l'établissement de l'offre de prix et à l'attribution d'un marché relatif à l'exécution de tels travaux.

[Programme de Promotion de l'Entreprenariat Agropastoral des Jeunes (PEA-Jeunes)]

[Construction des infrastructures pédagogiques de production animale à CRA-ETA-EFSC Ebolowa en trois (03) lots] - Référence : [N° 019/DC/MINADER-MINEPIA/PEA-JEUNES/SPM/2022]

13. Les soumissionnaires peuvent présenter une offre de prix pour un ou plusieurs lots proposés dans la présente demande de prix/devis et remporter un ou plusieurs de ces lots. Ils doivent présenter une offre de prix pour tous les éléments d'un même lot et pour toutes les quantités d'un même élément. Les offres partielles ne seront pas acceptées. Les éléments énumérés dans l'offre sans indication de prix sont présumés inclus dans le prix d'autres éléments. Tout élément non énuméré dans l'offre est présumé ne pas y être inclus et entraînera le rejet de la soumission relative au lot en question, qui sera jugée incomplète.
14. **Évaluation.** Le maître d'ouvrage attribue le marché au soumissionnaire dont l'offre est considérée " la plus avantageuse" et conforme pour l'essentiel aux exigences figurant dans la demande de prix/devis, à condition que le soumissionnaire soit jugé qualifié pour exécuter le marché de manière satisfaisante au regard des informations requises au paragraphe 11 ci-dessus.
15. **Prix.** Les prix doivent être exprimés en francs CFA. Les offres de prix exprimées dans des monnaies autres que le francs CFA seront évaluées après conversion du montant en francs CFA au taux de change pratiqué par la Banque des Etats de l'Afrique Centrale (BEAC) le jour de la date limite fixée pour la soumission des offres.
16. **Paiement.** Le paiement sera effectué intégralement dans les 30 jours suivant la présentation par l'entrepreneur d'une demande de paiement intermédiaire pour les travaux achevés durant la période concernée et certifiés par le superviseur délégué par le maître d'ouvrage.
17. **Date d'achèvement.** Les travaux devront être achevés *dans les quatre-vingt-dix (90) jours* à compter de la date de signature du contrat. Le soumissionnaire est tenu de préciser dans son offre de prix la date exacte d'achèvement des travaux, proposition de calendrier à l'appui.
18. **Garantie contre les malfaçons.** La durée de garantie contre les malfaçons est de *trois cent soixante-cinq (365) jours* à compter de la date d'achèvement des travaux.
19. **Validité de l'offre de prix.** L'offre a une durée de validité de *quatre-vingt-dix (90) jours* à compter de la date limite fixée pour la soumission des offres.

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Le Coordonnateur National du Programme de Promotion de l'Entreprenariat Agropastoral des Jeunes (PEA-Jeunes)

Cellule Nationale de Coordination et de Gestion (CNCG) sise au carrefour Bastos face entrée hôtel MEUMI PALACE, tel : 222 20 90 90/ 699 70 70 03, Email: contact@pea-jeunes.org

AMPLIATIONS :

- ARMP (pour publication et archivage)
- MINMAP (pour information)
- Président CSPM (pour information)
- Affichage (pour information)
- CNCG/RAF (pour archivage)



[Programme de Promotion de l'Entreprenariat Agropastoral des Jeunes (PEA-Jeunes)]

[Construction des infrastructures pédagogiques de production animale à CRA-ETA-EFSC Ebolowa en trois (03) lots] - Référence : [N° 019/DC/MINADER-MINEPIA/PEA-JEUNES/SPM/2022]

Annexe 0 : Lettre de Cotation

Date : _____

DEMANDE D'OFFRES DE PRIX DES TRAVAUX N° : _____
Objet : [intitulé et N° de lot de la Demande d'offres de prix des travaux]

A : [nom et adresse de l'Acheteur]

Mesdames et/ou Messieurs,

Après avoir examiné la Demande d'Offres des prix des travaux dont nous accusons ici officiellement réception, nous, soussignés, offrons de fournir [intitulé du marché] au PEA-Jeunes. Les prix applicables seront ceux inclus dans le bordereau des prix Unitaires joint et qui fait partie intégrante de notre offre.

Nous nous engageons, si notre offre est acceptée, à exécuter les travaux selon le contrat et les dispositions précisées dans le Devis Quantitatif.

Nous nous engageons sur les termes de cette offre pour une période de [nombre] de jours à compter de la date fixée pour l'ouverture des plis, telle que stipulée dans la Lettre de Demande d'offres de prix des travaux ; l'offre continuera à nous engager et pourra être acceptée à tout moment avant la fin de cette période.

Jusqu'à la signature du contrat, la présente offre complétée par votre acceptation écrite et la notification d'attribution de la Demande d'Offres de prix des Travaux, constituera un marché nous obligeant réciproquement.

Le _____ jour de _____ 20 _____.



Annexe 1 **Devis quantitatif**

DEVIS QUANTITATIF

CONSISTANCE DES LOTS

N° Lots	Consistance
1	Construction et équipement d'un bâtiment pour l'élevage des poulets de chair d'une capacité de 1 000 sujets et d'un bâtiment pour l'élevage de poules pondeuses d'une capacité de 2 000 sujets
2	Construction et équipement d'un bâtiment pour engrangement des porcs avec dispositif d'alimentation et d'abreuvement
3	Construction d'une unité de production d'aliments pour bétail respectant les normes et bonnes pratiques

DEVIS QUANTITATIF

Lot 1 : Construction et équipement d'un bâtiment pour l'élevage des poulets de chair d'une capacité de 1 000 sujets

N°	DESIGNATION	Unité	Qtés	P.unitaire	P.T OTAL
100	Travaux préparatoires				
101	Nettoyage du site et nivellation du site	FF	1		
102	Installation du chantier, amené et repli du matériel y compris toutes sujétion	FF	1		
103	Etudes, Implantation des ouvrages y compris toutes sujétions	FF	1		
Sous total 100					
200	Terrassement				
201	Fouilles en puits sous semelles isolées	m3	3,2		
202	Fouilles en rigoles	m3	24,0		
203	Remblais compacté	m3	79,1		
Sous total 200					
300	Fondations				
301	Béton de propreté dosé à 150kg/m3	m3	1,1		
302	Maçonnerie d'aggloméré de 20*20*40 bourres	m2	31,8		
303	Béton armé dosé à 350 kg/m3 pour semelle, longrine et amorces des poteaux	m3	1,4		
Sous total 300					
400	Maçonnerie				
401	Pose d'un film polyane	m2	155,0		
402	Dallage intérieur (ép. 8cm) en béton dosé à 350 Kg/m3	m3	12,5		
403	Pétiluve au béton hydrofugé dosé à 350 kg/m3 y compris vidange avec vanne PVC Ø 40 mm	U	2,0		
404	Mangeoires porc au Béton hydrofugé dosé à 350 kg/m3	U	-		
405	Maçonnerie d'aggloméré creux de 15*20*40	m2	70,0		

[Programme de Promotion de l'Entreprenariat Agropastoral des Jeunes (PEA-Jeunes)]

[Construction des infrastructures pédagogiques de production animale à CRA-ETA-EFSC Ebolowa en trois (03) lots] - Référence : [N° 019/DC/MINADER-MINEPIA/PEA-JEUNES/SPM/2022]

N°	DESIGNATION	Unité	Qtés	P.unitaire	P.T OTAL
406	Béton armé dosé à 350 kg/m3 pour poutres, poteaux et linteaux	m3	2,1		
407	Béton armé dose à 350kg/m3 pour acrotère des murs aire d'exercice (ep,6 cm)	m3	-		
Sous total 400					
500	Couverture et Menuiserie				
501	Bois de charpente assemblé pour fermes y compris pointes et toutes sujétions de traitement et de mise en place (bois de type atui, iroko ou similaire)	m3	1,3		
502	Fourniture et pose de tôles ondulées 5/10è alu y/c accessoires de fixation	ml	251,5		
503	Fourniture et pose de faux plafonds intérieurs en contre plaquet peint brillant de 4mm sur ossature en bois préalablement traité au carbonyle ou similaire y/c solivage et couvre joints	m2	4,1		
504	Fourniture et pose de faux plafond extérieur en tôle lisse alu de 0,35 y compris, solivages et toutes sujétions (pour les parties du plafond exposées aux intempéries, tout autour du bâtiment)	m2	25,0		
505	Faux plafond en grillage poulailler (faible maille à l'extérieur tout autour du bâtiment de protection contre les indésirables : oiseaux et autres insectes)	m2	25,5		
506	Fourniture et pose de tôles faîtières y/c toutes sujétions	ml	13,0		
507	Fourniture et pose de planches de rive en bois de charpente traité y compris toutes sujétions de protection en tôle alu de 3/10eme	ml	58,0		
508	Fourniture et pose gouttière en PVC	ml	36,0		
509	Fourniture et pose des descentes d'eau pluviale	ml	12,0		
510	Fourniture et pose des portes métalliques de 0,90 m x 2,10 m y/c serrurerie à 1 battant, toutes sujétions antirouille et peinture	U	3,0		
511	Fourniture et pose des portes métalliques de 1,4 x 2,10 m y/c serrurerie à 2 battants et toutes sujétions antirouille et peinture	U	-		
512	Fourniture et pose des portillons métalliques de 1,10x 1,20 m y/c serrurerie à 1 battant et toutes sujétions antirouille et peinture	U	-		
513	Fourniture et pose des fenêtres en aluminium verre coulissant y compris grilles de protection de 1,1x1,2 toutes sujétions antirouille et peinture	U	1,0		
514	Fourniture et pose de grillages poulailler plastique à mailles avec cadres en bois traité	m2	37,0		
515	Fourniture et pose de cadre en grillages métalliques déployé à mailles fines solide de 4x8 mm biseau pour ouvertures, largeur 40 cm provenderie y compris toutes sujétions antirouille et peinture	m2	-		
Sous total 500					
600	Revêtements				
601	Exécution des enduits verticaux en maçonnerie sur murs au mortier de ciment dosé à 400 kg/m3	m2	149,0		
602	Fourniture et pose des carreaux gré cérame 30*30 au sol vestiaires y/c plinthes	m2	8,2		

N°	DESIGNATION	Unité	Qtés	P.unitaire	P.TOTAL
603	Fourniture et pose carreaux faïences (sur murs des toilettes)	m2	22,0		
Sous total 600					
700	Electricité				
701	Fourniture de câble TH 2,5 MM2, gaines annelée, Installation générale des schémas électriques et pose de boite de dérivation y compris éclairage ; prises ; protections électriques, fourreauage, mise à la terre	FF	1,0		
702	Fourniture et pose réglettes complètes de 1,2	U	5,0		
703	Fourniture et pose interrupteur apparent étanche Legrand simple allumage va et vient 10 A ou similaire	U	3,0		
704	Fourniture et pose Interrupteur apparent étanche type Neptune Legrand double allumage va et vient 10 A similaire	U	1,0		
705	Fourniture et pose prise de courant 2P+T Neptune v6 Legrand ou similaire 10/16A encastrés dans le mûr et toutes sujétions	U	5,0		
706	Disjoncteur 10 A et toutes sujétions de fourniture et pose pour éclairages	U	2,0		
707	Disjoncteur différentiel bipolaire de 16A et toutes sujétions de fourniture et pose pour prises	U	1,0		
708	Disjoncteur différentiel tétrapolaire de 63A et toutes sujétions de fourniture et pose	U	-		
Sous total 700					
800	Plomberie sanitaire				
801	Installation générale du système d'adduction d'eau (eau usée, eau vanne, tuyauterie et de la robinetterie pour abreuvoirs automatiques)	FF	1,0		
802	Fourniture et pose des lave-mains	U	1,0		
803	Fourniture et pose porte-serviettes	U	1,0		
804	Fourniture et pose des portes savons	U	1,0		
805	Fourniture et pose d'une colonne de douche	U	1,0		
806	Fourniture et pose crochets pour vêtements	U	1,0		
807	Fourniture et pose miroir mural	U	1,0		
Sous total 800					
900	Peinture et labérisation				
901	Application des peintures bicouche type pantex 1300 ou similaire sur murs extérieurs	m ²	90,0		
902	Applications des peintures de couleur blanche bicouche type pantex 800 ou similaire sur les murs intérieurs	m ²	87,5		
903	Application des peintures glycéroptalique brillante type Email (sur grillages d'aération latérale, grilles antivol, portes métalliques et toutes sujétions)	m ²	6,5		
904	Plaque de labérisation de projet (selon le modèle) fixée sur supports en tube galva cylindrique (Logos PEA-Jeunes/MINEPIA/MINADER	FF	1,0		
Sous total 900					
1000	VRD				
1001	Construction rigole en parpaings bourrés de 40 x 50 cm	ml	43,0		
1002	Dallage tout autour du bâtiment (ép. 8cm)	m ²	22,0		
1003	Construction d'un puisard	FF	1		
1004	Construction d'un canal à lisier et fosse à lisier	FF			

[Programme de Promotion de l'Entreprenariat Agropastoral des Jeunes (PEA-Jeunes)]

[Construction des infrastructures pédagogiques de production animale à CRA-ETA-EFSC Ebolowa en trois (03) lots] - Référence : [N° 019/DC/MINADER-MINEPIA/PEA-JEUNES/SPM/2022]

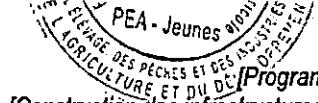
N°	DESIGNATION	Unité	Qtés	P.unitaire	P.T OTAL
Sous total 1000					
1100	Equipements				
1101	Fourniture des abreuvoirs siphôides premier âge	U	20		
1102	Fourniture des abreuvoirs automatiques	U	20		
1103	Fourniture des mangeoires 1er âge	U	10		
1104	Fourniture des mangeoires 2ème âge trémie en plastique	U	40		
1105	Fourniture des Radians	U	1		
1106	Fourniture des cages de transport de volaille	U	10		
1107	Fourniture des Balances mécaniques	U	1		
1108	Fourniture kit petit matériel de travail (02 sceaux de 15 litres, 01 pulvérisateur, 01 balance numérique, 01 balaies brosses, 01 râteau, 01 pelle ronde, 02 pelles bêche, 01 brouette)	FF	1,0		
1109	Fourniture des Caisses en plastique pour le transport des œufs	U	0		
1110	Fourniture et pose des Pondoir : pour 2 000 sujets, 260 nids, soit 13 pondoirs de 20 nids chacun, à deux étages (10 nids par étages)	U	0		
1111	Fourniture de Pipettes pour porc	U	0		
1112	Balance électronique pour la pesée individuelle des porcs	U	0		
1113	Fourniture et pose du Broyeur-mélangeur de capacité 2T/H équipé de : broyeur à marteau de 15 CV ; mélangeur horizontal de 0,5T ; moteur de 10 CV ; 02 cuves d'attente de 1m3 ; 01 vis de décharge ; armoire électrique ; 50m d câble de raccordement	U	0		
1114	Fourniture et pose du Concasseur de coquille	U	0		
1115	Fourniture des Balances bascule	U	0		
1116	Fourniture de Balance numérique	U	0		
1117	Fourniture de Couseuse	U	0		
1118	Fourniture de Chariot	U	0		
1119	Fourniture de Palettes en bois	U	0		
Sous total 1100					
TOTAL HORS TAXES					
TVA (19,25%)					
TOTAL TTC					

Lot 1.2 : Construction et équipement d'un bâtiment pour l'élevage de poules pondeuses d'une capacité de 2 000 sujets

N°	DESIGNATION	Unité	Qtés	P. unitaire	P. TOTAL
100	Travaux préparatoires				
101	Nettoyage du site et nivellement du site	FF	1		
102	Installation du chantier, amené et repli du matériel y compris toutes sujétion	FF	1		
103	Etudes, Implantation des ouvrages y compris toutes sujétions	FF	1		
Sous total 100					
200	Terrassement				
201	Fouilles en puits sous semelles isolées	m3	9,2		
202	Fouilles en rigoles	m3	25,0		
203	Remblais compacté	m3	123,29		
Sous total 200					

N°	DESIGNATION	Unité	Qtés	P. unitaire	P. TOTAL
300	Fondations				
301	Béton de propreté dosé à 150kg/m3	m3	2,73		
302	Maçonnerie d'aggloméré de 20*20*40 bourres	m2	82		
303	Béton armé dosé à 350 kg/m3 pour semelle, longrine et amorces des poteaux	m3	3,522		
	Sous total 300				
400	Maçonnerie				
401	Pose d'un film polyane	m2	507		
402	Dallage intérieur (ép. 8cm) en béton dosé à 350 Kg/m3	m3	39,52		
403	Pétiluue au béton hydrofugé dosé à 350 kg/m3 y compris vidange avec vanne PVC Ø 40 mm	U	2,0		
404	Mangeoires porc au Béton hydrofugé dosé à 350 kg/m3	U	108		
405	Maçonnerie d'aggloméré creux de 15*20*40	m2	4,494		
406	Béton armé dosé à 350 kg/m3 pour poutres, poteaux et linteaux	m3	2,7		
407	Béton armé dose à 350kg/m3 pour acrotère des murs aire d'exercice (ep,6 cm)	m3	0		
	Sous total 400				
500	Couverture et Menuiserie				
501	Bois de charpente assemblé pour fermes y compris pointes et toutes sujétions de traitement et de mise en place (bois de type atui, iroko ou similaire)	m3	4,142		
502	Fourniture et pose de tôles ondulées 5/10è alu y/c accessoires de fixation	ml	725,76		
503	Fourniture et pose de faux plafonds intérieurs en contre plaquet peint brillant de 4mm sur ossature en bois préalablement traité au carbonyle ou similaire y/c solivage et couvre joints	m2	9		
504	Fourniture et pose de faux plafond extérieur en tôle lisse alu de 0,35 y compris, solivages et toutes sujétions (pour les parties du plafond exposées aux intempéries, tout autour du bâtiment)	m2	32		
505	Faux plafond en grillage poulailler (faible maille à l'extérieur tout autour du bâtiment de protection contre les indésirables : oiseaux et autres insectes)	m2	72		
506	Fourniture et pose de tôles faîtières y/c toutes sujétions	ml	26		
507	Fourniture et pose de planches de rive en bois de charpente traité y compris toutes sujétions de protection en tôle alu de 3/10eme	ml	108		
508	Fourniture et pose gouttière en PVC	ml	75		
509	Fourniture et pose des descentes d'eau pluviale	ml	12		
510	Fourniture et pose des portes métalliques de 0,90 m x 2,10 m y/c serrurerie à 1 battant toutes sujétions antirouille et peinture	U	1		
511	Fourniture et pose des portes métalliques de 1,4 x 2,10 m y/c serrurerie à 2 battants et toutes sujétions antirouille et peinture	U	2		
512	Fourniture et pose des portillons métalliques de 1,10x 1,20 m y/c serrurerie à 1 battant et toutes sujétions antirouille et peinture	U	0		
513	Fourniture et pose des fenêtres en aluminium verre coulissant y compris grilles de protection de 1,1x1,2 toutes sujétions antirouille et peinture	U	2		
514	Fourniture et pose de grillages poulailler plastique à mailles avec cadres en bois traité	m2	3		

N°	DESIGNATION	Unité	Qtés	P. unitaire	P. TOTAL
515	Fourniture et pose de cadre en grillages métalliques déployé à mailles fines solide de 4x8 mm biseau pour ouvertures, largeur 40 cm provenderie y compris toutes sujétions antirouille et peinture	m2	0		
Sous total 500					
600	Revêtements				
601	Exécution des enduits verticaux en maçonnerie sur murs au mortier de ciment dosé à 400 kg/m3	m2	216		
602	Fourniture et pose des carreaux gré cérame 30*30 au sol vestiaires y/c plinthes	m2	9		
603	Fourniture et pose carreaux faïences (sur murs des toilettes)	m2	22,2		
Sous total 600					
700	Electricité				
701	Fourniture de câble TH 2,5 MM2, gaines annelée, Installation générale des schémas électriques et pose de boite de dérivation y compris éclairage ; prises ; protections électriques, fourreauage, mise à la terre	FF	1		
702	Fourniture et pose réglettes complètes de 1,2	U	11		
703	Fourniture et pose interrupteur apparent étanche Legrand simple allumage va et vient 10 A ou similaire	U	6		
704	Fourniture et pose Interrupteur apparent étanche type Neptune Legrand double allumage va et vient 10 A similaire	U	1		
705	Fourniture et pose prise de courant 2P+T Neptune v6 Legrand ou similaire 10/16A encastrés dans le mûr et toutes sujétions	U	10		
706	Disjoncteur 10 A et toutes sujétions de fourniture et pose pour éclairages	U	1		
707	Disjoncteur différentiel bipolaire de 16A et toutes sujétions de fourniture et pose pour prises	U	1		
708	Disjoncteur différentiel tétrapolaire de 63A et toutes sujétions de fourniture et pose	U	0		
Sous total 700					
800	Plomberie sanitaire				
801	Installation générale du système d'adduction d'eau (eau usée, eau vanne, tuyauterie et de la robinetterie pour abreuvoirs automatiques)	FF	1		
802	Fourniture et pose des lave-mains	U	1		
803	Fourniture et pose porte-serviettes	U	1		
804	Fourniture et pose des portes savons	U	1		
805	Fourniture et pose d'une colonne de douche	U	1		
806	Fourniture et pose crochets pour vêtements	U	1		
807	Fourniture et pose miroir mural	U	1		
Sous total 800					
900	Peinture et labélisation				
901	Application des peintures bicouche type pantex 1300 ou similaire sur murs extérieurs	m ²	124		
902	Applications des peintures de couleur blanche bicouche type pantex 800 ou similaire sur les murs intérieurs	m ²	122		
903	Application des peintures glycérophthalique brillante type Email (sur grillages d'aération latérale, grilles antivol, portes métalliques et toutes sujétions)	m ²	9		



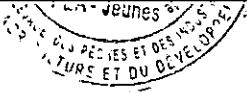
N°	DESIGNATION	Unité	Qtés	P. unitaire	P. TOTAL
904	Plaque de labélisation de projet (selon le modèle) fixée sur supports en tube Galva cylindrique (Logos PEA-Jeunes/MINEPIA/MINADER	FF	1		
Sous total 900					
1000	VRD				
1001	Construction rigole en parpaings bourrés de 40 x 50 cm	m ³	104		
1002	Dallage tout autour du bâtiment (ép. 8cm)	m ²	52		
1003	Construction d'un puisard	FF	1		
1004	Construction d'un canal à lisier et fosse à lisier	FF			
Sous total 1000					
1100	Equipements				
1101	Fourniture des abreuvoirs siphoides premier âge	U	40		
1102	Fourniture des abreuvoirs automatiques	U	40		
1103	Fourniture des mangeoires 1er âge	U	24		
1104	Fourniture des mangeoires 2ème âge trémie en plastique	U	40		
1105	Fourniture des Radiants	U	2		
1106	Fourniture des cages de transport de volaille	U	10		
1107	Fourniture des Balances mécaniques	U	1		
1108	Fourniture kit petit matériel de travail (02 sceaux de 15 litres, 01 pulvériseur, 01 balance numérique, 01 balaies brosses, 01 râteau, 01 pelle ronde, 02 pelles bêche, 01 brouette)	FF	1		
1109	Fourniture des Caisse en plastique pour le transport des œufs	U	10		
1110	Fourniture et pose des Pondoir : pour 2 000 sujets, 260 nids, soit 13 pondoirs de 20 nids chacun, à deux étages (10 nids par étages)	U	13		
1111	Fourniture de Pipettes pour porc	U	0		
1112	Balance électronique pour la pesée individuelle des porcs	U	0		
1113	Fourniture et pose du Broyeur-mélangeur de capacité 2T/H équipée de : broyeur à marteau de 15 CV ; mélangeur horizontal de 0,5T; moteur de 10 CV; 02 cuves d'attente de 1m3; 01 vis de décharge; armoire électrique; 50m d câble de raccordement	U	0		
1114	Fourniture et pose du Concasseur de coquille	U	0		
1115	Fourniture des Balances bascule	U	0		
1116	Fourniture de Balance numérique	U	0		
1117	Fourniture de Couseuse	U	0		
1118	Fourniture de Chariot	U	0		
1119	Fourniture de Palettes en bois	U	0		
Sous total 1100					
TOTAL HORS TAXES					
TVA (19,25%)					
TOTAL TTC					

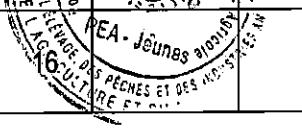
Lot 2 : Construction d'un bâtiment de porcherie (engraissement) couverte et aérée de 05 loges avec des abreuvoirs automatiques et des pipettes

N°	DESIGNATION	Unité	Qtés	P. unitaire	P. TOTAL
100	Travaux préparatoires				
101	Nettoyage du site et nivellation du site	FF	1	PEA-JEUNES	
102	Installation du chantier, amené et repli du matériel y compris toutes sujétions	FF	1	PEA-JEUNES	

[Programme de Promotion de l'Entreprenariat Agropastoral des Jeunes (PEA-Jeunes)]
[Construction des infrastructures pédagogiques de production animale à CRA-ETA-EFSC Ebolowa en trois (03) lots] - Référence : [N° 019/DC/MINADER-MINEPIA/PEA-JEUNES/SPM/2022]

N°	DESIGNATION	Unité	Qtés	P. unitaire	P. TOTAL
103	Etudes, Implantation des ouvrages y compris toutes sujétions	FF	1		
Sous total 100					
200	Terrassement				
201	Fouilles en puits sous semelles isolées	m3	5,5		
202	Fouilles en rigoles	m3	30,14		
203	Remblais compacté	m3	75		
Sous total 200					
300	Fondations				
301	Béton de propreté dosé à 150kg/m3	m3	2,025		
302	Maçonnerie d'aggloméré de 20*20*40 bourres	m2	75,36		
303	Béton armé dosé à 350 kg/m3 pour semelle, longrine et amorces des poteaux	m3	7,022		
Sous total 300					
400	Maçonnerie				
401	Pose d'un film polyane	m2	210		
402	Dallage intérieur (ép. 8cm) en béton dosé à 350 Kg/m3	m3	13,52		
403	Pétiluve au béton hydrofugé dosé à 350 kg/m3 y compris vidange avec vanne PVC Ø 40 mm	U	2		
404	Mangeoires porc au Béton hydrofugé dosé à 350 kg/m3	U	5		
405	Maçonnerie d'aggloméré creux de 15*20*40	m2	186,5		
406	Béton armé dosé à 350 kg/m3 pour poutres, poteaux et linteaux	m3	3,65		
407	Béton armé dose à 350kg/m3 pour acrotère des murs aire d'exercice (ep,6 cm)	m3	0,48		
Sous total 400					
500	Couverture et Menuiserie				
501	Bois de charpente assemblé pour fermes y compris pointes et toutes sujétions de traitement et de mise en place (bois de type atui, iroko ou similaire)	m3	3,78		
502	Fourniture et pose de tôles ondulées 5/10è alu y/c accessoires de fixation	ml	291		
503	Fourniture et pose de faux plafonds intérieurs en contre plaquet peint brillant de 4mm sur ossature en bois préalablement traité au carbone ou similaire y/c solivage et couvre joints	m2	11,4		
504	Fourniture et pose de faux plafond extérieur en tôle lisse alu de 0,35 y compris, solivages et toutes sujétions (pour les parties du plafond exposées aux intempéries, tout autour du bâtiment)	m2	11,6		
505	Faux plafond en grillage poulailler (faible maille à l'extérieur tout autour du bâtiment de protection contre les indésirables : oiseaux et autres insectes)	m2	0		
506	Fourniture et pose de tôles faîtières y/c toutes sujétions	ml	21,85		
507	Fourniture et pose de planches de rive en bois de charpente traité y compris toutes sujétions de protection en tôle alu de 3/10eme	ml	60		
508	Fourniture et pose gouttière en PVC	ml	44		
509	Fourniture et pose des descentes d'eau pluviale	ml	12		
510	Fourniture et pose des portes métalliques de 0,90 m x 2,10 m y/c serrurerie à 1 battant toutes sujétions antirouille et peinture	U	1		
511	Fourniture et pose des portes métalliques de 1,4 x 2,10 m y/c serrurerie à 2 battants et toutes sujétions antirouille et peinture	U	2		
512	Fourniture et pose des portillons métalliques de 1,10x 1,20 m y/c serrurerie à 1 battant et toutes sujétions antirouille et peinture	U	6		



N°	DESIGNATION	Unité	Qtés	P. unitaire	P. TOTAL
513	Fourniture et pose des fenêtres en aluminium verre coulissant y compris grilles de protection de 1,1x1,2 toutes sujétions antirouille et peinture	U	1		
514	Fourniture et pose de grillages poulailier plastique à mailles avec cadres en bois traité	m2	0		
515	Fourniture et pose de cadre en grillages métalliques déployé à mailles fines solide de 4x8 mm biseau pour ouvertures, largeur 40 cm provenderie y compris toutes sujétions antirouille et peinture	m2	0		
Sous total 500					
600	Revêtements				
601	Exécution des enduits verticaux en maçonnerie sur murs au mortier de ciment dosé à 400 kg/m3	m2	275		
602	Fourniture et pose des carreaux gré cérame 30*30 au sol vestiaires y/c plinthes	m2	11,5		
603	Fourniture et pose carreaux faïences (sur murs des toilettes)	m2	18		
Sous total 600					
700	Electricité				
701	Fourniture de câble TH 2,5 MM2, gaines annelée, Installation générale des schémas électriques et pose de boite de dérivation y compris éclairage ; prises ; protections électriques, fourreauage, mise à la terre	FF	1		
702	Fourniture et pose réglettes complètes de 1,2	U	6		
703	Fourniture et pose interrupteur apparent étanche Legrand simple allumage va et vient 10 A ou similaire	U	4		
704	Fourniture et pose Interrupteur apparent étanche type Neptune Legrand double allumage va et vient 10 A similaire	U	8		
705	Fourniture et pose prise de courant 2P+T Neptune v6 Legrand ou similaire 10/16A encastrés dans le mûr et toutes sujétions	U	1		
706	Disjoncteur 10 A et toutes sujétions de fourniture et pose pour éclairages	U	3		
707	Disjoncteur différentiel bipolaire de 16A et toutes sujétions de fourniture et pose pour prises	U	1		
708	Disjoncteur différentiel tétrapolaire de 63A et toutes sujétions de fourniture et pose	U	1		
Sous total 700					
800	Plomberie sanitaire				
801	Installation générale du système d'adduction d'eau (eau usée, eau vanne, tuyauterie et de la robinetterie pour abreuvoirs automatiques)	FF	1		
802	Fourniture et pose des lave-mains	U	1		
803	Fourniture et pose porte-serviettes	U	1		
804	Fourniture et pose des portes savons	U	1		
805	Fourniture et pose d'une colonne de douche	U	1		
806	Fourniture et pose crochets pour vêtements	U	0		
807	Fourniture et pose miroir mural	U	1		
Sous total 800					
900	Peinture et labélisation				
901	Application des peintures bicouche type pantex 1300 ou similaire sur murs extérieurs	m ²	151,6		
902	Applications des peintures de couleur blanche bicouche type pantex 800 ou similaire sur les murs intérieurs	m ²	180,48		
903	Application des peintures glycérophthalique brillante type Email (sur grillages d'aération latérale, grilles antivol, portes métalliques et toutes sujétions)	m ²	16,24		

[Programme de Promotion de l'Entreprenariat Agropastoral des Jeunes (PEA-Jeunes)]

[Construction des infrastructures pédagogiques de production animale à CRA-ETA-EFSC Ebolowa en trois (03) lots] - Référence : [N° 019/DC/MINADER-MINEPIA/PEA-JEUNES/SPM/2022]

N°	DESIGNATION	Unité	Qtés	P. unitaire	P. TOTAL
904	Plaque de labélisation de projet (selon le modèle) fixée sur supports en tube Galva cylindrique (Logos PEA-Jeunes/MINEPIA/MINADER	FF	1		
Sous total 900					
1000	VRD				
1001	Construction rigole en parpaings bourrés de 40 x 50 cm	ml	32		
1002	Dallage tout autour du bâtiment (ép. 8cm)	m ²	10,2		
1003	Construction d'un puisard	FF	1		
1004	Construction d'un canal à lisier et fosse à lisier	FF	1		
Sous total 1000					
1100	Equipements				
1101	Fourniture des abreuvoirs siphoides premier âge	U	0		
1102	Fourniture des abreuvoirs automatiques	U	0		
1103	Fourniture des mangeoires 1er âge	U	0		
1104	Fourniture des mangeoires 2ème âge trémie en plastique	U	0		
1105	Fourniture des Radiants	U	0		
1106	Fourniture des cages de transport de volaille	U	0		
1107	Fourniture des Balances mécaniques	U	0		
1108	Fourniture kit petit matériel de travail (02 sceaux de 15 litres, 01 pulvérisateur, 01 balance numérique, 01 balai brosses, 01 râteau, 01 pelle ronde, 02 pelles bêche, 01 brouette)	U	1		
1109	Fourniture des Caisses en plastique pour le transport des œufs	U	0		
1110	Fourniture et pose des Pondoir : pour 2 000 sujets, 260 nids, soit 13 pondoirs de 20 nids chacun, à deux étages (10 nids par étages)	U	0		
1111	Fourniture de Pipettes pour porc	U	20		
1112	Balance électronique pour la pesée individuelle des porcs	U	1		
1113	Fourniture et pose du Broyeur-mélangeur de capacité 2T/H équipé de : broyeur à marteau de 15 CV ; mélangeur horizontal de 0,5T ; moteur de 10 CV ; 02 cuves d'attente de 1m3 ; 01 vis de décharge ; armoire électrique ; 50m d câble de raccordement	U	0		
1114	Fourniture et pose du Concasseur de coquille	U	0		
1115	Fourniture des Balances bascule	U	0		
1116	Fourniture de Balance numérique	U	0		
1117	Fourniture de Couseuse	U	-		
1118	Fourniture de Chariot	U	-		
1119	Fourniture de Palettes en bois	U	0		
Sous total 1100					
TOTAL HORS TAXES					
TVA (19,25%)					
TOTAL TTC					

DEVIS QUANTITATIF ET ESTIMATIF DE LA CLOTURE DE SECURITE (100 ml)					
N°	DESIGNATION	Unité	Qtés	P. unitaire	P. TOTAL
100	Travaux préparatoires				
101	Nettoyage du site et nivellation du site	FF	0,3		
Sous total 100					
200	Terrassement				
201	Fouilles en puits sous semelles isolées	m ³	4,5		
202	Fouilles en rigoles	m ³	16		
203	Remblai compacté	m ³	1,7		
Sous total 200					

[Programme de Promotion de l'Entreprenariat Agropastoral des Jeunes (PEA-Jeunes)]

[Construction des infrastructures pédagogiques de production animale à CRA-ETA-EFSC Ebolowa en trois (03) lots] - Référence : [N° 019/DC/MINADER-MINEPIA/PEA-JEUNES/SPM/2022]

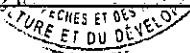
300	Fondations					
301	Béton de propreté dosé à 150kg/m3	m ³	2,0			
302	Maçonnerie d'aggloméré de 20*20*40 boures	m ²	40,0			
303	Béton armé dosé à 350 kg/m3 pour semelle, longrine et amorces des poteaux	m ³	2,5			
Sous total 300						
400	Maçonnerie					
401	Pose d'un film polyane	m ²	40			
403	Rotoluve au béton hydrofugé dosé à 350 kg/m3 y compris vidange avec vanne PVC Ø 40 mm	FF	1			
405	Maçonnerie d'aggloméré creux de 15*20*40	m ²	292			
406	Béton armé dosé à 350 kg/m3 pour poteaux	m ³	2,025			
407	Béton armé dose à 350kg/m3 pour acrotère des murs barrière (ep,6 cm)	m ³	1,5			
Sous total 400						
500	MENUISERIE METALLIQUE					
516	Fourniture et pose des portes métalliques de 2,20 x 2, 55 m y/c serrurerie à 2 battants	U	1			
517	Fourniture et pose de barbelé y/c toutes sujétions	FF	1			
Sous total 500						
600	Revêtements					
601	Exécution des enduits verticaux en maçonnerie sur murs au mortier de ciment dosé à 400 kg/m3	m ²	584			
Sous total 600						
900	Peinture					
901	Application des peintures bicouche type pantex 1300 ou similaire sur murs extérieurs	m ²	291			
902	Applications des peintures de couleur blanche bicouche type pantex 800 ou similaire sur les murs intérieurs	m ²	286			
903	Application des peintures glycérophthalique brillante type Email (sur grillages d'aération latérale, grilles antivol, portes métalliques et toutes sujétions)	m ²	10			
Sous total 900						
TOTAL HORS TAXES						
TVA (19,25%)						
TOTAL TTC						

Lot 3 : Construction d'une unité de production d'aliments pour bétail respectant les normes et bonnes pratiques

N°	DESIGNATION	Unité	Qtés	P. unitaire	P. TOTAL
100	Travaux préparatoires				
101	Nettoyage du site et nivellation du site	FF	1		
102	Installation du chantier, amené et repli du matériel y compris toutes sujétions	FF	1		
103	Etudes, implantation des ouvrages y compris toutes sujétions	FF	1		
Sous total 100					
200	Terrassement				
201	Fouilles en puits sous semelles isolées	m3	2,4		
202	Fouilles en rigoles	m3	12,6		
203	Remblais compacté	m3	18		
Sous total 200					

[Programme de Promotion de l'Entreprenariat Agropastoral des Jeunes (PEA-Jeunes)]
 [Construction des infrastructures pédagogiques de production animale à CRA-ETA-EFSC Ebolowa en trois (03) lots] - Référence : [N° 019/DC/MINADER-MINEPIA/PEA-JEUNES/SPM/2022]

N°	DESIGNATION	Unité	Qtés	P. unitaire	P. TOTAL
300	Fondations				
301	Béton de propreté dosé à 150kg/m3	m3	0,653		
302	Maçonnerie d'aggloméré de 20*20*40 bourres	m2	30,15		
303	Béton armé dosé à 350 kg/m3 pour semelle, longrine et amorces des poteaux	m3	2,802		
	Sous total 300				
400	Maçonnerie				
401	Pose d'un film polyane	m2	83,58		
402	Dallage intérieur (ép. 8cm) en béton dosé à 350 Kg/m3	m3	5,2668		
403	Pétiluve au béton hydrofugé dosé à 350 kg/m3 y compris vidange avec vanne PVC Ø 40 mm	U	0		
404	Mangeoires porc au Béton hydrofugé dosé à 350 kg/m3	U	0		
405	Maçonnerie d'aggloméré creux de 15*20*40	m2	118		
406	Béton armé dosé à 350 kg/m3 pour poutres, poteaux et linteaux	m3	5,77		
407	Béton armé dose à 350kg/m3 pour acrotère des murs aire d'exercice (ep,6 cm)	m3	0		
	Sous total 400				
500	Couverture et Menuiserie				
501	Bois de charpente assemblé pour fermes y compris pointes et toutes sujétions de traitement et de mise en place (bois de type atui, iroko ou similaire)	m3	3,1		
502	Fourniture et pose de tôles ondulées 5/10è alu y/c accessoires de fixation	ml	270,2		
503	Fourniture et pose de faux plafonds intérieurs en contre plaqué peint brillant de 4mm sur ossature en bois préalablement traité au carbonyle ou similaire y/c solivage et couvre joints	m2	0		
504	Fourniture et pose de faux plafond extérieur en tôle lisse alu de 0,35 y compris, solivages et toutes sujétions (pour les parties du plafond exposées aux intempéries, tout autour du bâtiment)	m2	37,5		
505	Faux plafond en grillage poulailler (faible maille à l'extérieur tout autour du bâtiment de protection contre les indésirables : oiseaux et autres insectes)	m2	0		
506	Fourniture et pose de tôles faîtières y/c toutes sujétions	ml	13		
507	Fourniture et pose de planches de rive en bois de charpente traité y compris toutes sujétions de protection en tôle alu de 3/10eme	ml	56,4		
508	Fourniture et pose gouttière en PVC	ml	24		
509	Fourniture et pose des descentes d'eau pluviale	ml	12		
510	Fourniture et pose des portes métalliques de 0,90 m x 2,10 m y/c serrurerie à 1 battant toutes sujétions antirouille et peinture	U	1		
511	Fourniture et pose des portes métalliques de 1,4 x 2,10 m y/c serrurerie à 2 battants et toutes sujétions antirouille et peinture	U	4		
512	Fourniture et pose des portillons métalliques de 1,10x 1,20 m y/c serrurerie à 1 battant et toutes sujétions antirouille et peinture	U	0		
513	Fourniture et pose des fenêtres en aluminium verre coulissant y compris grilles de protection de 1,1x1,2 toutes sujétions antirouille et peinture	U	1		
514	Fourniture et pose de grillages poulailler plastique à mailles avec cadres en bois/traite	m2	0		
515	Fourniture et pose de cadre en grillages métalliques déployé à mailles fines solide de 4x8 mm biseau pour ouvertures, largeur	m2	5,62		



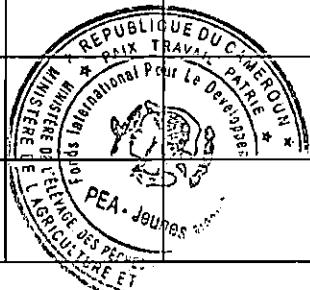
[Programme de Promotion de l'Entreprenariat Agropastoral des Jeunes (PEA-Jeunes)]

[Construction des infrastructures pédagogiques de production animale à CRA-ETA-EFSC Ebolowa en trois (03) lots] - Référence : [N° 019/DC/MINADER-MINEPIA/PEA-JEUNES/SPM/2022]

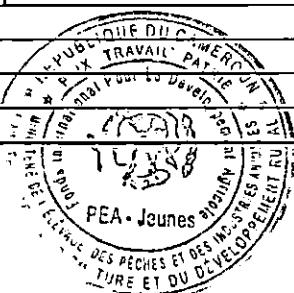
N°	DESIGNATION	Unité	Qtés	P. unitaire	P. TOTAL
	40 cm provenderie y compris toutes sujétions antirouille et peinture				
Sous total 500					
600	Revêtements				
601	Exécution des enduits verticaux en maçonnerie sur murs au mortier de ciment dosé à 400 kg/m3	m2	118		
602	Fourniture et pose des carreaux gré cérame 30*30 au sol vestiaires y/c plinthes	m2	10,25		
603	Fourniture et pose carreaux faïences (sur murs des toilettes)	m2	22		
Sous total 600					
700	Electricité				
701	Fourniture de câble TH 2,5 MM2, gaines annelée, Installation générale des schémas électriques et pose de boite de dérivation y compris éclairage ; prises ; protections électriques, fourreauage, mise à la terre	FF	1		
702	Fourniture et pose réglettes complètes de 1,2	U	6		
703	Fourniture et pose interrupteur apparent étanche Legrand simple allumage va et vient 10 A ou similaire	U	4		
704	Fourniture et pose Interrupteur apparent étanche type Neptune Legrand double allumage va et vient 10 A similaire	U	2		
705	Fourniture et pose prise de courant 2P+T Neptune v6 Legrand ou similaire 10/16A encastrés dans le mûr et toutes sujétions	U	1		
706	Disjoncteur 10 A et toutes sujétions de fourniture et pose pour éclairages	U	4		
707	Disjoncteur différentiel bipolaire de 16A et toutes sujétions de fourniture et pose pour prises	U	1		
708	Disjoncteur différentiel tétrapolaire de 63A et toutes sujétions de fourniture et pose	U	1		
Sous total 700					
800	Plomberie sanitaire				
801	Installation générale du système d'adduction d'eau (eau usée, eau vanne, tuyauterie et de la robinetterie pour abreuvoirs automatiques)	FF	1		
802	Fourniture et pose des lave-mains	U	1		
803	Fourniture et pose porte-serviettes	U	1		
804	Fourniture et pose des portes savons	U	1		
805	Fourniture et pose d'une colonne de douche	U	1		
806	Fourniture et pose crochets pour vêtements	U	1		
807	Fourniture et pose miroir mural	U	1		
Sous total 800					
900	Peinture et labérisation				
901	Application des peintures bicouche type pantex 1300 ou similaire sur murs extérieurs	m ²	124		
902	Applications des peintures de couleur blanche bicouche type pantex 800 ou similaire sur les murs intérieurs	m ²	114		
903	Application des peintures glycérophthalique brillante type Email (sur grillages d'aération latérale, grilles antivol, portes métalliques et toutes sujétions)	m ²	14,3		
904	Plaque de labérisation de projet (selon le modèle) fixée sur supports en tube Galva cylindrique (Logos PEA-Jeunes/MINEPIA/MINADER	FF	1		

[Programme de Promotion de l'Entreprenariat Agropastoral des Jeunes (PEA-Jeunes)]

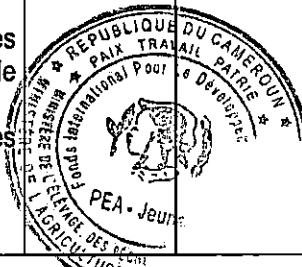
[Construction des infrastructures pédagogiques de production animale à CRA-ETA-EFSC Ebolowa en trois (03) lots] - Référence : [N° 019/DC/MINADER-MINEPIA/PEA-JEUNES/SPM/2022]



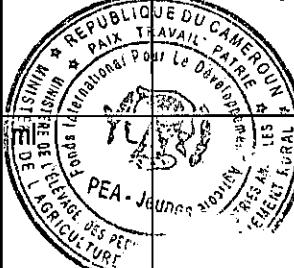
N°	DESIGNATION	Unité	Qtés	P. unitaire	P. TOTAL
	Sous total 900				
1000	VRD				
1001	Construction rigole en parpaings bourrés de 40 x 50 cm	ml	38		
1002	Dallage tout autour du bâtiment (ép. 8cm)	m ²	34		
1003	Construction d'un puisard	FF	1		
1004	Construction d'un canal à lisier et fosse à lisier	FF	0		
	Sous total 1000				
1100	Equipements				
1101	Fourniture des abreuvoirs siphoides premier âge	U	0		
1102	Fourniture des abreuvoirs automatiques	U	0		
1103	Fourniture des mangeoires 1er âge	U	0		
1104	Fourniture des mangeoires 2ème âge trémie en plastique	U	0		
1105	Fourniture des Radiants	U	0		
1106	Fourniture des cages de transport de volaille	U	0		
1107	Fourniture des Balances mécaniques	U	0		
1108	Fourniture kit petit matériel de travail (02 sceaux de 15 litres, 01 pulvérisateur, 01 balance numérique, 01 balaies brosses, 01 râteau, 01 pelle ronde, 02 pelles bêche, 01 brouette)	FF	0		
1109	Fourniture des Caisses en plastique pour le transport des œufs	U	0		
1110	Fourniture et pose des Pondoir : pour 2 000 sujets, 260 nids, soit 13 pondoirs de 20 nids chacun, à deux étages (10 nids par étages)	U	0		
1111	Fourniture de Pipettes pour porc	U	0		
1112	Balance électronique pour la pesée individuelle des porcs	U	0		
1113	Fourniture et pose du Broyeur-mélangeur de capacité 2T/H équipé de : broyeur à marteau de 15 CV ; mélangeur horizontal de 0,5T ; moteur de 10 CV ; 02 cuves d'attente de 1m3 ; 01 vis de décharge ; armoire électrique ; 50m d câble de raccordement	U	1		
1114	Fourniture et pose du Concasseur de coquille	U	1		
1115	Fourniture des Balances bascule	U	1		
1116	Fourniture de Balance numérique	U	1		
1117	Fourniture de Couseuse	U	1		
1118	Fourniture de Chariot	U	1		
1119	Fourniture de Palettes en bois	U	15		
	Sous total 1100				
	TOTAL HORS TAXES				
	TVA (19,25%)				
	TOTAL TTC				



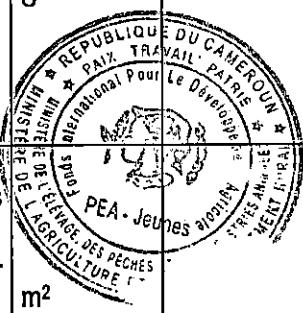
BORDEREAU DES PRIX UNITAIRES

N° des Prix	DESIGNATION DE LA NATURE DES OUVRAGES ET PRIX UNITAIRES HORS TAXES EN TOUTES LETTRES	UNITE	P.U.H.T (F/CFA) en chiffre
	100 : Travaux préparatoires		
101	<p>Nettoyage du site et nivellation du site Ce prix rémunère au mètre carré les travaux de nettoyage et nivellation du site et comprend :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Tous les travaux préliminaires : l'abattage des arbres, le débroussaillage et le nettoyage des surfaces ; - Le dessouchage, le découpage des troncs, l'évacuation de tous les produits en des endroits agréés par le Maître d'Œuvre et toutes sujétions ; - Le remblaiement du volume de la souche en matériaux appropriés ; - Le décapage de la terre végétale ; - L'enlèvement et la mise en stock pour emploi ou évacuation éventuelle à la décharge publique les terres végétales ; - Le nivellation de l'emprise du chantier (déblai - remblai) <p>Le mètre carré à : francs CFA</p>	m ²	
102	<p>Installation du chantier, amené et repli du matériel y compris toutes sujétions Ce prix rémunère au forfait et comprend :</p> <ul style="list-style-type: none"> - La mise en place de la clôture provisoire de chantier ; - L'amenée des installations de chantier ainsi que du matériel et du personnel de l'Entreprise ; - La sécurisation du chantier (aux tiers, contre tout vandalisme, et toutes sujétions...) ; - La mise en place d'un panneau de chantier ; - L'édification d'un magasin d'approvisionnement avec un bureau attenant où le cahier de chantier et les pièces graphiques seront disponibles en permanence ; - La démobilisation et le débarras de tout matériel et tout personnel nécessaire à la réalisation de l'œuvre. <p>Le forfait à : francs CFA</p>	FF	
103	<p>Etudes, implantation des ouvrages, y compris toutes sujétions Ce prix rémunère au forfait les études, l'implantation du bâtiment et comprend les aspects suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les études topographiques ; - La prise en compte des mesures environnementales ; - Le dimensionnement des éléments ou parties de l'ouvrage ; - La disponibilité pour l'entreprise de locaux à usage de bureaux, de locaux destinés à l'entretien du matériel de chantier, d'un lieu d'entreposage pour les matériaux et matériel ; - Le plan d'exécution de l'ouvrage sur lequel seront indiqués les résultats des métrés (cubages, coffrages, ferraillage) et notamment le plan d'implantation, le plan de coffrage, le plan de ferraillage, y compris toutes sujétions ; - Et toutes les opérations d'implantation du bâtiment proprement dit et toutes autres sujétions. <p>Le forfait à : francs CFA</p>	FF	
	Sous total 100		
200	Terrassement		
201	Fouilles en puits sous semelles isolées	m ³	

N° des Prix	DESIGNATION DE LA NATURE DES OUVRAGES ET PRIX UNITAIRES HORS TAXES EN TOUTES LETTRES	UNITE	P.U.H.T (F/CFA) en chiffre
	<p>Ce prix rémunère dans les conditions générales prévues au contrat au mètre cube (m^3) tous les travaux de fouille pour la construction des poteaux devant transmettre la charge du bâtiment au sol. Il rémunère tous les travaux tels qu'ils sont décrits dans le Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP) y compris toutes sujétions.</p> <p>Le mètre cube à :francs CFA</p>		
202	<p>Fouilles en rigoles</p> <p>Ce prix rémunère dans les conditions générales prévues au contrat au mètre cube (m^3) tous les travaux de fouille pour la construction des murs devant soutenir le bâtiment. Il rémunère tous les travaux tels qu'ils sont décrits dans le Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP) y compris toutes sujétions.</p> <p>Le mètre cube à :francs CFA</p>	m^3	
203	<p>Remblais compactés</p> <p>Ce prix rémunère dans les conditions générales prévues au contrat au m^3 le volume total des terres utilisées pour le compactage du sol après fondation. Il rémunère tous les travaux tels qu'ils sont décrits dans le Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP) y compris toutes sujétions.</p> <p>Le mètre cube à :francs CFA</p>	m^3	
	Sous total 200		
300	Fondations		
301	<p>Béton de propreté dosé à 150kg/m3 pour poteaux et chaînages</p> <p>Ce prix rémunère au mètre cube et comprend :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Fourniture et mise en œuvre du béton dosé à 350kg/ m^3 y compris ferraillage pour poteau suivant les recommandations du CCTP <p>Et toute autres sujétions.</p> <p>Le mètre cube à :francs CFA</p>	m^3	
302	<p>Maçonnerie d'aggloméré de 20*20*40 bourres</p> <p>Ce prix rémunère dans les conditions générales prévues au contrat au m^2 la mise en œuvre des agglos pour le mur de soubassement, y compris le mortier servant de liant. Il rémunère tous les travaux tels qu'ils sont décrits dans le Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP) y compris toutes sujétions.</p> <p>Le mètre carré à : francs CFA</p>	m^2	
303	<p>Béton armé dosé à 350 kg/m3 pour semelle, longrine et amorces des poteaux</p> <p>Ce prix rémunère au mètre cube et comprend :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Fourniture et mise en œuvre du béton dosé à 350kg/ m^3 y compris ferraillage pour semelles, longrines et amorces suivant les recommandations du CCTP et toute autres sujétions. <p>Le mètre cube à :francs CFA</p>	m^3	
	Sous total 300		
400	Maçonnerie		
401	<p>Pose d'un film polyane</p> <p>Ce prix rémunère dans les conditions générales prévues au contrat au m^2 la mise en place des polyanes pendant la maçonnerie et dallages. Il rémunère tous les travaux tels qu'ils sont décrits dans le Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP) y compris toutes sujétions.</p> <p>Le mètre carré à : francs CFA</p>	m^2	
402	<p>Dallage intérieur (ép:8cm) en béton dosé à 350 Kg/m³</p> <p>Ce prix rémunère dans les conditions générales prévues au contrat au m^3 la fourniture du béton et la réalisation d'un dallage dosé à 350 kg/ m^3, y compris coffrage et toutes sujétions.</p> <p>Le mètre cube à :francs CFA</p>	m^3	

N° des Prix	DESIGNATION DE LA NATURE DES OUVRAGES ET PRIX UNITAIRES HORS TAXES EN TOUTES LETTRES	UNITE	P.U.H.T (F/CFA) en chiffre
403	Pédiluve au béton hydrofugé dosé à 350 kg/m³ y compris vidange avec vanne PVC Ø 40 mm Ce prix rémunère à l'unité dans les conditions générales prévues au contrat à l'unité, la fourniture du béton hydrofugé dosé à 350 kg/ m ³ pour pédiluve, y compris les armatures, le coffrage et tuyaux de vidange avec vannes de Ø 40 mm et suivant les recommandations du CCTP y compris toutes sujétions. L'unité à :francs CFA	U	
404	Mangeoires porc au Béton hydrofugé dosé à 350 kg/m³ Ce prix rémunère à l'unité dans les conditions générales prévues au contrat à l'unité, la fourniture du béton hydrofugé dosé à 350 kg/ m ³ pour mangeoire, y compris les armatures, le coffrage et suivant les recommandations du CCTP y compris toutes sujétions. L'unité à :francs CFA	U	
405	Maçonnerie d'aggloméré creux de 15*20*40 Ce prix rémunère dans les conditions générales prévues au contrat au m ² la mise en œuvre des agglos creux de 15 cm x 20 cm x 40 cm , y compris le mortier servant de liant. Il rémunère tous les travaux tels qu'ils sont décrits dans le Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP) y compris toutes sujétions. Le mètre carré à : francs CFA	m ²	404
406	Béton armé dosé à 350 kg/m³ pour poutres, poteaux et linteaux Ce prix rémunère dans les conditions générales prévues au contrat au m ³ la fourniture du béton dosé à 350 kg/ m ³ , y compris les armatures, le coffrage et la mise en œuvre des poutres, poteaux et linteaux. Il rémunère tous les travaux tels qu'ils sont décrits dans le Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP) y compris toutes sujétions. Le mètre cube à :francs CFA	m ³	
407	Béton armé dose à 350kg/m³ pour acrotère des murs aire d'exercice (ep,6 cm) Ce prix rémunère dans les conditions générales prévues au contrat au m ³ la fourniture du béton dosé à 350 kg/ m ³ , y compris les armatures, le coffrage et la mise en œuvre des acrotères. Il rémunère tous les travaux tels qu'ils sont décrits dans le Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP) y compris toutes sujétions. Le mètre cube à :francs CFA	m ³	
500	Sous total 400		
501	Couverture et Menuiserie Bois de charpente assemblé pour fermes y compris pointes et toutes sujétions de traitement et de mise en place (bois de type atui, iroko ou similaire) Ce prix rémunère dans les conditions générales prévues au contrat au m ³ le volume de bois utilisé (bastaings, chevrons, lattes ...) traité pour la charpente et la mise en œuvre et fixation sur les fermes par des chevaliers en fer (Ø6). Il rémunère tous les travaux tels qu'ils sont décrits dans le Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP) y compris toutes sujétions. Le mètre cube à :francs CFA	m ³	- sujétions
502	Fourniture et pose de tôles ondulées 5/10^e alu y/c accessoires de fixation Ce prix rémunère au mètre carré la fourniture et pose des tôles ondulées aluminium 5/10 ^e de largeur 0.80m. Il comprend : - fourniture des tôles ondulées aluminium ; - fixation sur les pannes par des accessoires y compris toutes sujétions. Le mètre linéaire à :francs CFA		

N° des Prix	DESIGNATION DE LA NATURE DES OUVRAGES ET PRIX UNITAIRES HORS TAXES EN TOUTES LETTRES	UNITE	P.U.H.T (F/CFA) en chiffre
503	<p>Fourniture et pose de faux plafonds intérieur en contre plaquet peint brillant de 4mm sur ossature en bois préalablement traité au carbonyle ou similaire y/c solivage et couvre joints Ce prix rémunère au mètre carré la fourniture et pose des contre plaqués de 4 mm à fixer sur un solivage. Il comprend :</p> <ul style="list-style-type: none"> - La prévision des couvre joints périphériques tant à La prévision des couvre joints périphériques tant à l'extérieur qu'à l'intérieur ; - La prévision des trappes de visite; - La prévision des trous d'aération munis des grilles moustiquaires sur les plaques extérieures au droit de chaque trou d'aération ; - Et toutes sujétions. <p>Le mètre carré à : francs CFA</p>	m ²	
504	<p>Fourniture et pose de faux plafond extérieur en tôle lisse alu de 0,35 y compris, solivages et toutes sujétions (pour les parties du plafond exposées aux intempéries, tout autour du bâtiment) Ce prix rémunère au mètre carré la fourniture et la pose des tôles lisses alu 4/10^e sur un solivage. Il comprend :</p> <ul style="list-style-type: none"> - La prévision des couvre joints périphériques tant à La prévision des couvre joints périphériques tant à l'extérieur qu'à l'intérieur ; - La prévision des trappes de visite; - La prévision des trous d'aération munis des grilles moustiquaires - Et toutes sujétions. <p>Le mètre carré à : francs CFA</p>	m ²	
505	<p>Faux plafond en Grillage poulailler (faible maille à l'extérieur tout autour du bâtiment de protection contre les indésirables : oiseaux et autres insectes) Ce prix rémunère au mètre carré la fourniture et pose des grillages poulailler faible maille à l'extérieur tout autour du bâtiment de protection contre les indésirables, à fixer sur un solivage. Il comprend :</p> <ul style="list-style-type: none"> - La prévision des couvre joints périphériques tant à La prévision des couvre joints périphériques tant à l'extérieur qu'à l'intérieur ; - Et toutes sujétions. <p>Le mètre carré à : francs CFA</p>	m ²	
506	<p>Fourniture et pose de tôles faitières y/c toutes sujétions. Ce prix rémunère dans les conditions générales prévues au contrat au ml la pose de tôle faitière et la mise en œuvre. Il rémunère tous les travaux tels qu'ils sont décrits dans le Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP) y compris toutes sujétions. Le mètre linéaire à : francs CFA</p>	ml	
507	<p>Fourniture et pose de planches de rive en bois de charpente traité y compris toutes sujétions de protection en tôle alu de 3/10eme Ce prix rémunère au mètre linéaire et comprend :</p> <ul style="list-style-type: none"> - La fourniture et la fixation des planches de rive au bois traité ; - la pose d'aluminium sur la planche de rive et la mise en œuvre y compris toutes sujétions. <p>Le mètre linéaire à : francs CFA</p>	ml	
508	<p>Fourniture et pose gouttière en PVC - Ce prix rémunère au mètre linéaire la fourniture et la pose des gouttières y compris toutes sujétions</p> <p>Le mètre linéaire à : francs CFA</p>	ml	
509	<p>Fourniture et pose des descentes d'eau pluviale - Ce prix rémunère au ml la fourniture et la pose des descentes d'eau pluviale y compris toutes sujétions.</p>	ml	

N° des Prix	DESIGNATION DE LA NATURE DES OUVRAGES ET PRIX UNITAIRES HORS TAXES EN TOUTES LETTRES	UNITE	P.U.H.T (F/CFA) en chiffre
	Le mètre linéaire à :francs CFA		
510	<p>Fourniture et pose des portes métalliques de 0,90 m x 2,10 m y/c serrurerie à 1 battant toutes sujétions antirouille et peinture Ce prix rémunère à l'unité la fabrication et pose d'une porte métallique peint de (90 x 210 H) cm, avec des tôles 10/10è. Il comprend :</p> <ul style="list-style-type: none"> - la fabrication, l'amenée et pose de porte métallique ; - La fabrication et pose des serrures type 'vachette originale' avec 3 clés, 3 paumelles, cadenas avec 5 clés y compris toutes autres sujétions <p>L'unité à :francs CFA</p>	U	
511	<p>Fourniture et pose des portes métalliques de 1,4 x 2,10 m y/c serrurerie à 2 battants et toutes sujétions antirouille et peinture Ce prix rémunère à l'unité la fabrication et pose d'une porte métallique peint de (1,4 x 210 H) m, avec des tôles 10/10è. Il comprend :</p> <ul style="list-style-type: none"> - la fabrication, l'amenée et pose de porte métallique ; - La fabrication et pose des serrures type 'vachette originale' avec 3 clés, 3 paumelles, cadenas avec 5 clés y compris toutes autres sujétions <p>L'unité à :francs CFA</p>	U	
512	<p>Fourniture et pose des portillons métalliques de 1,10 x 1,20 m y/c serrurerie à 1 battant et toutes sujétions antirouille et peinture Ce prix rémunère à l'unité la fabrication et pose de portillons métallique peint de (1,00 x 1,20 H) m, avec des tôles 10/10è. Il comprend :</p> <ul style="list-style-type: none"> - la fabrication, l'amenée et pose de portion métallique ; - La fabrication et pose des serrures type 'vachette originale' avec 3 clés, 3 paumelles, cadenas avec 5 clés y compris toutes autres sujétions <p>L'unité à :francs CFA</p>	U	
513	<p>Fourniture et pose des fenêtres en aluminium verre coulissant y compris grilles de protection de 1,10 x 1,20 toutes sujétions antirouille et peinture Ce prix rémunère à l'unité la fabrication et pose fenêtres en aluminium verre coulissant de (1,10 x 1,20 H) m, avec des tôles 10/10è. Il comprend :</p> <ul style="list-style-type: none"> - la fabrication, l'amenée et pose de portion métallique ; - La fabrication et pose des serrures type 'vachette originale' avec 3 clés, 3 paumelles, cadenas avec 5 clés y compris toutes autres sujétions <p>L'unité à :francs CFA</p>	U	
514	<p>Fourniture et pose de grillages poulailler plastique à mailles fines avec cadres en bois traité Ce prix rémunère au mètre carré la fabrication et la pose d'un grillage de protection plastique de maille (9 mm x 9 mm ou 11 mm x 11 mm) au-dessus de la maçonnerie avec renfort en bois traité. Il comprend :</p> <ul style="list-style-type: none"> - La fourniture et la pose des grillages poulailler plastique ; - La fourniture et la pose des renforts en bois traité ; - Et toutes autres sujétions <p>Le mètre carré à : francs CFA</p>	U	
515	<p>Fourniture et pose de cadre en grillages métalliques déployé à mailles fines solide de 4x8 mm biseau pour ouvertures, largeur 40 cm provenderie y compris toutes sujétions antirouille et peinture Ce prix rémunère au mètre carré la fabrication et la pose d'un grillage de protection au-dessus de la maçonnerie avec renfort en cornières de 30. Il comprend :</p> <ul style="list-style-type: none"> - La fourniture et la pose des grillages; - La fourniture et la pose des renforts en cornières de 30mm ; <p>Et toutes autres sujétions</p> <p>Le mètre carré à : francs CFA</p>	m ²	

N° des Prix	DESIGNATION DE LA NATURE DES OUVRAGES ET PRIX UNITAIRES HORS TAXES EN TOUTES LETTRES	UNITE	P.U.H.T (F/CFA) en chiffre
	Sous total 500		
600	Revêtements		
601	Exécution des enduits verticaux en maçonnerie sur murs au mortier de ciment dosé à 400 kg/m3 Ce prix rémunère au mètre carré et comprend : - La fourniture du matériau et la mise en œuvre du mortier de ciment dosé à 400kg/m ³ suivant les prescriptions du CCTP; - Le renforcement des enduits sur les murs décapés ; Le mètre carré à : francs CFA	m ²	
602	Fourniture et pose des carreaux gré cérame 30*30 au sol vestiaires y/c plinthes Ce prix rémunère au mètre carré la fourniture et fabrication et la pose des carreaux gré cérame 30x30 cm au sol des vestiaires y compris plinthes. Il rémunère tous les travaux tels qu'ils sont décrits dans le Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP) y compris toutes sujétions. Le mètre carré à : francs CFA	m ²	
603	Fourniture et pose carreaux faïences (sur murs des toilettes) Ce prix rémunère au mètre carré la fourniture et fabrication et la pose des carreaux faïences aux murs des vestiaires/magasins y compris plinthes. Il rémunère tous les travaux tels qu'ils sont décrits dans le Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP) y compris toutes sujétions. Le mètre carré à : francs CFA		
	Sous total 600		
700	Electricité		
701	Fourniture de câble TH 2,5 MM2, gaines annelée, Installation générale des schémas électriques et pose de boîte de dérivation y compris éclairage; prises; protections électriques, fourreautage, mise à la terre Ce prix rémunère au forfait et comprend dans l'ensemble : - La fourniture et l'installation du schéma électrique y compris l'éclairage ; - Fourniture et installation des protections électriques ; - La mise en terre et réservation et protection électrique ; - Toutes les sujétions liées à la bonne exécution de cette tâche. Le forfait à : francs CFA	FF	
702	Fourniture et pose réglettes complètes de 1,2 Ce prix rémunère à l'unité, le luminaire complet et toute sujétion de pose. Il comprend : - La fourniture et la fixation de la réglette complète ; - Le fourreautage et le câblage ; - Et toutes autres sujétions. L'unité à : francs CFA	U	
703	Fourniture et pose interrupteur apparent étanche Legrand simple allumage va et vient 10 A ou similaire Ce prix rémunère à l'unité, l'interrupteur apparent étanche Legrand simple allumage va et vient 10 A. Il comprend : La fourniture et la fixation de l'interrupteur ; Et toutes autres sujétions. L'unité à : francs CFA	U	
704	Fourniture et pose Interrupteur apparent étanche type Neptune Legrand double allumage va et vient 10 A similaire Ce prix rémunère à l'unité, l'interrupteur apparent étanche Legrand doubles allumage va et vient 10 A. Il comprend : La fourniture et la fixation de l'interrupteur ; Et toutes autres sujétions.	U	

N° des Prix	DESIGNATION DE LA NATURE DES OUVRAGES ET PRIX UNITAIRES HORS TAXES EN TOUTES LETTRES	UNITE	P.U.H.T (F/CFA) en chiffre
	L'unité à :francs CFA		
705	Fourniture et pose prise de courant 2P+T Neptune v6 Legrand ou similaire 10/16A encastrés dans le mûr et toutes sujétions Ce prix rémunère à l'unité, les prises. Il comprend : - La fourniture et la pose des prises 2P+T 16A étanches; - Le fourreautage et le câblage ; Et toutes autres sujétions. L'unité à :francs CFA	U	
706	Disjoncteur 10 A et toutes sujétions de fourniture et pose pour éclairages Ce prix rémunère à l'unité, le disjoncteur 10 A. Il comprend : - La fourniture et la fixation du disjoncteur; - Et toutes autres sujétions. L'unité à :francs CFA	U	
707	Disjoncteur différentiel bipolaire de 16A et toutes sujétions de fourniture et pose pour prises Ce prix rémunère à l'unité, le disjoncteur différentiel bipolaire 16 A. Il comprend : - La fourniture et la fixation du disjoncteur; - Et toutes autres sujétions. L'unité à :francs CFA	U	
708	Disjoncteur différentiel tétrapolaire de 63A et toutes sujétions de fourniture et pose Ce prix rémunère à l'unité, le disjoncteur différentiel tétrapolaire de 63 A. Il comprend : - La fourniture et la fixation du disjoncteur pour la sécurisation des machines de production de la provenderie ; - Et toutes autres sujétions. L'unité à :francs CFA	U	
800	Sous total 700		
801	Plomberie sanitaire Installation générale du système d'adduction d'eau (eau usée, eau vanne, tuyauterie et de la robinetterie pour abreuvoirs automatiques) Ce prix rémunère au forfait, la fourniture et l'installation des tuyaux d'évacuation des eaux purines, des eaux usées, des eaux vannes et des tuyaux d'alimentation en eau du bâtiment ainsi que leurs accessoires de fixation aux endroits requis conformément aux prescriptions du CCTP. Il comprend : - La fourniture des tuyaux, leurs accessoires et leurs pièces de raccordement ; - Fixation des tuyaux dans les loges, salles d'eau, aux abreuvoirs automatiques ; - Et toutes autres sujétions. Le forfait à :francs CFA	FF	
802	Fourniture et pose de lave-mains Ce prix rémunère à l'unité la fourniture et la pose de lave-mains et toute autre sujétion conformément aux prescriptions du CCTP L'unité à :FCFA		
803	Fourniture et pose de porte-serviettes Ce prix rémunère à l'unité la fourniture et la pose de porte-serviettes et toute autre sujétion, conformément aux prescriptions du CCTP L'unité à :FCFA		
804	Fourniture et pose des portes savons Ce prix rémunère à l'unité la fourniture et la pose de portes savons et toute autre sujétion, conformément aux prescriptions du CCTP L'unité à :FCFA	U	

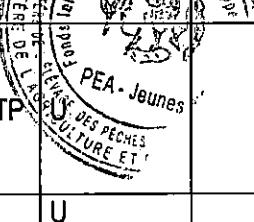
[Programme de Promotion de l'Entreprenariat Agropastoral des Jeunes (PEA-Jeunes)]

[Construction des infrastructures pédagogiques de production animale à CRA-ETA-EFSC Ebolowa en trois (03) lots] - Référence : [N° 019/DC/MINADER-MINEPIA/PEA-JEUNES/SPM/2022]

N° des Prix	DESIGNATION DE LA NATURE DES OUVRAGES ET PRIX UNITAIRES HORS TAXES EN TOUTES LETTRES	UNITE	P.U.H.T (F/CFA) en chiffre
805	Fourniture et pose d'une colonne de douche Ce prix rémunère à l'unité la fourniture et la pose de colonne de douche et toute autre sujexion. conformément aux prescriptions du CCTP L'unité à :.....FCFA	U	
806	Fourniture et pose crochets pour vêtements Ce prix rémunère à l'unité la fourniture et la pose de crochets pour vêtements et toute autre sujexion. conformément aux prescriptions du CCTP L'unité à :.....FCFA	U	
807	Fourniture et pose miroir mural Ce prix rémunère à l'unité la fourniture et la pose de miroir mural et toute autre sujexion. conformément aux prescriptions du CCTP L'unité à :.....FCFA	U	
	Sous total 800		
900	Peinture et labélisation		
901	Application des peintures bicouche type pantex 1300 ou similaire sur murs extérieurs Ce prix rémunère au mètre carré la fourniture et la pose de la peinture antirouille des peintures bicouche type pantex 1300 de couleur ou similaire et toute autre sujexion. conformément aux prescriptions du CCTP Le mètre carré à :francs CFA	m ²	
902	Applications des peintures de couleur blanche bicouche type pantex 800 ou similaire sur les murs intérieurs Ce prix rémunère au mètre carré la fourniture et la pose de la peinture antirouille des peintures bicouche type pantex 800 de couleur ou similaire et toute autre sujexion. conformément aux prescriptions du CCTP Le mètre carré à :francs CFA	m ²	
903	Application des peintures glycérophthalique brillante type Email (sur grillages d'aération latérale, grilles antivol, portes métalliques et toutes sujétions) Ce prix rémunère au mètre carré. Il comprend : - le ponçage des surfaces à peindre; - la fourniture de la peinture antirouille; - la pose de deux couches de la peinture antirouille sur grillages d'aération latérale, grilles antivol, portes métalliques ; - et toutes sujétions. Le mètre carré à :francs CFA	m ²	
904	Plaque de labélisation de projet (selon le modèle) fixée sur supports en tube Galva cylindrique (Logos PEA-Jeunes/MINEPIA/MINADER) Ce prix rémunère au forfait et comprend : - la mise en place d'une plaque de labélisation du projet selon le modèle) fixée sur supports en tube galva cylindrique (Logos PEA-Jeunes/MINEPIA/MINADER); - et toutes sujétions. Le forfait à :francs CFA	FF	
	Sous total 900		
1000	VRD 		
1001	Construction rigole en parpaings bourrés de 40 x 50 cm Ce prix rémunère au mètre linéaire la construction des caniveaux de 40x50 cm autour de bâtiment. Il comprend : - L'implantation - La réalisation des fouilles Le coffrage	ml	

[Programme de Promotion de l'Entreprenariat Agropastoral des Jeunes (PEA-Jeunes)]

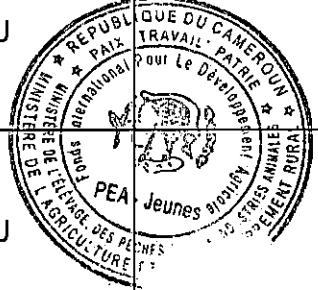
[Construction des infrastructures pédagogiques de production animale à CRA-ETA-EFSC Ebolowa en trois (03) lots] - Référence : [N° 019/DC/MINADER-MINEPIA/PEA-JEUNES/SPM/2022]

N° des Prix	DESIGNATION DE LA NATURE DES OUVRAGES ET PRIX UNITAIRES HORS TAXES EN TOUTES LETTRES	UNITE	P.U.H.T (F/CFA) en chiffre
	<ul style="list-style-type: none"> - Le bétonnage - Le décoffrage - Et toutes sujétions <p>Le mètre linéaire à :FCFA</p>		
1002	<p>Dallage tout autour du bâtiment (ép. 8cm) Ce prix rémunère au mètre carré, le dallage et comprend :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Fourniture des matériaux et dallage du sol avec un béton dosé à 300kg/ m³ suivant les prescriptions du CCTP ; - Et toutes autres sujétions. <p>Le mètre carré à :francs CFA</p>	m ²	
1003	<p>Construction d'un puisard Ce prix rémunère au forfait la construction d'un puisard. Il rémunère tous les travaux tels qu'ils sont décrits dans le Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP), Notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> - La maçonnerie - La tuyauterie - L'étanchéité - la dalle en BA - Le puisard - y compris toutes sujétions <p>Le forfait à :francs CFA</p>	FF	
1004	<p>Construction d'un canal à lisier et fosse à lisier Ce prix rémunère au forfait la construction d'un canal à lisier et d'une fosse à lisier. Il rémunère tous les travaux tels qu'ils sont décrits dans le Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP), Notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> - La maçonnerie - La tuyauterie - L'étanchéité - la dalle en BA - Le canal d'évacuation - La fosse à lisier - y compris toutes sujétions <p>Le forfait à :francs CFA</p>	FF	
1100	Sous total 1000		
1101	<p>Fourniture des abreuvoirs siphoides premiers âge Ce prix rémunère à l'unité. Il comprend :</p> <ul style="list-style-type: none"> - La fourniture et la pose abreuvoirs 1^{er} âge suivant les prescriptions du CCTP - Et toutes autres sujétions. <p>L'unité à :francs CFA</p>	U	
1102	<p>Fourniture des abreuvoirs siphoides premiers âge Ce prix rémunère à l'unité. Il comprend :</p> <ul style="list-style-type: none"> - La fourniture et la pose abreuvoirs siphoides automatiques - Et toutes autres sujétions. <p>L'unité à :francs CFA</p>		
1103	<p>Fourniture des mangeoires 1er âge Ce prix rémunère à l'unité. Il comprend :</p> <ul style="list-style-type: none"> - La fourniture et la pose des mangeoires 1^{er} âge suivant les prescriptions du CCTP - Et toutes autres sujétions. <p>L'unité à :francs CFA</p>		
1104	Fourniture des Mangeoires 2^{ème} âge trémie en plastique	U	

[Programme de Promotion de l'Entreprenariat Agropastoral des Jeunes (PEA-Jeunes)]

[Construction des infrastructures pédagogiques de production animale à CRA-ETA-EFSC Ebolowa en trois (03) lots] - Référence : [N° 019/DC/MINADER-MINEPIA/PEA-JEUNES/SPM/2022]

N° des Prix	DESIGNATION DE LA NATURE DES OUVRAGES ET PRIX UNITAIRES HORS TAXES EN TOUTES LETTRES	UNITE	P.U.H.T (F/CFA) en chiffre
	<p>Ce prix rémunère à l'unité. Il comprend :</p> <ul style="list-style-type: none"> - La fourniture et la pose des mangeoires 2ème âge suivant les prescriptions du CCTP - Et toutes autres sujétions. <p>L'unité à : francs CFA</p>		
1105	<p>Fourniture des Radians</p> <p>Ce prix rémunère à l'unité. Il comprend :</p> <ul style="list-style-type: none"> - La fourniture des radians électriques suivant les prescriptions du CCTP - Et toutes autres sujétions. <p>L'unité à : francs CFA</p>	U	
1106	<p>Fourniture des cages de transport de volaille</p> <p>Ce prix rémunère à l'unité. Il comprend :</p> <ul style="list-style-type: none"> - La fourniture des caisses de transport de volaille suivant les prescriptions du CCTP - Et toutes autres sujétions. <p>L'unité à : francs CFA</p>	U	
1107	<p>Fourniture des Balances mécaniques</p> <p>Ce prix rémunère à l'unité. Il comprend :</p> <ul style="list-style-type: none"> - La fourniture des balances mécaniques de transport de volaille suivant les prescriptions du CCTP - Et toutes autres sujétions. <p>L'unité à : francs CFA</p>	U	
1108	<p>Fourniture kit petit matériel de travail (02 sceaux de 15 litres, 01 pulvérisateur, 01 balance numérique, 01 balaies brosses,01 râteau, 01 pelle ronde, 02 pelles bêche, 01 brouette)</p> <p>Ce prix rémunère à l'unité. Il comprend :</p> <ul style="list-style-type: none"> - La fourniture d'un kit de petit matériels constitué de : 02 sceaux de 15 litres, 01 pulvérisateur, 01 balance numérique, 01 balaies brosses,01 râteau, 01 pelle ronde, 02 pelles bêche, 01 brouette suivant les prescriptions du CCTP - Et toutes autres sujétions. <p>L'unité à : francs CFA</p>	U	
1109	<p>Fourniture des Caisses en plastique pour le transport des œufs</p> <p>Ce prix rémunère à l'unité. Il comprend :</p> <ul style="list-style-type: none"> - La fourniture des caisses en plastique pour le transport des œufs suivant les prescriptions du CCTP - Et toutes autres sujétions. <p>L'unité à : francs CFA</p>	U	
1110	<p>Fourniture des Pondoirs : pour 2 000 sujets, 260 nids, soit 13 pondoirs de 20 nids chacun, à deux étages (10 nids par étages)</p> <p>Ce prix rémunère à l'unité. Il comprend :</p> <ul style="list-style-type: none"> - La fourniture de pondoirs pour 2 000 sujets, 260 nids, soit 13 pondoirs de 20 nids chacun, à deux étages (10 nids par étages) - Et toutes autres sujétions. <p>L'unité à : francs CFA</p>	U	
1111	<p>Fourniture des Pipettes pour porc</p> <p>Ce prix rémunère à l'unité. Il comprend :</p> <ul style="list-style-type: none"> - La fourniture des pipettes pour porc suivant les prescriptions du CCTP - Et toutes autres sujétions. <p>L'unité à : francs CFA</p>	U	
1112	<p>Fourniture des Balances électronique pour la pesée individuelle des porcs</p> <p>Ce prix rémunère à l'unité. Il comprend :</p>	U	

N° des Prix	DESIGNATION DE LA NATURE DES OUVRAGES ET PRIX UNITAIRES HORS TAXES EN TOUTES LETTRES	UNITE	P.U.H.T (F/CFA) en chiffre
	<ul style="list-style-type: none"> - La fourniture des balances électroniques pour la pesée individuelles des porcs suivant les prescriptions du CCTP - Et toutes autres sujétions. <p>L'unité à :francs CFA</p>		
1113	<p>Fourniture du Broyeur-mélangeur de capacité 2T/H équipé de: broyeur à marteau de 15 CV; mélangeur horizontal de 0,5T; moteur de 10 CV; 02 cuves d'attente de 1m3; 01 vis de décharge; armoire électrique; 50m d câble de raccordement</p> <p>Ce prix rémunère à l'unité. Il comprend :</p> <ul style="list-style-type: none"> - La fourniture du broyeur-mélangeur de capacité 2T/heure suivant les prescriptions du CCTP - Et toutes autres sujétions. <p>L'unité à :francs CFA</p>	U	
1114	<p>Fourniture du Concasseur de coquille</p> <p>Ce prix rémunère à l'unité. Il comprend :</p> <ul style="list-style-type: none"> - La fourniture des concasseurs de coquille pour la pesée individuelle des porcs suivant les prescriptions du CCTP - Et toutes autres sujétions. <p>L'unité à :francs CFA</p>	U	
1115	<p>Fourniture de Balance bascule</p> <p>Ce prix rémunère à l'unité. Il comprend :</p> <ul style="list-style-type: none"> - La fourniture des balances bascule pour la pesée suivant les prescriptions du CCTP - Et toutes autres sujétions. <p>L'unité à :francs CFA</p>	U	
1116	<p>Fourniture de Balance numérique</p> <p>Ce prix rémunère à l'unité. Il comprend :</p> <ul style="list-style-type: none"> - La fourniture des balances numérique pour la pesée suivant les prescriptions du CCTP - Et toutes autres sujétions. <p>L'unité à :francs CFA</p>	U	
1117	<p>Fourniture de la Couseuse</p> <p>Ce prix rémunère à l'unité. Il comprend :</p> <ul style="list-style-type: none"> - La fourniture des couseuses pour le conditionnement des sacs d'aliments après pesée suivant les prescriptions du CCTP - Et toutes autres sujétions. <p>L'unité à :francs CFA</p>	U	
1118	<p>Fourniture du Chariot</p> <p>Ce prix rémunère à l'unité. Il comprend :</p> <ul style="list-style-type: none"> - La fourniture des couseuses pour le transport des sacs d'aliments suivant les prescriptions du CCTP - Et toutes autres sujétions. <p>L'unité à :francs CFA</p>	U	
1119	<p>Fourniture des Palettes en bois</p> <p>Ce prix rémunère à l'unité. Il comprend :</p> <ul style="list-style-type: none"> - La fourniture des couseuses pour le conditionnement des sacs d'aliments suivant les prescriptions du CCTP - Et toutes autres sujétions. <p>L'unité à :francs CFA</p>	U	



Calendrier des activités (contrats à forfait)

Étapes	Description	Unité	Montant
➤	Terrassement		
➤	Fondations		
➤	Superstructures		
➤	Cloisons		



[Programme de Promotion de l'Entreprenariat Agropastoral des Jeunes (PEA-Jeunes)]
[Construction des infrastructures pédagogiques de production animale à CRA-ETA-EFSC Ebolowa en trois (03) lots] - Référence : [N° 019/DC/MINADER-MINEPIA/PEA-JEUNES/SPM/2022]

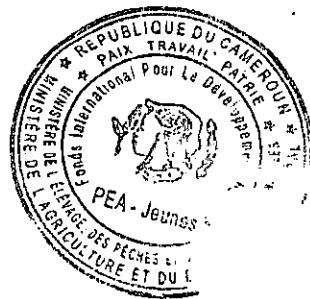
Annexe 2

Spécifications techniques et exigences en matière de réalisation

[Note à l'attention du maître d'ouvrage :

Dresser ici une liste de spécifications des travaux ; à défaut, annexer cette liste dans un document distinct. Pour les soumissionnaires, un ensemble de spécifications précises et bien définies est indispensable pour pouvoir apporter une réponse réaliste et compétitive aux besoins du maître d'ouvrage sans avoir à assortir leurs soumissions de réserves ou de conditions. Les spécifications doivent être rédigées de manière à exposer clairement les normes à respecter en termes de qualité d'exécution, de matériaux et de réalisation des travaux à effectuer, ainsi que les installations, les fournitures et le personnel essentiel requis, les textes législatifs et réglementaires applicables, les prescriptions d'ordre environnemental et social, ou encore les obligations de santé et de sécurité auxquelles l'entrepreneur doit satisfaire lors de l'exécution des travaux.]

CAHIER DES CLAUSES TECHNIQUES PARTICULIERES (CCTP)



CHAPITRE 1 : PREAMBULE

Article 1 : Le présent devis descriptif technique a pour but de définir la consistance et le mode d'exécution des travaux à réaliser.

Il est établi à titre indicatif, pour préciser et compléter les indications figurées sur le devis estimatif et les documents graphiques (plans).

CHAPITRE 2 : LES MATERIAUX

Pour tous les travaux de maçonnerie, les composantes du béton et du mortier doivent obéir à certaines caractéristiques élémentaires ainsi qu'il suit :

Article 2 : Sables

Tous les sables devront être exempts d'oxydes, de matières organiques d'origine animale ou végétale. Pour cela le sable moyen utilisé devra être un sable de rivière et le sable fin devra être assez propre (sable alluvionnaire).

Article 3 : Gravillons

Les graviers destinés à la confection des bétons seront des matériaux homogènes naturels ou concassés. Ils seront débarrassés de leur film de poussière par exposition suffisante aux pluies ou lavage à l'eau sous pression. Les gammes utilisées seront le tout-venant 0/25 pour le béton de propreté et le 5/15 et/ou le 15/25 pour le béton armé. Ces granulats devront être issus des roches saines à dureté acceptable ($LA \geq 30$) comme le granite, le basalte, etc.

Article 4 : Eau de gâchage

Les eaux utilisées dans la confection des mortiers et bétons seront dépourvues d'impuretés, des sels dissous et des détergents.

Article 5 : Les ciments

Les ciments utilisés pour les bétons et mortiers satisferont aux conditions générales imposées par la réglementation en vigueur. Ils seront de type CPJ 35 NF1-301 de CIMENCAM ou similaire et ne devront présenter aucune trace d'humidité.

Article 6 : Les aciers pour béton

Les aciers pour béton seront des ronds lisses (RL) pour les aciers transversaux et les Haute Adhérence (HA) pour les autres (ils devront être sans rouille, sans peinture ni graisse).

Il seraient façonnés et mis en œuvre conformément aux règles de l'art.

Article 7 : Coffrage

[Programme de Promotion de l'Entreprenariat Agropastoral des Jeunes (PEA-Jeunes)]

[Construction des infrastructures pédagogiques de production animale à CRA-ETA-EFSC Ebolowa en trois (03) lots] - Référence : [N° 019/DC/MINADER-MINEPIA/PEA-JEUNES/SPM/2022]

Ils seront simples et robustes. Ils devront supporter sans déformation appréciable le poids et la poussée du béton, les effets de la vibration et le poids des hommes employés lors la mise en œuvre.

L'étanchéité des coffrages sera suffisante pour que l'excès d'eau ne puisse entraîner le ciment.

Article 8 : Bois

Les essences suivantes devront être utilisées : le Fraké ou l'Ayous pour le coffrage et les chaises d'implantation.

CHAPITRE 3 : PREPARATION

Article 9 : Débroussaillage

On devra au préalable enlever la broussaille du terrain sur l'emplacement réservé à la construction proprement dite et des aires de stockage des matériaux. Ce travail comprendra toutes sujétions d'abattage d'arbres et de dessouchage.

Article 10 : Décapage

On enlèvera la terre végétale sur l'emplacement destiné à la construction sur une profondeur de 20 cm.

CHAPITRE 4 : FONDATIONS

Article 11 : Implantation

L'implantation des escaliers se fera à l'aide des chaises parfaitement horizontales et droites ; leur recul sera de 1.00m par rapport aux bords extérieurs des fouilles afin de faciliter la manutention. Les repères se feront de la manière suivante : les axes avec les pointes de 90, les bords des fouilles avec les 60 et les bords de maçonneries avec les 80.

Article 12 : Fouilles

Des fouilles linéaires de 50 cm de largeur et de 70 cm de profondeur seront réalisées pour le massif de l'escalier ainsi que de la rampe. Les terres issues de ces fouilles seront entassées dans l'emprise de la construction pour faciliter les remblais.

Article 13 : Béton de propreté

Un béton maigre dosé à 250kg/m³ (soit 1 brouette de sable fin, 1 brouette de sable de rivière, 2 brouettes de tout-venant de 0/25 et un sac de ciment) sera coulé à pleines fouilles sur 5 cm d'épaisseur avant la réalisation de toute partie d'ouvrage en contact avec le sol.

Article 14 : Maçonneries

Les maçonneries se feront en parpaings de 15 pour les élévations ; et de 20 pour les soubassements de fondation en cas de nécessité. Le bousillage se fera avec un béton dosé à 300kg/m³ (soit 1/2 brouette de sable fin, 1 brouette de sable de rivière, 2 brouettes de tout-venant et un sac de ciment). Les joints se feront au mortier dosé à 300 kg/m³ (1.5 brouettes de sable fin, 2 brouettes de sable de rivière et un sac de ciment).

Article 15 : Béton armé

Toutes les parties des escaliers et des rampes en béton armé seront coulées par un béton dosé à 350 kg/m³ (1/2 brouette de sable de rivière, 1/2 brouette de sable fin, 2 brouettes de gravier 5/15 et un sac de ciment). Les aciers seront les suivants :

- a) **Les amores de poteaux (20x20 cm²)**: aciers HA de 10 maintenus par des cadres en aciers ronds lisses de 6 espacés de 15 cm
- b) **Longrines : (20x 20cm²)** 4 aciers HA de 10 le tout maintenu par des cadres en ronds lisses de 6 espacés de 15 cm

Article 16 : Dallage du sol

Il sera indépendant et exécuté en béton ordinaire dosé à 350kg/ m³ (2 brouettes de gravier 5/15, 1 brouette de sable de rivière et un sac de ciment) et de 8 cm d'épaisseur sur un sol préalablement nivelé et compacté.

CHAPITRE 5 : MACONNERIE

Article 17 : Murs en élévation

Les murs seront en parpaings de ciment creux de 15x20x40. Ils seront montés avec un mortier de ciment dosé à 300 kg/m³ (1.5 brouettes de sable fin, 2 brouettes de sable de rivière gros grain « sable Sanaga de préférence » et un sac de ciment).

Article 18 : Béton armé pour élévations

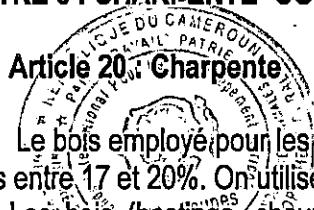
- a) **Béton** Toutes les parties de l'élévation en béton armé seront coulées par un béton dosé à 350 kg/m³ (1/2 brouette de sable de rivière gros grain « Sanaga de préférence », 1/2 brouette de sable fin, 2 brouettes de gravier 5/15 et un sac de ciment). Les aciers seront les suivants :
- b) **Aciers des poteaux** : 4 aciers HA de 8 pour les poteaux. Ces aciers seront maintenus par des cadres en aciers ronds lisses de 6 espacé de 15 cm.
- c) **Chânage (10x15 cm²)** : 3 aciers HA de 8 maintenus par des étriers en aciers ronds lisses de 6 espacés de 15 cm.
- d) **Lintea (15x20 cm²)** : 4 aciers HA de 8 maintenus par des cadres en aciers rond lisse espacées de 15 cm

Article 19 : Enduits

Ils seront appliqués sur toutes les parties maçonneries ou bétonnées, ils seront constitués deux couches successives suivantes :

- Sous couche d'accrochage : gobetis (2.5 brouettes de sable de rivière et un sac de ciment) ;
- Finition : avec mortier de sable fin taloché (1 brouette de sable de rivière, 2 brouettes de sable fin et un sac de ciment).

CHAPITRE 6 : CHARPENTE- COUVERTURE



Article 20 : Charpente

Le bois employé pour les charpentes devra être dur et résistant aux intempéries, avec un taux d'humidité compris entre 17 et 20%. On utilisera de préférence les essences telles que l'azobé, le dousie, l'iroko etc.

Les bois (bastings, chevrons, planches, tasseaux, etc.) seront sains et exempts d'échauffement, de pourriture, de flache ou d'auquier.

Les bois seront droits de fil, les nœuds seront évités, seuls les nœuds dont le diamètre ne sera pas supérieur à 10 % de la hauteur de la pièce seront tolérés.

La qualité du sciage sera contrôlée, la pente du fil sur une face sera inférieure à 12%.

Pour éviter l'arrachement de la charpente par des orages. Il faudra particulièrement soigner les ancrages. Les procédés suivants pourraient être employés : fixation à l'aide de barres d'aciers de 6mm de diamètre ancré dans le chainage, fixation à l'aide de plaines ancrées dans le chainage ou fixation à l'aide de ferrures vissées sur des lisses.

Avant toutes mises en œuvre, le bois de charpente devra être soumis à un traitement obligatoire contre les insectes et les champignons qui attaquent le bois dans les milieux humides, de mauvaise ventilation, de chaleur etc. On utilisera à cet effet des produits insecticides et fongicides par trempage ou par badigeonnage. Parmi les nombreux produits qui existent, nous avons : le xylamon, le xylophene ; le carbonyne, le creote, l'imprabois etc.

Une protection hydrofuge (avec flinkote par exemple) sera nécessaire lorsque le bois devra être scellé dans la maçonnerie.

Article 21 : Fermes

Les fermes seront exécutées avec du bois traités de 4 x 15 suivant les indications des plans. L'entrait et l'arbalétrier seront doublés.

Ces fermes seront solidement ancrées dans la maçonnerie à l'aide des fers d'attente des poteaux ;

Les fermes de grande portée seront contreventés pour assurer une parfaite stabilité de la charpente. Le contreventement se fera dans le sens longitudinal du bâtiment.

Les assemblages seront de différents types selon la nature des ouvrages : boulonnage, tirefonnage ou pointage.

Article 22 : Pannes

Elles seront en bois dur traités au xylamon, de section 5 x 8 suivant les indications des plans.

Article 23 : Protection des bois

Tous les bois seront protégés en usine par trempage dans un produit de traitement fongicide et insecticide, ainsi qu'un traitement contre les termites.

L'Entrepreneur devra avant application soumettre la marque, les références et le mode d'application à l'approbation du Maître d'œuvre.

Les charpentes à conserver subiront un traitement complet insecticide et fongicide, en deux applications, des anciens bois, poutres, fermes et pannes.



Article 24 : Couverture

La couverture sera réalisée en tôles aluminium d'épaisseur 4/10ème. La longueur sera appréciée par l'entreprise en fonction du plan d'exécution de la toiture qu'elle aura produit.

Cette couverture sera fixée sur les pannes de 5 x 8 avec accessoires.

- Le faîtage sera relevé et couvert avec des tôles faîtières de 50 cm de 4/10ème;
- Les pignons recevront des rives de tôles en aluminium.

Les gouttières et les descentes d'eau seront en PVC.

Article 25 : Planches de rive

Planches de rives d'égout ou de pignon, largeur 30 cm, en bois de charpente épaisseur 3 cm, fixés aux extrémités des pannes et des arbalétriers.

Article 26 : Plafonnage

Le faux plafond sera fait en contreplaqué à l'intérieur et en tôles lisses ou grillages poulailleurs sur les parties exposées aux intempéries, cloués sur un solivage en bois traité de 4x8cm² y compris les travaux accessoires.

Article 27 : Solivage

En bois dur traité au Xylamon ou au carbonyle de section 4 x 8 mini. Les champs seront rabotés. Les plaques des contre-plaqué (ép. : 4 mm) doivent être mis en œuvre en quinconce et en dimensions de 1.2m x 0,6 m.

Article 28 : Habilage

En contre plaqués de 4 mm en panneaux de 60 x 120.

- Trappe de visite d'au moins 60x60.
- Trous de ventilation en tamis fait du grillage fin « anti moustique » sur des plaques extérieures de 60 x 60 cm
- Les lattes de contour délimiteront la périphérie du faux-plafond.

Article 29 : Limite de tolérances

En considérant les exigences relatives à l'aspect décoratif des ouvrages, les limites de tolérances sont fixées comme suit :

- La planéité des surfaces sera telle qu'une règle de 2.00 mètres appliquée en tous sens n'accuse pas de flache ou de bosse présentant une flèche ou contre flèche supérieure à 1mm.
- Dans les mêmes conditions un cordeau tendu de 5 mètres ne doit pas accuser de flèche ou contre flèche ou inclinaison supérieure à 3 mm.
- Pour les profils de rive les tolérances indiquées ci-dessus sont réduites à 2 mm pour la règle de 2 mètres et 3 mm pour le cordeau de 15 mètres.
- Dans tous les cas, les joints des éléments seront alignés sans défaut apparent à l'œil.

CHAPITRE 7 : MENUISERIES

Article 30 : Menuiserie-Bois :

Protection des bois contre les reprises d'humidité

En plus du traitement des bois faisant l'objet de l'article précédent, les bois reçoivent obligatoirement une protection contre les reprises d'humidité avant leur utilisation. Ce traitement hydrofuge pourra avoir également une fonction insecticide et fongicide. Les produits employés devront être compatibles avec les finitions demandées et les produits de préservation des bois.

Article 31 : Pose des ouvrages

L'entrepreneur assurera la pose de cadres et aura à sa charge la fourniture des pattes à scellement servant à leur fixation.

[Programme de Promotion de l'Entreprenariat Agropastoral des Jeunes (PEA-Jeunes)]

[Construction des infrastructures pédagogiques de production animale à CRA-ETA-EFSC Ebolowa en trois (03) lots] - Référence : [N° 019/DC/MINADER-MINEPIA/PEA-JEUNES/SPM/2022]

Article 32 : Tolérances de pose et de réglage

- Verticalité et horizontalité des dormants
- Verticalité : 2 mm par mètre
- Horizontalité : 2 mm par mètre
- Tolérances sur la mise en place :
- Menuiseries posées sur le gros œuvre, avant application des enduits
- + ou - 1 cm dans le sens horizontal
- + ou - 1 cm dans le sens vertical

Article 33 : Humidité des bois

Les bois ne doivent être posés que si leur humidité est comprise entre :

Article 34 : Etat hygrométrique des locaux

Humidité des bois :

60 à 80%	12 à 15%
40 à 60%	9 à 12%
20 à 40%	5 à 9%

(Avec état hygrométrique obtenu et maintenu)

Article 35 : Stockage sur chantier

Toutes les menuiseries doivent être stockées dans un local ventilé, à l'abri des intempéries.

Article 36 : Parements

Sauf dérogation, les parements apparents des menuiseries doivent être affleurés et poncés. Il ne doit subsister sur ces parements, aucune trace de sciage, flâches ou épaufures.

Article 37 : Assemblages

Les modalités d'exécution des assemblages sont précisées à l'article 3.13 du D.T.U.

Article 38 : Quincaillerie

La force, le type et le mode de fixation des différentes pièces de quincaillerie doivent toujours être adaptés à leur emploi et leur emplacement. L'entrepreneur doit éventuellement modifier le type de ferrage proposé et ce sans supplément de prix, s'il le juge insuffisant ou inadapté à l'emploi pour lequel il est destiné. Toutes les pièces de quincaillerie, chromées ou en aluminium doivent être protégées par film pelade ou tout autre dispositif équivalent. Toutes les pièces de quincaillerie, ferrures, ainsi que tous les accessoires en fer recevront avant pose une couche de minium de plomb sur toutes leurs faces ou une protection par bichromatage selon description des ouvrages. Les pièces mobiles des articles de quincaillerie doivent être graissées ou huilées, s'il y a lieu avant la pose.

Une révision du bon fonctionnement des éléments mobiles doit être effectuée avant la réception aux frais de l'entreprise. Les articles de quincaillerie qui, dans la description des ouvrages, ne seraient pas définis de façon précise quant à la marque de fabrication, qualité, dimensions, nature des métaux les composants seront proposés à l'agrément du Maître d'Ouvrage. Ces articles seront de 1ère qualité et estampillés.

[Programme de Promotion de l'Entreprenariat Agropastoral des Jeunes (PEA-Jeunes)]

[Construction des infrastructures pédagogiques de production animale à CRA-ETA-EFSC Ebolowa en trois (03) lots] - Référence : [N° 019/DC/MINADER-MINEPIA/PEA-JEUNES/SPM/2022]

Article 39 : Garantie

L'entrepreneur de menuiserie assurera durant la période de garantie jusqu'à la réception définitive, l'entretien de ses ouvrages et devra chaque fois qu'il y sera requis, donner les jeux et réglages qui seraient jugés nécessaires. Au cas où pendant la période de garantie, des défauts apparaîtraient et notamment le gauchissement des portes etc... L'entrepreneur devra remédier à ses frais aux inconvénients signalés. Seront également à la charge de l'entrepreneur, tous les travaux nécessités par la révision, l'entretien, la remise en état ou le remplacement des menuiseries défectueuses.

L'ensemble des serrures pour la menuiserie bois sera fourni sur présentation des factures. L'entreprise aura à sa charge la pose et la fourniture des accessoires de pose. Elle sera responsable de toute perte ou dégradation qui seraient produites sur ces serrures ou clés jusqu'à la réception des ouvrages de menuiseries par la Mission de contrôle.

Article 40 : Menuiserie-métallique :

Elle concerne : les portails de clôture, les portes métalliques, les grilles antivol sur les fenêtres ainsi que les grillages.

Article 41 : Prescriptions applicables aux métaux

Aacier

Les barres profilées et tôles seront en acier répondant aux prescriptions des normes françaises ou équivalent.

Ils seront exempts de défauts, tels que pailles, criques, ou piqûres. Les profilés tubulaires seront totalement exempts de calamine. Ils seront choisis dans la gamme des tubes profilés formés à chaud et soudés, épaisseur mince ou forte selon les exigences de résistance.

Les tôles seront bien planes et d'un seul morceau pour chaque vantail de porte.

Aciers inoxydables

Tôle d'acier inoxydable austénitique bas classe 20/10, normalisée Z3CN 20/10, polie au grain 220.

Les soudures seront exécutées selon les prescriptions du fournisseur et seront systématiquement passivées avec des produits appropriés. Les vis utilisées seront en acier inoxydable.

Protection anti rouille

Les éléments en acier recevront une protection par application de peinture primaire glycéroptalique de bonne qualité. L'emploi d'antirouille ordinaire type minium de fer, chromate de zinc, etc... est formellement prohibé. Le métal sera préalablement décalaminé par brossage efficace ou sablage si nécessaire et dégraissé à l'essence ou décapant. L'application d'antirouille se fera à la brosse, sur tous les développements de profils y compris les parties difficilement accessibles.

Article 42 : Assemblages – Façonnage

Les assemblages seront réalisés selon le cas par soudure ou par goujons, goupilles et vis. Ils seront réalisés de telle sorte qu'ils puissent résister sans déformation permanente, ni amorce de rupture, aux essais mécaniques. Quels que soient les procédés de réalisation utilisés, les assemblages ne devront pas permettre les infiltrations et le séjour de l'eau dans les profilés assemblés. Sur les parties apparentes, les soudures seront enlevées ou râgées sur toutes les surfaces où elles seraient nuisibles à l'aspect, à l'étanchéité et au bon fonctionnement des ouvrages. Les ouvrages façonnés et assemblés ne devront pas présenter de déformations. Toutes dispositions seront prises pour respecter cette exigence compte tenu notamment du transport, du stockage et de la mise en œuvre des éléments pré façonnés en atelier.

Article 43 : Quincaillerie

L'Entrepreneur est tenu de soumettre des échantillons à l'agrément de la Mission de contrôle. Ces échantillons une fois approuvés seront fixés sur un panneau qui restera déposé dans le bureau de chantier pendant toute la durée des travaux pour servir de base de référence. Les vis de fixation seront toujours de force en rapport avec l'importance des objets qu'elles devront fixer et seront de finition en rapport avec l'ouvrage fixé. Les éléments accessoires - paumelles - pattes à scellement - platines, etc... seront toujours protégés par protection antirouille comme indiqué ci-dessus. Toutes les portes seront équipées de serrure en applique à bec de cane et à condamnation, et de deux poignées chromées.

Article 44 : Caractéristiques des portes

A un ou deux ventaux suivant le plan et le descriptif :

- Cadre : cornière de 35 ;
- Ventail : tube carré de 30 + tôle de 10/10ème sur une face + 2 paumelles grilles de 100 + serrure à canon de caractéristiques précisées par l'Ingénieur + 2 targettes ;
- Imposte : Barraudée en tubes carrés de 20 espacés de 10 cm.

Prévoir crochets pour cadenas sur portes.

CHAPITRE 8 : ELECTRICITE

Article 45 : Gaines

Ils seront en gaine annelé de diamètre variable encastré dans la maçonnerie.

Article 46 : Câbles électriques

Les câbles seront en TH. En règle générale on prendra les sections suivantes :

- TH de 1.5mm² pour les circuits d'éclairage ;
- TH de 2.5mm² pour les circuits des prises

Chaque circuit comportera un maximum de 8 appareils et sera protégé par des disjoncteurs différentiels de 16 A, à défaut par des fusibles de 10A pour le circuit éclairage et 16A pour les circuits des prises.

Article 47 : Appareils électriques

Les marques préconisées seront « LEGRAND », « INGELEC », « MAZDA » ou « PHILIPS ».

CHAPITRE 9 : PEINTURE

Les travaux de peinture comprendront toutes sujétions.

Article 48 : Impressions des murs

- Murs : badigeon Pantex 800 ou similaire pour les surfaces en enduit hydraulique devant recevoir la peinture à eau ;
- Métal : peinture antirouille.

Article 49 : Finition peinture

[Programme de Promotion de l'Entreprenariat Agropastoral des Jeunes (PEA-Jeunes)]

[Construction des infrastructures pédagogiques de production animale à CRA-ETA-EFSC Ebolowa en trois (03) lots] - Référence : [N° 019/DC/MINADER-MINEPIA/PEA-JEUNES/SPM/2022]



a) Murs

- Autres murs : Pantex 1300 de Seigneurie ou similaire en 2 couches.

b) Menuiseries bois/ métalliques

- Menuiseries métalliques : Pantinox SR9 de Seigneurie ou similaire
- Menuiserie bois : Vernis marin de SMALTO ou similaire en deux couches

CHAPITRE 10 : REVETEMENTS SCELLES : SOLS ET MURS

Les carreaux de grés cérame doivent satisfaire aux prescriptions de la norme NF.P.61.311 Coloris au choix du Maître de l'Œuvre.

Article 50 : Dimensions des carreaux

- Grés cérame 5 x 5
- Grés cérame 10 x 10
- Grés cérame 10 x 20
- Grés cérame 20 x 20
- Grés cérame 30 x 30

Article 51 : Plinthe droite en grès

- Dimensions : Plinthe de 5 x 10, 10 x 10, 20 x 10, et 30 x 10
- Coloris au choix du Maître de l'Œuvre.

Article 52 : Faïence

- Matériaux conforme à la norme NF.P. 61.331 et 332
- Dimensions 10 x 10 et 15 x 15
- Classement 1^{er} choix

Article 53 : Mise en œuvre des carreaux

La mise en place des revêtements sera effectuée sur une couche de barbotine d'une épaisseur d'au moins 10mm et conforme aux prescriptions du DTU 52-1.

Un parfait nettoyage du carrelage doit être fait après la pose au moment du coulage des joints. Pendant les 2 à 3 jours suivant la pose, les carrelages seront protégés, locaux clos.

Les surfaces exécutées sonnant creux seront déposées et remplacées.

Les carrelages ne seront jamais posés en désaffleurement des cadres et huisseries.

Tolérance de pose : suivant DTU 52.1

- Planéité /3 mm (flèche sous règle de 2 m)
- Alignement des joints 2 mm avec règle de 2 m
- Niveau /10 mm par rapport au niveau prévu

Les joints périphériques : un vide d'au moins 3 mm doit être réservé entre les derniers carreaux et les parois verticales (dans la hauteur du mortier de pose) qui seront dissimulé par plinthes droites.

L'exécution des joints sera en coulis de ciment. La pose sera à joints serrés, mais non jointif (1 à 2 mm). Tolérance de planéité pour la faïence 2 mm (règle de 2 m).

CHAPITRE 11 : PLOMBERIE

Les travaux comprennent :

- L'installation du réseau d'alimentation en eau potable à l'intérieur des bâtiments, à partir des vannes d'arrêt installées ;
- L'installation du réseau d'évacuation des eaux usées et eaux vannes jusqu'en limite du bâtiment dans les regards d'évacuation
- L'installation du réseau d'évacuation des eaux purines jusqu'en limite du bâtiment ;
- La fourniture, la pose et le raccordement des appareils sanitaires - robinetterie et accessoires.

Article 54 : Réseau d'alimentation en pvc pression

Tuyaux PVC rigide, y compris la conduite d'alimentation principale, les accessoires de raccordement tels que colliers de prise en charge ou système équivalent, fourreaux pour traversées des maçonneries, etc... Les raccords seront collés ou à joints emboîtables.

- Diamètre D. 25
- Collier de prise en charge complet pour 20/25
- Branchement 20/25
- Bouche de lavage et d'arrosage

Article 55 : Distribution en tubes de cuivre

Distribution terminale dans les pièces d'eau en tubes de cuivre, ou P V C encastré ou apparent selon les plans et nécessités d'adaptation à l'existant :

- Diamètre 16x18
- Diamètre 14x16
- Diamètre 12x14
- Robinet d'arrêt

Robinet d'arrêt en cuivre, bronze, ou type similaire diamètre selon canalisation, permettant d'isoler chaque pièce d'eau.

- Diamètre 15/25 pression
- Diamètre 20/25 pression

Article 56 : Réseau d'évacuation EU / EV

Tuyauterie PVC série assainissement posée entre les appareils et les regards. La mise en œuvre doit respecter l'esprit de la conception des plans qui vise à garantir la plus grande facilité d'intervention pour la maintenance.

- DIAMETRE 40
- DIAMETRE 63
- DIAMETRE 100
- DIAMETRE 125
- DIAMETRE 140
- DIAMETRE 160

Y compris coudes, réduction, tés, bouchons et autres accessoires ainsi que l'exécution des tranchées et la protection des conduites selon les normes techniques.

[Programme de Promotion de l'Entreprenariat Agropastoral des Jeunes (PEA-Jeunes)]

[Construction des infrastructures pédagogiques de production animale à CRA-ETA-EFSC Ebolowa en trois (03) lots] - Référence : [N° 019/DC/MINADER-MINEPIA/PEA-JEUNES/SPM/2022]



Article 57 : Appareils sanitaires et robinetterie

Toute la robinetterie (vannes, robinets, robinet pousoirs à pédale etc...) sera choisie de manière à limiter au minimum la perte de pression hydraulique. Elle sera de marque agréée par le maître d'œuvre ou équivalent :

Lavabos individuels

- Lavabo porcelaine vitrifiée modèle PORSAN, ou similaire, complet avec robinet
- Dimensions approximatives : 650 x 540 mm
- Couleur blanche
- Vidage chrome
- Fixation sur console sans cache siphon

Receveur de douche

- Ensemble avec receveur de douche maçonné incorporé au dallage
- Mise en place siphon de sol et colonne de douche

WC à l'anglaise ou turque

- Cuvette porcelaine vitrifiée, PORSAN
- Couleur blanche
- Chasse par robinet PRESTO ECLAIR
- Abattant simple plastique

Porte-serviette

- Barre murale fixe chromée
- Matériel de fixation

Porte-papier hygiénique

- Pour papier hygiénique : chromé, modèle solide
- Matériel de fixation

Robinet de puisage

- Robinet en bronze ø 20
- Vidage par bonde siphonique encastrée suivant plans plomberie, V.R.D

Miroir mural

- Ensemble avec matériel de fixation

CHAPITRE 12 : VRD /AMENAGEMENTS EXTERIEURS

Article 58 : Dallage tout autour du bâtiment

Il sera indépendant et exécuté en béton ordinaire dosé à 350kg/ m³ (2 brouettes de gravier 5/15, 1 brouette de sable de rivière et un sac de ciment) et de 8 cm d'épaisseur sur un sol préalablement nivelé et compacté.

Article 59 : Rigole d'évacuation des eaux usées

Les caniveaux seront rectangulaires et bétonnés, ils ceintureront le bâtiment.

Article 60 : Fosse sceptique

Il sera mis en place un traitement séparé des eaux usées et des eaux vannes. Les eaux vannes transiteront par une fosse séptique. L'effluent épuré traversera ensuite un filtre bactérien aérobio. Les eaux usées transiteront par un bac séparateur, avant de traverser le même filtre aérobio.

Article 61 : Fosse de déjection

[Programme de Promotion de l'Entreprenariat Agropastoral des Jeunes (PEA-Jeunes)]

[Construction des infrastructures pédagogiques de production animale à CRA-ETA-EFSC Ebolowa en trois (03) lots] - Référence : [N° 019/DC/MINADER-MINEPIA/PEA-JEUNES/SPM/2022]

Elle est constituée :

- Radier en béton dosé à 300 kg/ m3
- Murs en parpaings pleins d'épaisseur 15 cm avec chaînage et feuillure
- Enduit ciment intérieur et extérieur, 2 couches de Flintcoat côté extérieur
- Couverture en béton armé avec 2 poignées pour chaque dalle pour permettre l'inspection, y compris armatures
- Volume utile au moins égal à 1000 litres

Article 62 : Canal à lisier (Porcherie)

Elle est constituée :

- Radier en béton dosé à 300 kg/ m3
- De dimensions suivantes largeur 80 cm, profondeur 40cm et de longueur du canal d'au moins 25 m entre l'extrémité du mur de la porcherie et la fosse à lisier
- Murs en parpaings pleins d'épaisseur 15 cm avec chaînage et feuillure
- Enduit ciment intérieur et extérieur, 2 couches de Flintcoat côté extérieur
- Couverture en béton armé avec 2 poignées pour chaque dalle pour permettre l'inspection, y compris armatures

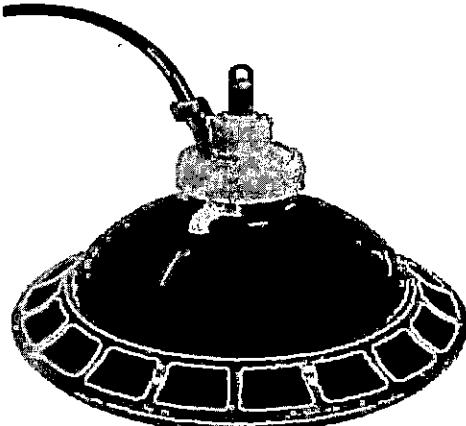
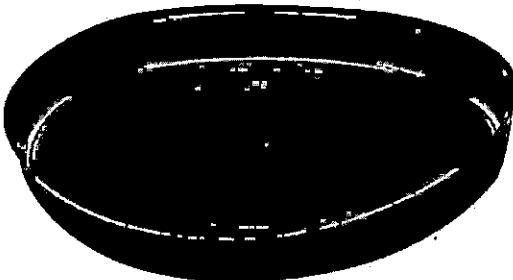
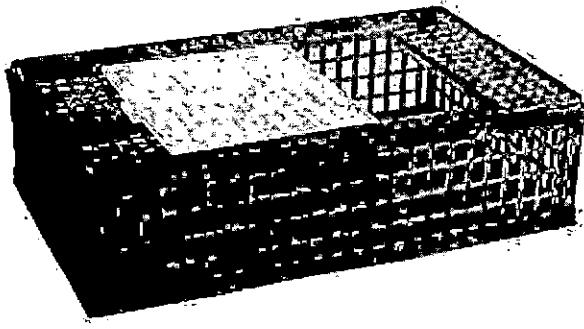
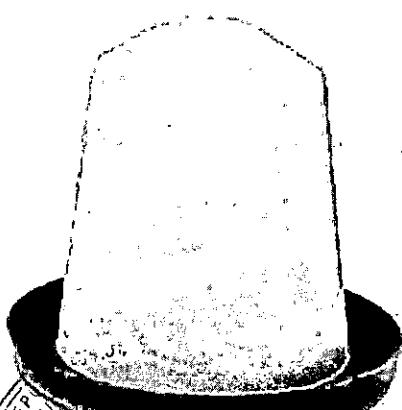
Article 63 : Fosse à déjection

Elle est constituée :

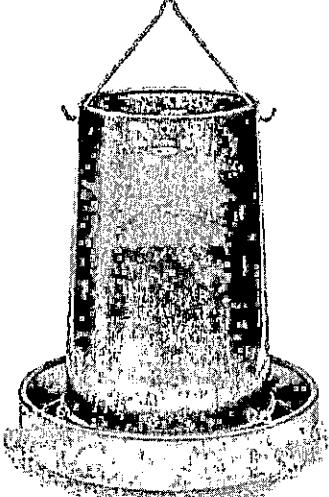
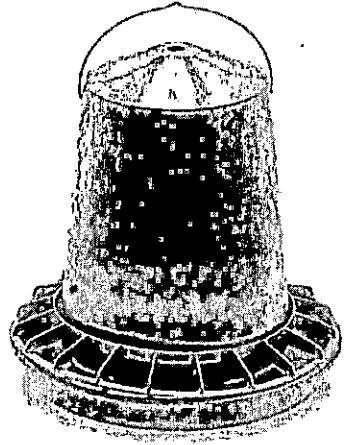
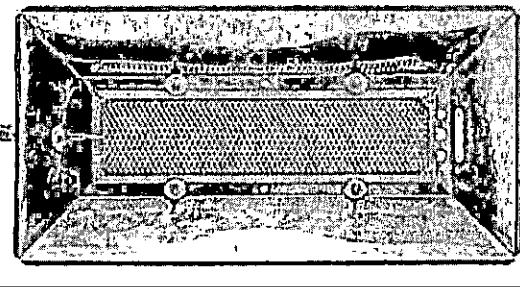
- Radier en béton dosé à 300 kg/ m3 d'épaisseur 8 cm ;
- Murs en parpaings pleins d'épaisseur 15 cm avec chaînage et feuillure
- Enduit ciment intérieur et extérieur, 2 couches de Flintcoat côté extérieur
- Suivant les plans, les fouilles seront réalisées aux dimensions 2,90 m x 2,90 m x 1,2 m profondeur
- Couverture en béton armé avec 2 poignées pour chaque dalle pour permettre l'inspection, y compris armatures
- Volume utile au moins égal à 5000 litres

CHAPITRE 13 : EQUIPEMENTS

Equipements d'élevage	Caractéristiques techniques
Abreuvoir siphoïde semi-automatique en cloche à suspendre pour volaille	<p>Abreuvoir siphoïde semi-automatique pour l'élevage des poulets, en polyéthylène haute résistance. Il s'installe facilement en le connectant directement à l'alimentation en eau et grâce à sa forme en cloche, il distribue l'eau de façon à ce que plusieurs poulets puissent boire confortablement. Il est complètement amovible et facile à nettoyer.</p> <p>Détails sur le produit :</p> <ul style="list-style-type: none">➤ Mesures (front, long, haut) : 35x35x35 cm➤ Poids unité Approximatif : 800 g➤ Matériel : Plastique➤ Couleur : rouge➤ Unités Boîte : 1➤ Unités par conteneur de 20' : 2592➤ Unités par conteneur de 40' : 5296 
Abreuvoir automatique pour poussins	Abreuvoir siphoïde automatique pour les poussins, en polyéthylène haute résistance. Il s'installe facilement en le connectant directement à

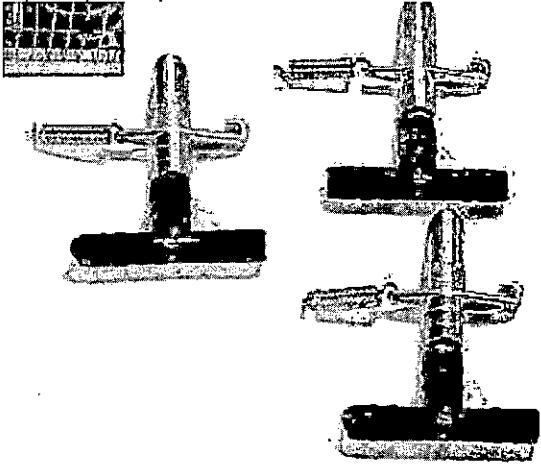
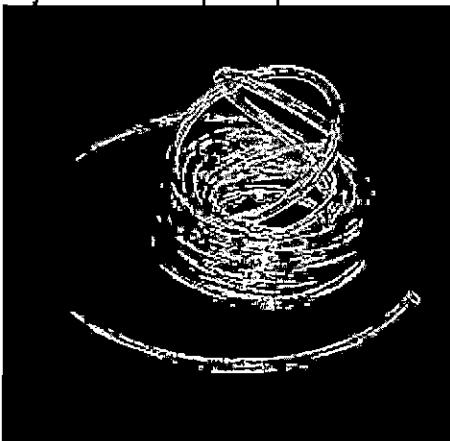
Equipements d'élevage	Caractéristiques techniques
	<p>l'alimentation en eau et grâce à sa forme en cloche, il distribue l'eau de façon à ce que plusieurs poussins puissent boire confortablement.</p> <p>Caractéristiques :</p> <p>Tuyau, résistant et à paroi double Diamètre intérieur de tuyau : 9 mm Diamètre extérieur : 13mm Un régulateur de pression d'eau Mini flotteur basse pression</p>
<p>Mangeoire en plateau premier âge</p> 	<p>Mangeoire en plastique facile à nettoyer sous la forme d'un plat de 40 cm de diamètre, qui permet aux poussins d'approcher les aliments, sans obstacles visibles, dès le premier jour de vie. Très utile pour les poulets nouveau-nés.</p> <p>Détails sur le produit :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Mesures (front, long, haut) : 40x40x5 cm ➤ Poids unité Approximatif : 0.2 Kg . ➤ Matériel : Plastique ➤ Couleur : Rouge
<p>Cage PVC de transport de volailles</p> 	<p>Cage de transport de volaille, en PVC avec une porte coulissante sur le dessus. Ces cages sont entièrement empilables les unes sur les autres et peuvent être démontées.</p> <p>Détails sur le produit :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Matière : PVC ➤ Nombre de porte : une (01) porte coulissante sur le dessus ➤ Couleur : couleur des cages différente de la couleur des portes ➤ Présentation : Fond et parois ajourés ➤ Dimensions externes des cages : ➤ Longueur : 790 mm - 950 mm ➤ Largeur : 590 mm - 600 mm ➤ Hauteur : 250 mm – 350 mm
<p>Abreuvoir premier âge</p> 	<p>Caractéristiques du produit :</p> <p>Contenance : 3 L</p> <p>Matière : plastique</p>

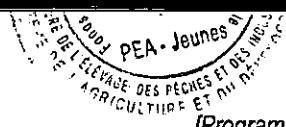


Équipements d'élevage	Caractéristiques techniques
Mangeoires en trémie galvanisée 	<p>Caractéristiques :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Structure galvanisée ➤ Facilité d'entretien ➤ En suspension ➤ Limite le gaspillage d'aliments ➤ Capacité 10 kg ➤ Facilité de mise en place ➤ Dimensions L x l x h (hors tout) : 400 x 400 x 460 mm ➤ Poids : 2,8 kg
Mangeoires en trémie en plastique à remplissage manuel 	<p>Pour 80 à 100 poussins ou 50 poulets adultes.</p> <p>Caractéristiques :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Structure en plastique avec grille encastré ➤ Facilité d'entretien ➤ En suspension ➤ Limite le gaspillage d'aliments ➤ Facilité de mise en place ➤ Capacité : 10/12 Kg ➤ Diamètre de base : 38 cm ➤ Hauteur du socle : 3 cm
Radiant à gaz 	<p>Équipement de chauffage pour les poussins.</p> <p>Caractéristiques :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Parable inox. Il travaille à baisse pression poussins - Radiant à gaz de chauffage (de 300 à 900 mbar) - Avec soupape de sûreté - Dimensions : 23 x 45 cm - Puissance : 8000 Watt - Capacité : 600/800 poussins
Pulvérisateur inter classe à 16 L	<p>Utilisation pour les travaux de pulvérisation, de désinfection, de traitement, etc.</p> <p>Description détaillée :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Capacité totale en litres : 16 L - Régulateur 3 positions - Passage libre, 1,5 et 3 bars - Longueur lance : 0,8 - Longueur flexible : 1,3 - Sangles de transport (matelassées et réglables) - Transportable sur le dos <div data-bbox="1056 1599 1358 1904">  </div>

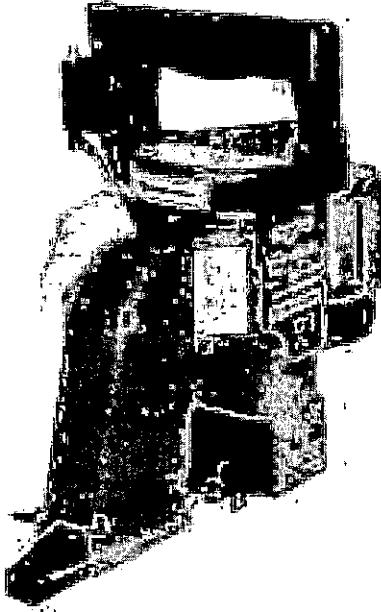
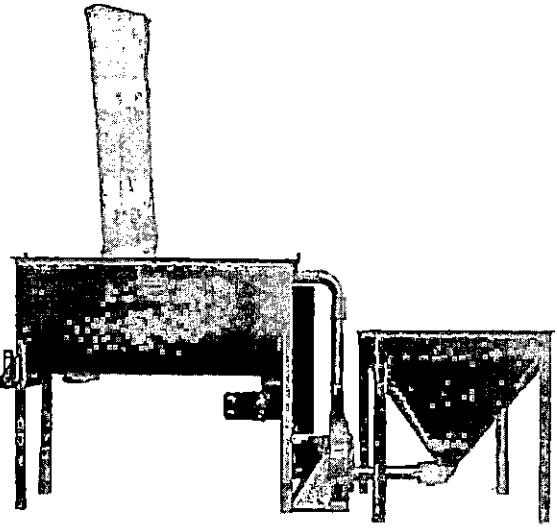
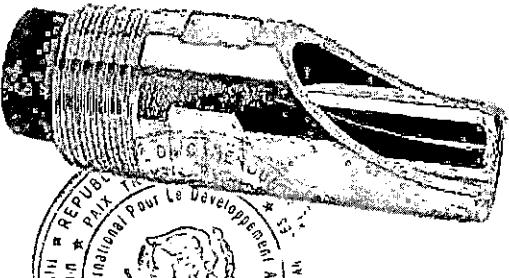
[Programme de Promotion de l'Entreprenariat Agropastoral des Jeunes (PEA-Jeunes)]

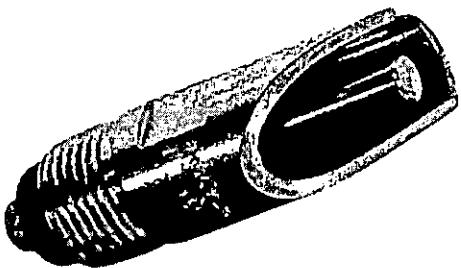
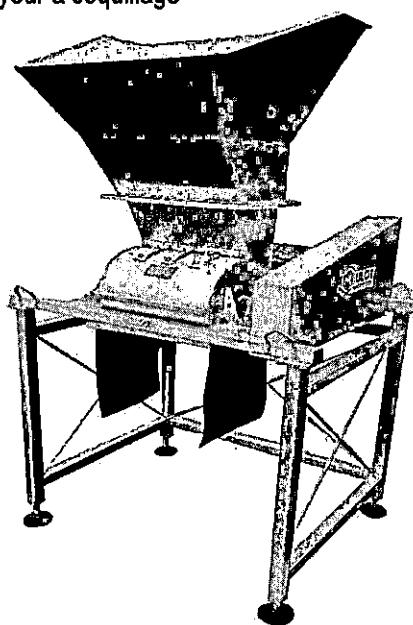
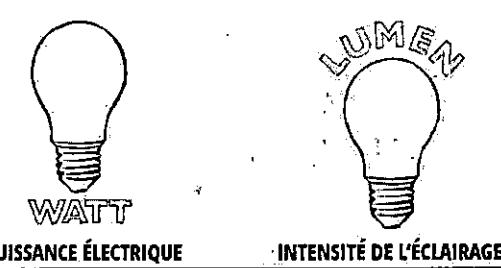
[Construction des infrastructures pédagogiques de production animale à CRA-ETA-EFSC Ebolowa en trois (03) lots] - Référence : [N° 019/DC/MINADER-MINEPIA/PEA-JEUNES/SPM/2022]

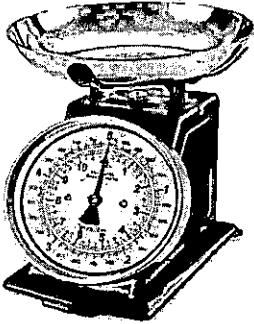
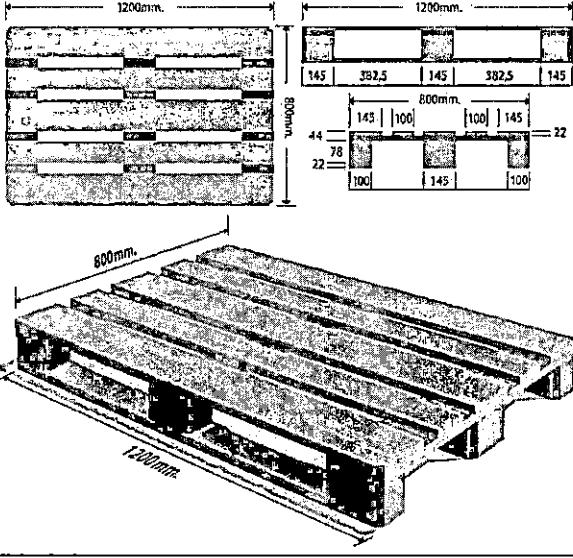
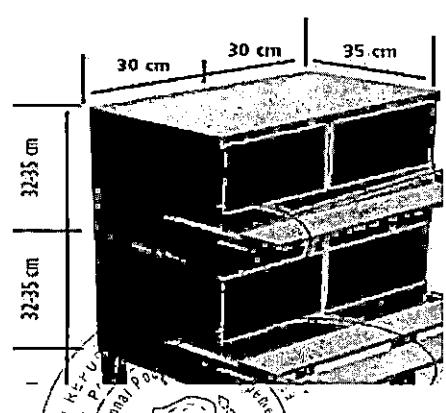
Equipements d'élevage	Caractéristiques techniques
	
<p>Pipette pour lapins</p>  <p>Ces pipettes sont très faciles à installer et à utiliser par l'animal et les lapins peuvent avoir l'eau propre à volonté.</p> <p>Caractéristique :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Facile à installer et à utiliser, aucun outil professionnel ou spécial requis, et pratique ➤ Bonne performance d'étanchéité, l'abreuvoir pour lapin peut être connecté à un tuyau d'eau en plastique d'un diamètre de 7 à 8 mm ➤ Doubles ressorts de suspension fixes pour une installation plus sûre <p>Spécification :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Type d'article : abreuvoir pour lapin ➤ Matériau : alliage de zinc et une matière plastique de haute qualité, robustes et durables ➤ Poids : env. 320 g <p>Liste de l'emballage :</p> <p>20 x abreuvoir lapin 40 x ressort de suspension externe 20 x connecteur en té</p>	
<p>Tuyau d'abreuvoir pour lapin</p> 	<p>Caractéristiques :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Matière : plastique de haute qualité ➤ Diamètre : 8 mm ➤ Longueur : 30 m



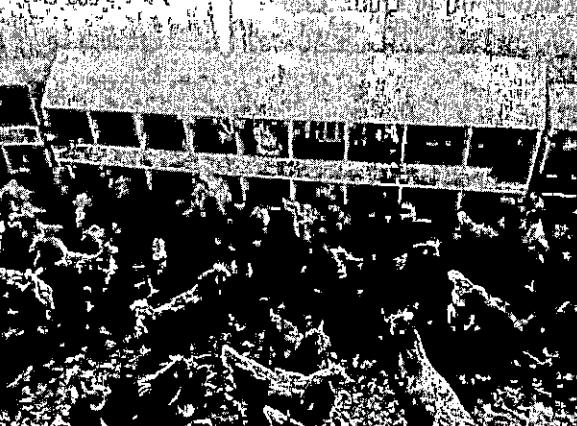
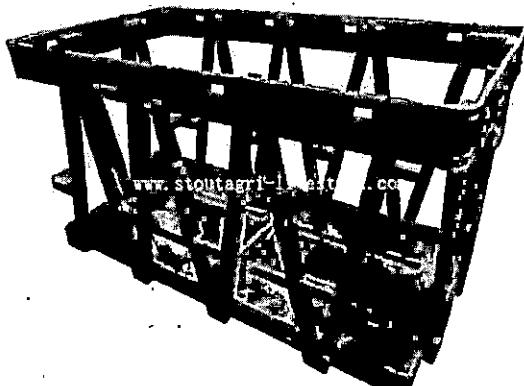
Équipements d'élevage		Caractéristiques techniques
Boîte à nid pour lapins		
		Matière : bois de qualité (acacia, bubinga, moabier,...)
Bascule pour aliments		<p>Un pesage précis aide à bien gérer les matières premières, à respecter les besoins et à améliorer la qualité de l'aliment composé. Une balance de précision optimale est donc nécessaire.</p> <p>Description :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Type : mécanique, à plate-forme ➤ Matériel : acier inoxydable ➤ Classe précision : III ➤ Portée : 100kg ➤ Division : 5 kg ➤ Plateforme rectangulaire ➤ Taille de la plateforme : 40 X 35 cm ➤ Facilité de déplacement
Chariot de manutention		<p>Pour le transport des charges lourdes dans la minoterie.</p> <p>Caractéristiques :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Capacité de charge : 200 à 500 kg ➤ Plateau en bois moyen vernis, très résistant. Epaisseur de 12 mm, encastré et riveté dans un tube monobloc arrondi. ➤ En série, roues caoutchouc Ø 200 mm, 2 fixes + 2 pivotantes à frein
Couseuse		<p>Machine à coudre portative 1 fil destinée à la fermeture de tout type de sac (papier, jute, coton, polypropylène, polyéthylène...)</p> <p>Caractéristiques :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Largeur standard du papier crêpé : 50 mm (70 mm sur demande) ➤ 220/240 V en standard ➤ Poids maximum supporté : 50 kg ➤ Couteaux type "ciseaux" pour coupe mécanique manuelle de la chaînette, en fin de couture

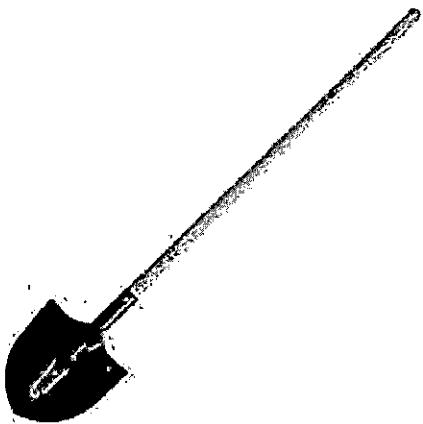
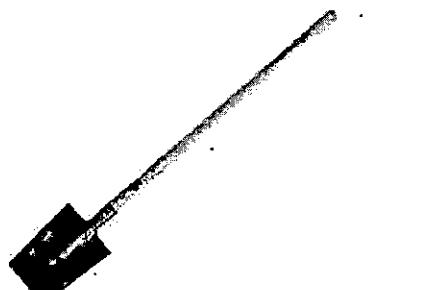
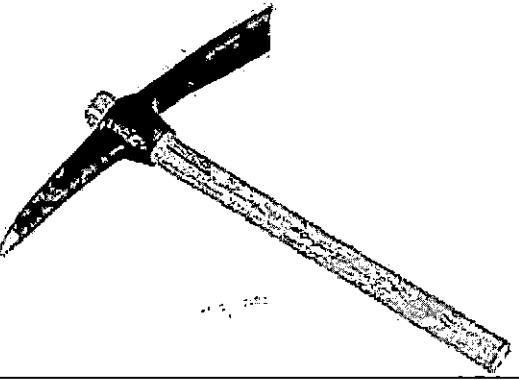
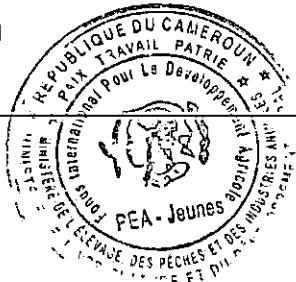
Équipements d'élevage	Caractéristiques techniques
	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Longueur du point standard : 7 mm (non ajustable) ➤ Capacité de couture : 5/6 mm ➤ Moteur : 90W ➤ Cadence possible : 300 à 400 sacs/heure ➤ Fil à coudre : polyester 20/4 cône de 200gr ➤ Poids net : 5,9 kg
<p>Broyeur-mélangeur de 01 tonne/heure</p> 	<p>Produit disponible localement</p> <p>Caractéristiques :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Capacité du broyeur mélangeur : 1000 à 1300 Kg/h ➤ Trémie à graines : 1000 kg ➤ Total Power pour broyeur : 20/7 hp 6CV 3000 Trs/min ➤ Système de broyage : marteau et tamis, démarrage et finition ➤ Tuyau de refoulement avec gestion d'air ➤ Mélangeur horizontal : 1000 Kg ➤ Moteur réducteur : 10/10 hp 3000 Trs/min ➤ Cuve de stockage : 1 000 kg ➤ Coffret de commande électrique : contrôle des différents moteurs et arrêt
<p>Pipette pour porc</p> 	<p>Pipette</p> <p>Matériel : acier inoxydable (inox)</p> <p>Dimensions : longueur 7 cm</p> <p>Forfait inclus : 1 x abreuvoir</p> <p>Poids : 0,1 kg</p>

Equipements d'élevage	Caractéristiques techniques
<p>Pipette pour porcelets</p> 	<p>Caractéristiques :</p> <p>Fileté mâle 1/2 ». À monter de préférence sur une descente inox 1/2 » coudée à 30°.</p> <p>Matière : Inox</p> <p>Poids : 0,1 kg</p> <p>Contenant : Unité</p>
<p>Broyeur à coquillage</p> 	<p>Ce broyeur à coquillages permet de réduire jusqu'à 5 fois les volumes de déchets. Cette machine peut broyer tout type de coquille (huîtres, moules, etc.).</p> <p>Le broyeur à coquillages est idéal pour créer de l'amendement pour l'agriculture ou de la nourriture pour les poules.</p> <p>Capacité de 1,5 à 2,5 tonnes / heure selon produits</p>
<p>Ampoule à éclairage jaune</p>  <p>WATT</p> <p>INTENSITÉ DE L'ÉCLAIRAGE</p>	<p>Ampoule de 100 watt</p>  <p>REPUBLIQUE DU CAMEROUN PAIX TRAVAIL PATRIE Ministère de l'Énergie International Pour Le Développement PEA-JEUNES</p>
<p>Balance électronique Multifonctions</p> 	<p>Description :</p> <p>Capacité / Max : 40kg / 30KG</p> <p>Puissance : 220V AC / DC, 50HZ ou 110V AC / DC, 60HZ</p> <p>Batterie rechargeable : 4V, économie d'énergie</p> <p>Matériel : plastique d'ABS + casserole en acier inoxydable</p> <p>Taille de plateau : 34 * 23cm</p> <p>Affichage : LED mot noir ou LCD avec rétro-éclairage</p> <p>Affichages latéraux, 24 touches</p> <p>Panneau anglais résistant aux projections d'eau</p> <p>Indication de l'état de charge</p>

Équipements d'élevage	Caractéristiques techniques
Balance 	Caractéristiques : Désignation courte : balance retro noire Grand cadran Capacité : 5 kg Précision à 20 g Contenance / capacité : 5 kg Couleurs : noire Hauteur : 20.5 cm Longueur : 22 cm Largeur : 16.5 cm Matière : métal Poids net : 2.3 kg
Grillages à grandes mailles	25*25 mm/ Longueur 25m/Hauteur 100 cm/clôture pour animaux et plantes/galvanisé 0,8 mm
Grillages à mailles fines	Rouleau extrude gris H.0,5*L.5m, maille H.3/l.3mm
Palettes en bois 	Description : ➤ Taille maximale : 120 x 80 cm ➤ Matière : bois jaune de qualité (acacia, bubinga, moabier,...) d'épaisseur 2 à 2,5 mm sur 30 cm de hauteur, traité au Zylamon
Pondoir 	A installer à l'ombre sur les longueurs du bâtiment et sur les largeurs en fonction du besoin. Caractéristiques : Prévoir un nid pour 8 poules : donc pour 2 000 sujets, 250 nids, soit 13 pondoirs de 20 nids chacun, à deux étages, à disposer dans le poulailler Matière : bois jaune de qualité (acacia, bubinga, moabier,...) d'épaisseur 2 à 2,5 mm sur 30 cm de hauteur, traité au Zylamon Dimensions d'un nid : Longueur : 35 cm, Largeur : 30 cm, Hauteur : 32 à 35 cm

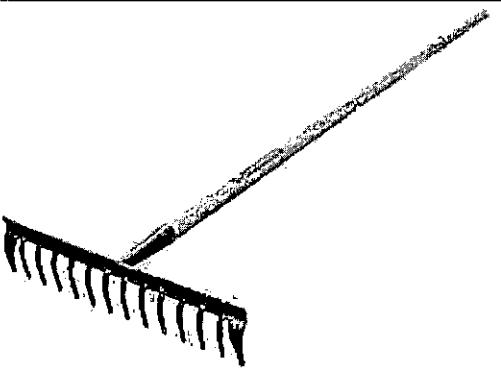
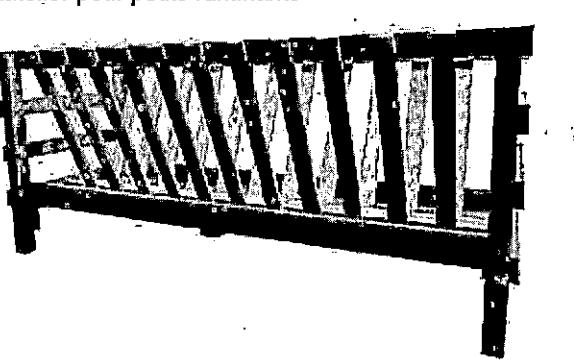
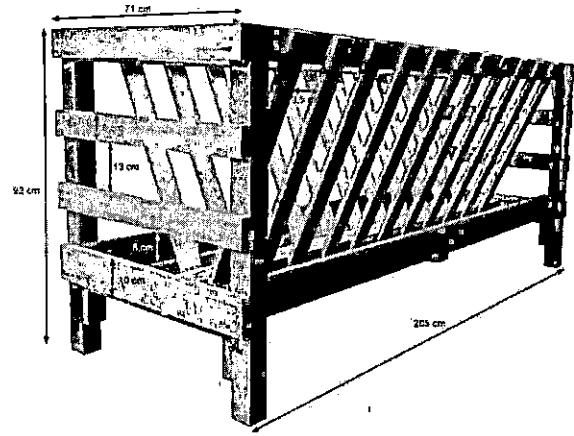
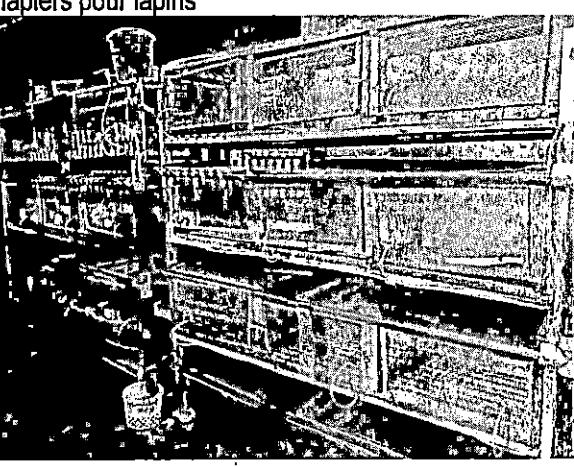
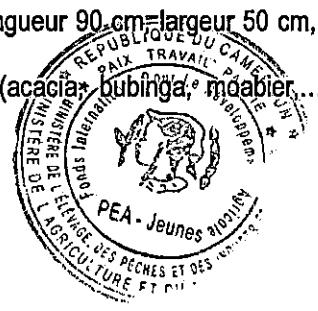


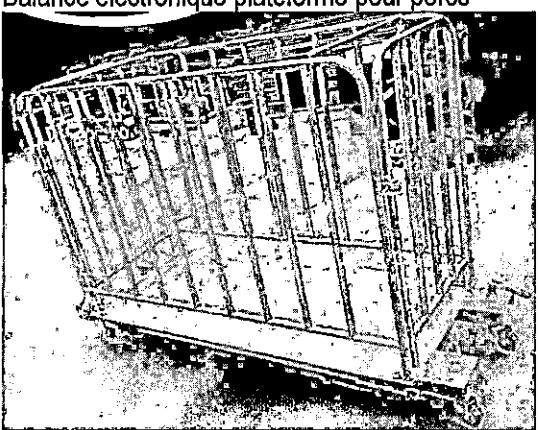
Équipements d'élevage	Caractéristiques techniques
	
<p>Brouette renforcée</p> 	<p>Conçue pour un usage quotidien. Elle est particulièrement robuste et adaptée pour le transport de divers matériaux sur routes, pistes et sentiers.</p> <p>Caractéristiques Générales :</p> <p>Capacité : 65 litres. Charge maxi : 150 kg. Encombrement en mm (L x l x H) : 1400 x 600 x 630 mm Poids : 16 kg</p> <p>Caractéristiques Techniques :</p> <p>Coffre : fabriqué sur tôle d'acier de 0,8 mm Châssis : constitué d'un tube de diamètre 30 cintré et, de deux renforts (avant et arrière) percés et soudés sur le tube Roue : pleine, robuste et increvable. Elle est constituée d'une jante en métal à rayons Manchons : ergonomiques adaptés à la forme des mains Accessoires : Poignées : striées en PVC de diamètre 30 Paliers en aluminium Boulons à Vis poêlier : M 8x50, M 8x20, Ecrous M 8</p>
<p>Caisses en plastique (empilées) pour le transport des œufs en plateaux alvéolés pour œufs</p> 	<p>Caisses à œufs pour transport</p> <p>Caractéristiques :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Matériau en plastique ➤ Capacité : 360 œufs, 10/12 kg ➤ Dimensions (Lx l x H) : 680 x 370 x 360 mm 
<p>Pelle ronde</p>	<p>Caractéristiques :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Largeur : 23 cm ➤ Hauteur : 12 cm ➤ Manche en bois : 137 à 150 cm ➤ Matière : Acier forgé et trempé

Equipements d'élevage	Caractéristiques techniques
	
	Caractéristiques : <ul style="list-style-type: none"> ➤ Largeur : 23 cm ➤ Hauteur : 12 cm ➤ Manche en bois : 137 à 150 cm ➤ Matière : Acier forgé et trempé
	Caractéristiques : <ul style="list-style-type: none"> ➤ Longueur : 50 cm ➤ Largeur bout plat : 5,2 cm ➤ Hauteur : 12 cm ➤ Manche en bois : 90 cm ➤ Matière : Acier forgé et trempé ➤ Poids : 2,7 kg
	Caractéristiques : <ul style="list-style-type: none"> ➤ Râteau forgé à 14 dents courbes ou droites ➤ Largeur : 35 cm ➤ Manche en bois : 150 cm ➤ Matière : Acier forgé et trempé

[Programme de Promotion de l'Entreprenariat Agropastoral des Jeunes (PEA-Jeunes)]

[Construction des infrastructures pédagogiques de production animale à CRA-ETA-EFSC Ebolowa en trois (03) lots] - Référence : [N° 019/DC/MINADER-MINEPIA/PEA-JEUNES/SPM/2022]

Equipements d'élevage	Caractéristiques techniques
	
Râtelier pour petits ruminants	
 	<p>Râtelier avec pieds en acacia, reste en douglas. Accessible par les animaux des deux côtés.</p> <p>Caractéristiques :</p> <ul style="list-style-type: none"> Barreaux de 7 cm, espacés de 9 cm Partie inférieure : auge de 8 cm Partie supérieure : râtelier en V Capacité de 12 petits ruminants Utilisation en bergerie ou en plein-air Poids : environ 54 kg Longueur : 2.05 m Largeur : 0.71 m Hauteur : 0.92 m Matière : bois jaune de qualité (acacia, bubinga, moabier,...) traité au Zylamon
Abreuvoir pour petit ruminants	En matériaux locaux (demi fût verni par exemple)
Clapiers pour lapins	Clapier de 09 loges à trois étages de 03 loges chacun équipé d'un système d'abreuvement automatique.
	<p>Caractéristiques :</p> <p>Dimensions d'une loge : Longueur 90 cm = largeur 50 cm, profondeur 50 cm</p> <p>Matière : bois de qualité (acacia, bubinga, moabier,...) traité au Zylamon</p> <p>Matériel nécessaire :</p> <ul style="list-style-type: none"> Gouttière Clou Grillage Lattes Agrafes T100 Paumelles <div data-bbox="1033 1601 1351 1912">  <p>REPUBLIC OF CAMEROUN PAIX TRAVAIL PROSPERITE MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE PEA - Jeunes</p> </div>

Équipements d'élevage	Caractéristiques techniques
<p>Balance électronique plateforme pour porcs</p> 	<p>Attaches Sceau+ robinet Tôle lisse Pipettes Tuyau de pipette 16 Main d'œuvre/loges</p>
<p>Cubitainer 5 000 l</p> 	<p>Balance électronique pour la pesée individuelle des animaux. La balance contient différentes fonctions pour rendre la pesée des animaux aussi rapide que possible et sans stress.</p> <p>Détails sur le produit :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Alimentation d'énergie : 220V / 50hz ➤ Type d'affichage : LCD LED ➤ Capacité maximale : 3 tonnes ➤ Fonctions : pesage, affichage, impression ➤ Matière : modèle en acier au carbone ➤ Classe de précision : Norme de balances OIML III ➤ Présentation : avec grilles ➤ Dimensions : 120*150 cm

Annexe 3

Plans

[Note à l'attention du maître d'ouvrage :

Indiquer ici la liste des croquis, y compris les plans du site. Les croquis peuvent être joints séparément.]

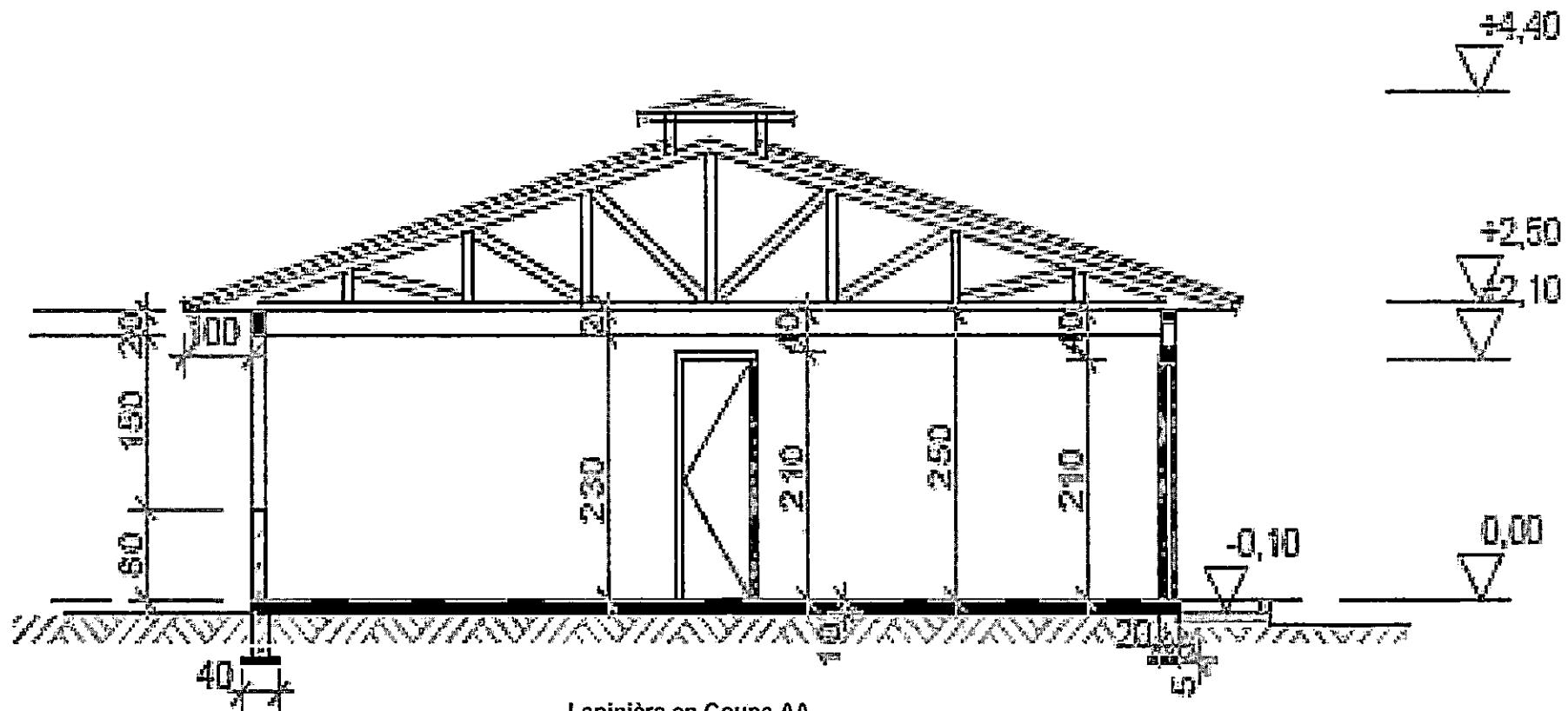


[Programme de Promotion de l'Entreprenariat Agropastoral des Jeunes (PEA-Jeunes)]

[Construction des infrastructures pédagogiques de production animale à CRA-ETA-EFSC Ebolowa en trois (03) lots] - Référence : [N° 019/DC/MINADER-MINEPIA/PEA-JEUNES/SPM/2022]



Plan bâtiment lapins

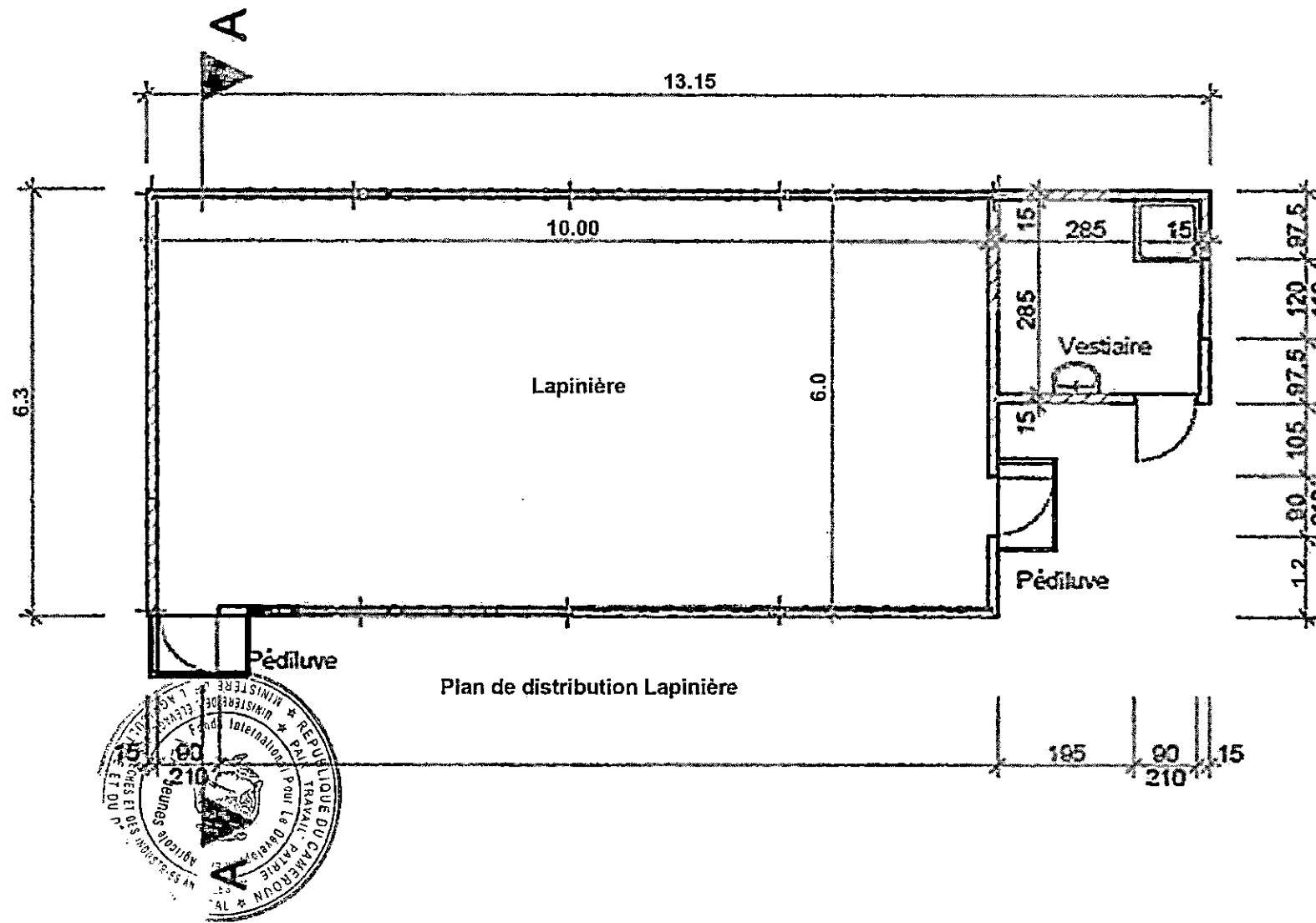


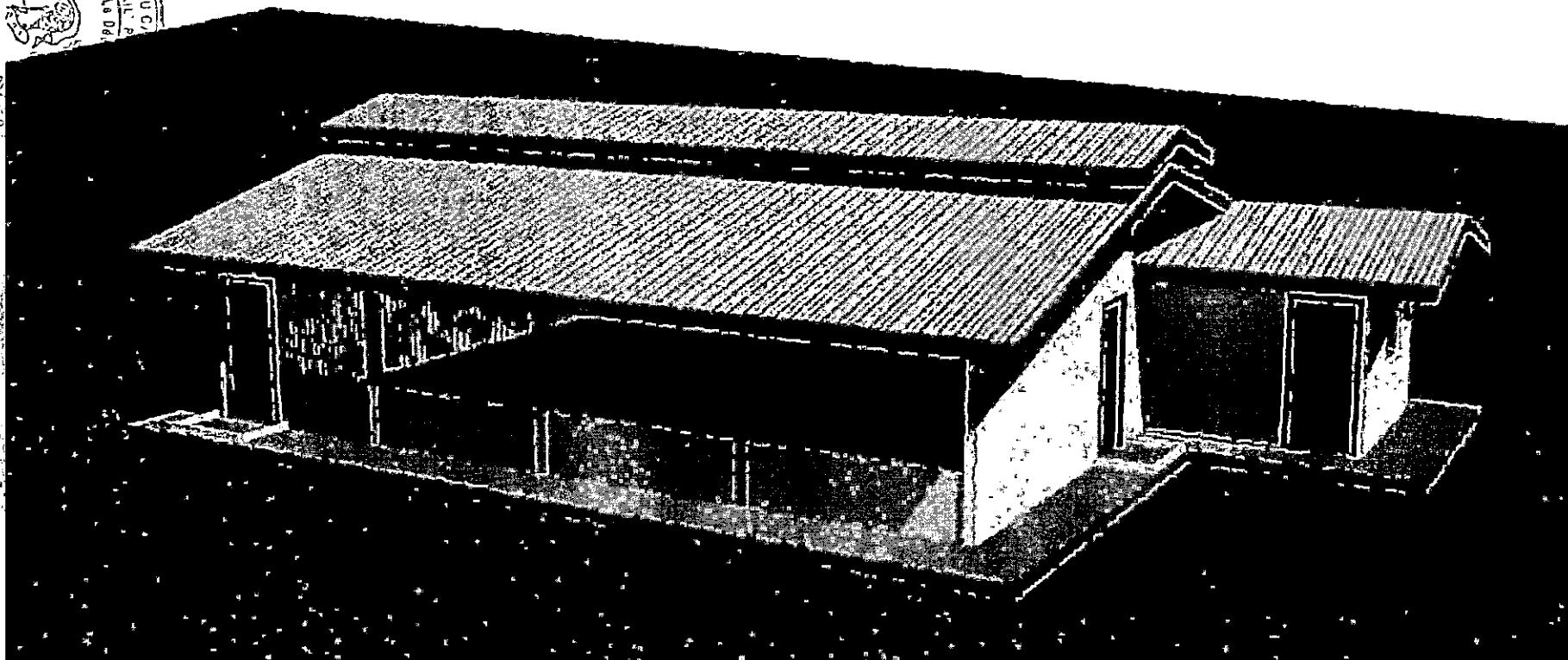
Lapinière en Coupe AA

[Programme de Promotion de l'Entreprenariat Agropastoral des Jeunes (PEA-Jeunes)]

[Construction des infrastructures pédagogiques de production animale à CRA-ETA-EFSC Ebolowa en trois (03) lots] - Référence : [N° 019/DC/MINADER-MNEPIA/PEA-JEUNES/SPM/2022]

Plans Lapinière

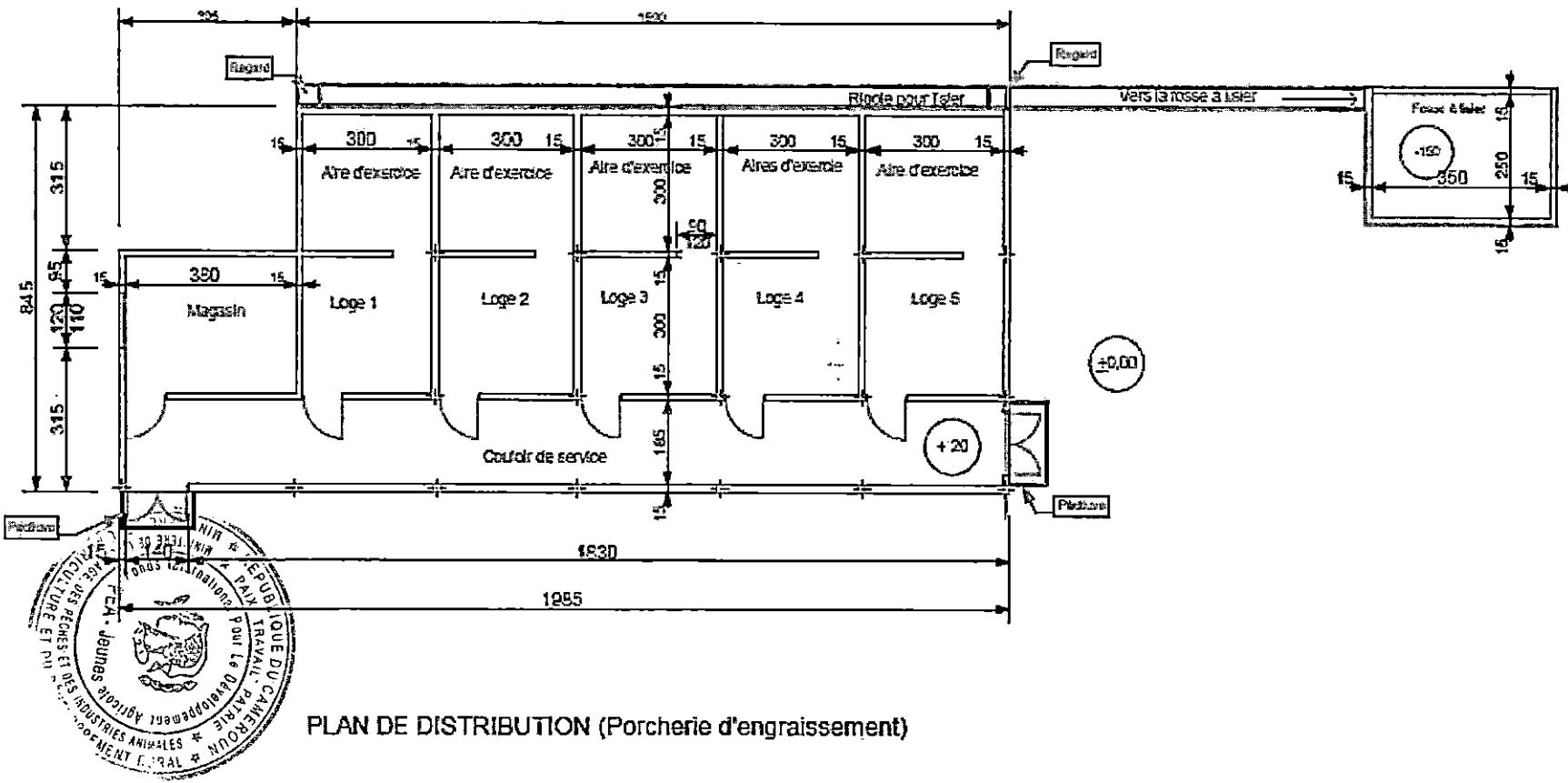




[Programme de Promotion de l'Entreprenariat Agropastoral des Jeunes (PEA-Jeunes)]

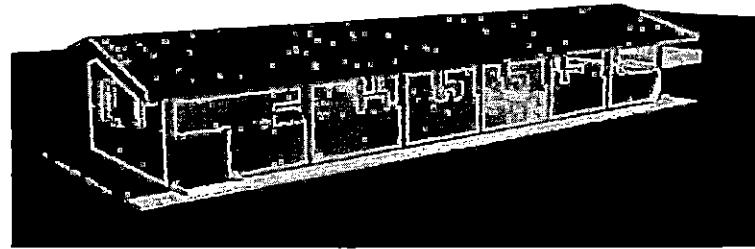
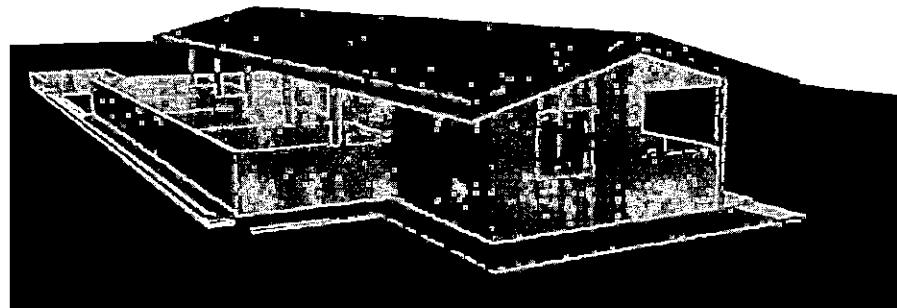
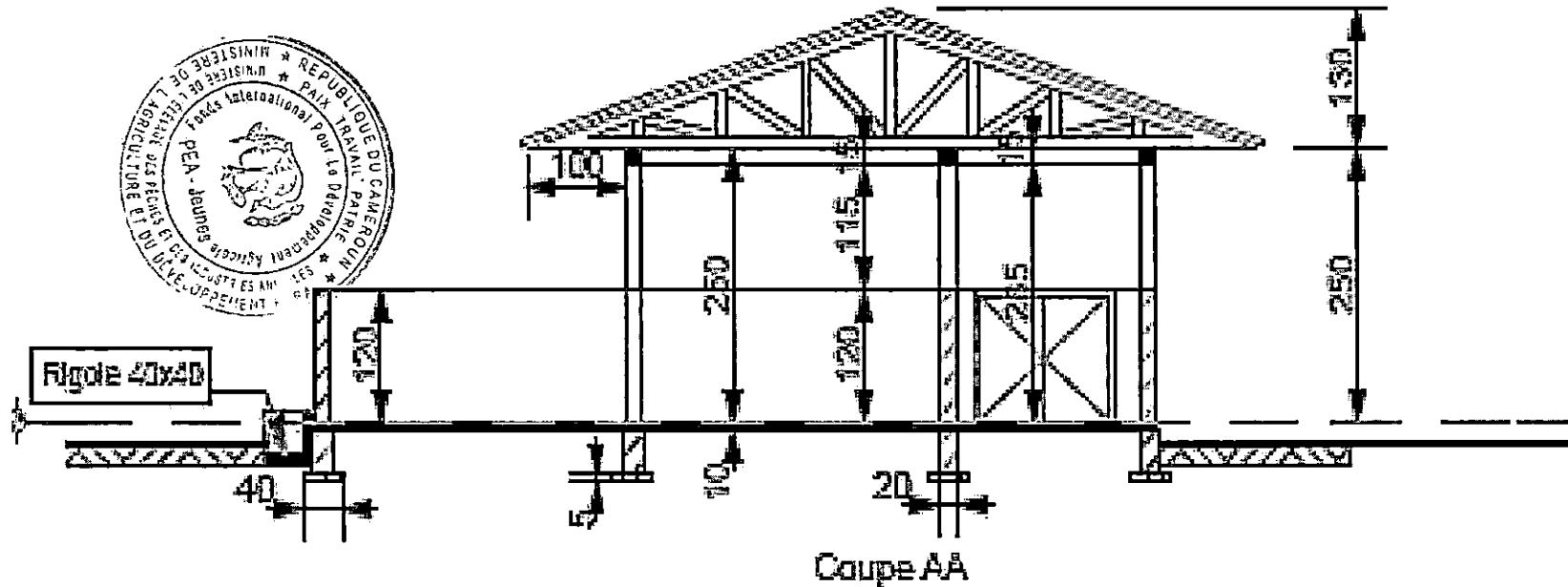
[Construction des infrastructures pédagogiques de production animale à CRA-ETA-EFSC Ebolowa en trois (03) lots] - Référence : [N° 019/DC/MINADER-MINEPIA/PEA-JEUNES/SPM/2022]

Plan bâtiment porcherie engrangement



[Programme de Promotion de l'Entreprenariat Agropastoral des Jeunes (PEA-Jeunes)]

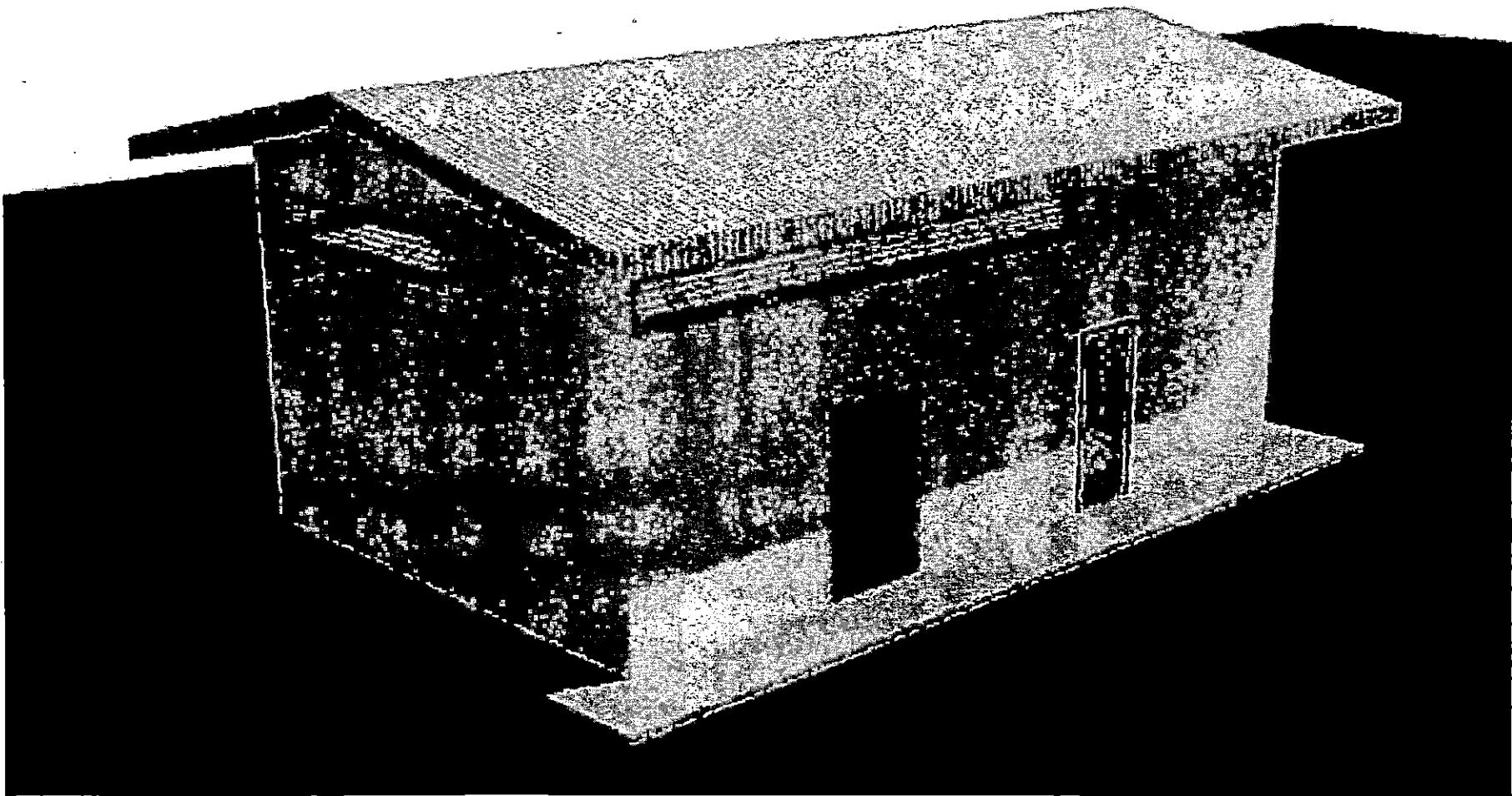
[Construction des infrastructures pédagogiques de production animale à CRA-ETA-EFSC Ebolowa en trois (03) lots] - Référence : [N° 019/DC/MINADER-MINEPIA/PEA-JEUNES/SPM/2022]



[Programme de Promotion de l'Entreprenariat Agropastoral des Jeunes (PEA-Jeunes)]

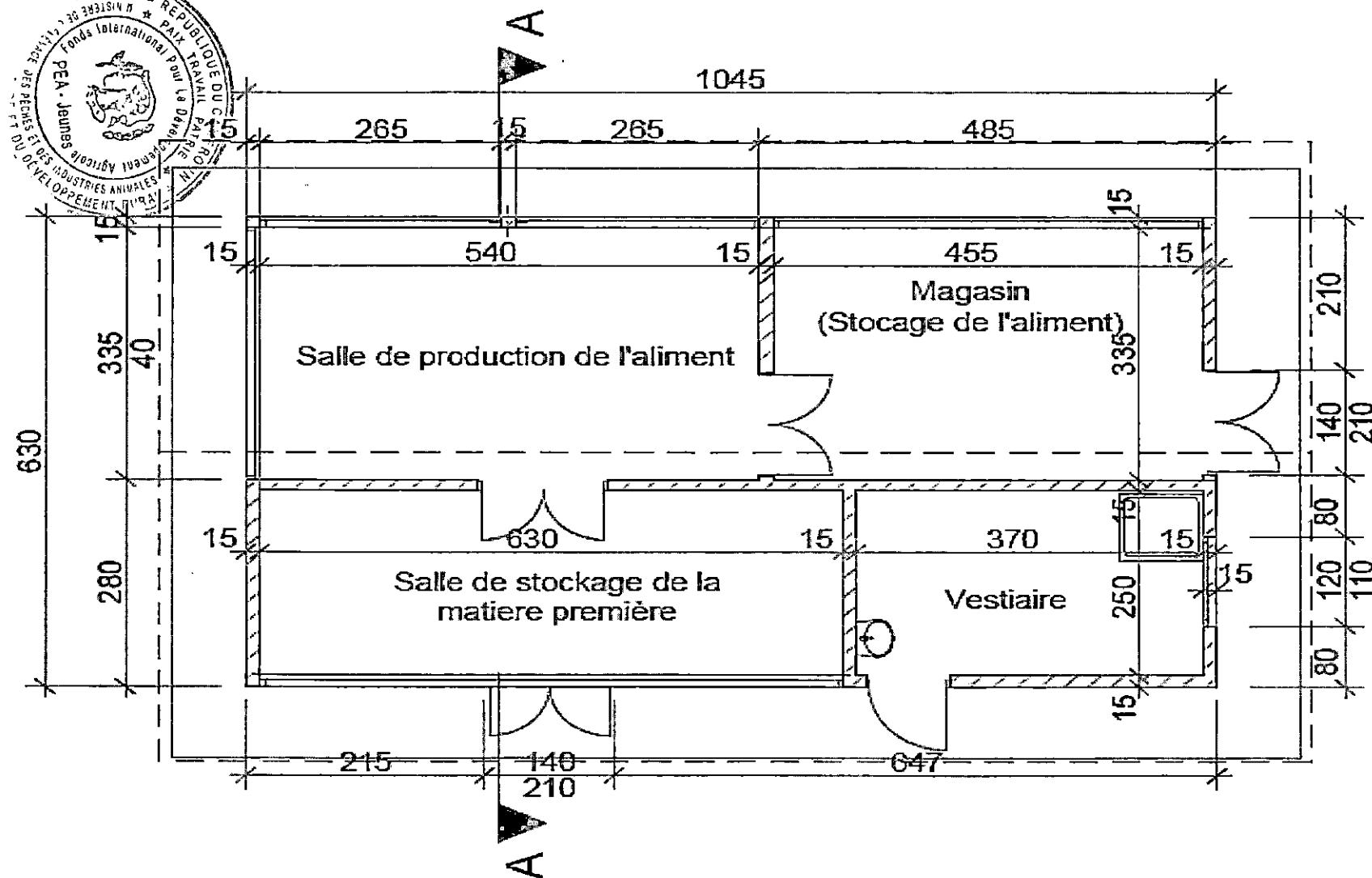
[Construction des infrastructures pédagogiques de production animale à CRA-ETA-EFSC Ebolowa en trois (03) lots] - Référence : [N° 019/DC/MINADER-MINEPIA/PEA-JEUNES/SPM/2022]

Plan bâtiment provenderie



[Programme de Promotion de l'Entreprenariat Agropastoral des Jeunes (PEA-Jeunes)]

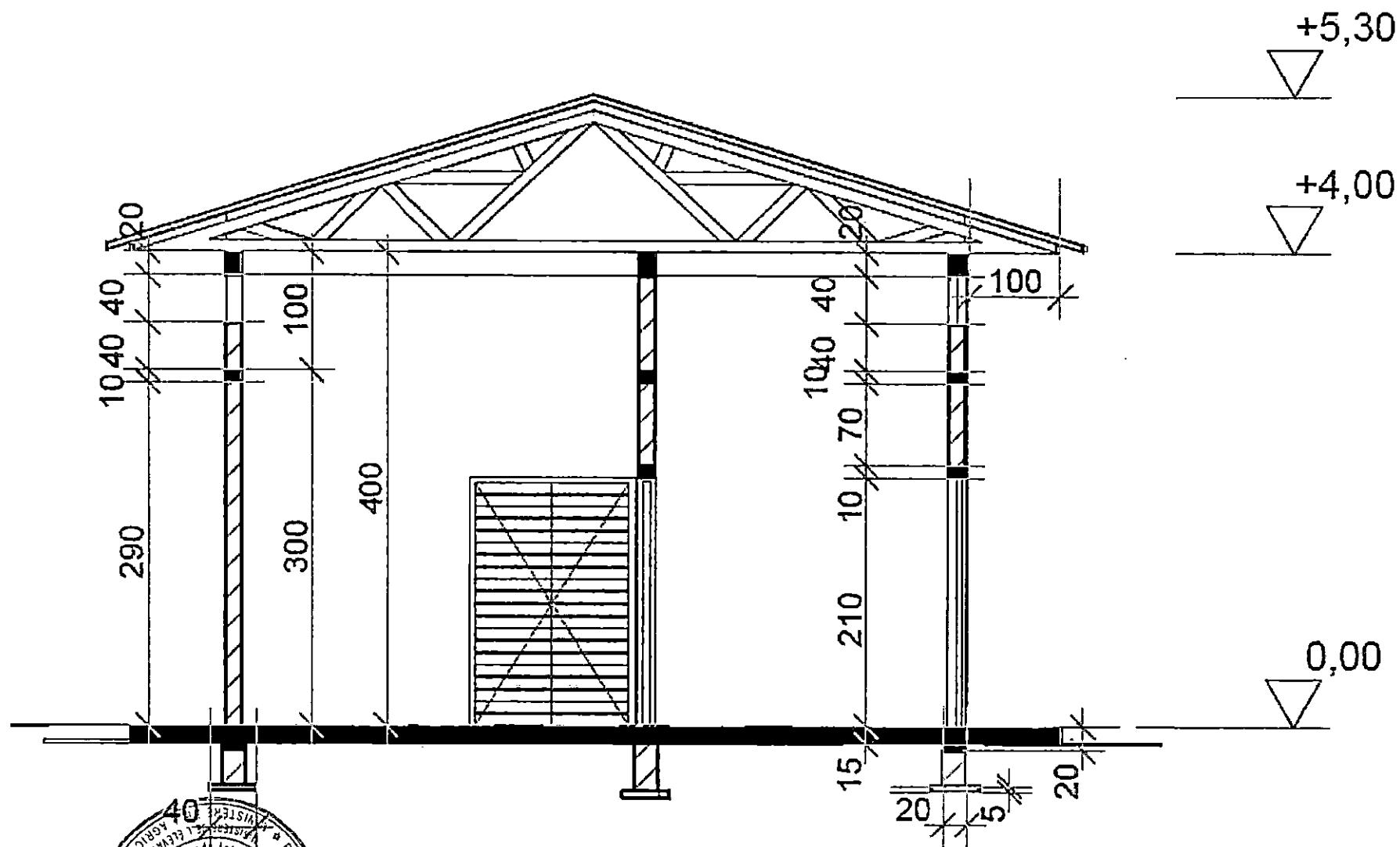
[Construction des infrastructures pédagogiques de production animale à CRA-ETA-EFSC Ebolowa en trois (03) lots] - Référence : [N° 019/DC/MINADER-MINEPIA/PEA-JEUNES/SPM/2022]



Unité de production de l'aliment pour bétail

[Programme de Promotion de l'Entreprenariat Agropastoral des Jeunes (PEA-Jeunes)]

[Construction des infrastructures pédagogiques de production animale à CRA-ETA-EFSC Ebolowa en trois (03) lots] - Référence : IN° 019/DC/MINADER-MINEPIA/PEA-JEUNES/SPM/2022]

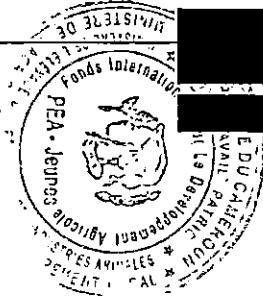


COUPE A-A

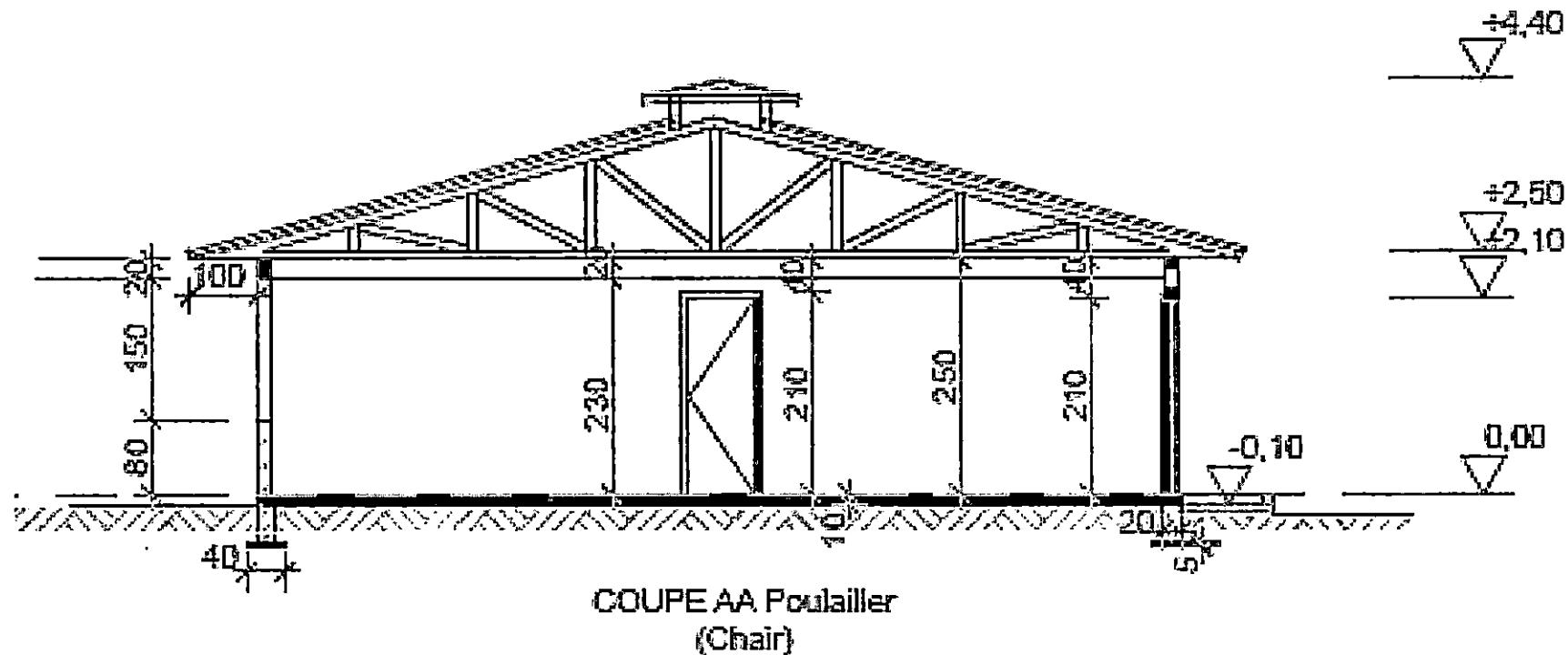


[Programme de Promotion de l'Entreprenariat Agropastoral des Jeunes (PEA-Jeunes)]

[Construction des infrastructures-pédagogiques de production animale à CRA-ETA-EFSC Ebolowa en trois (03) lots] - Référence : [N° 019/DC/MINADER-MINEPIA/PEA-JEUNES/SPM/2022]

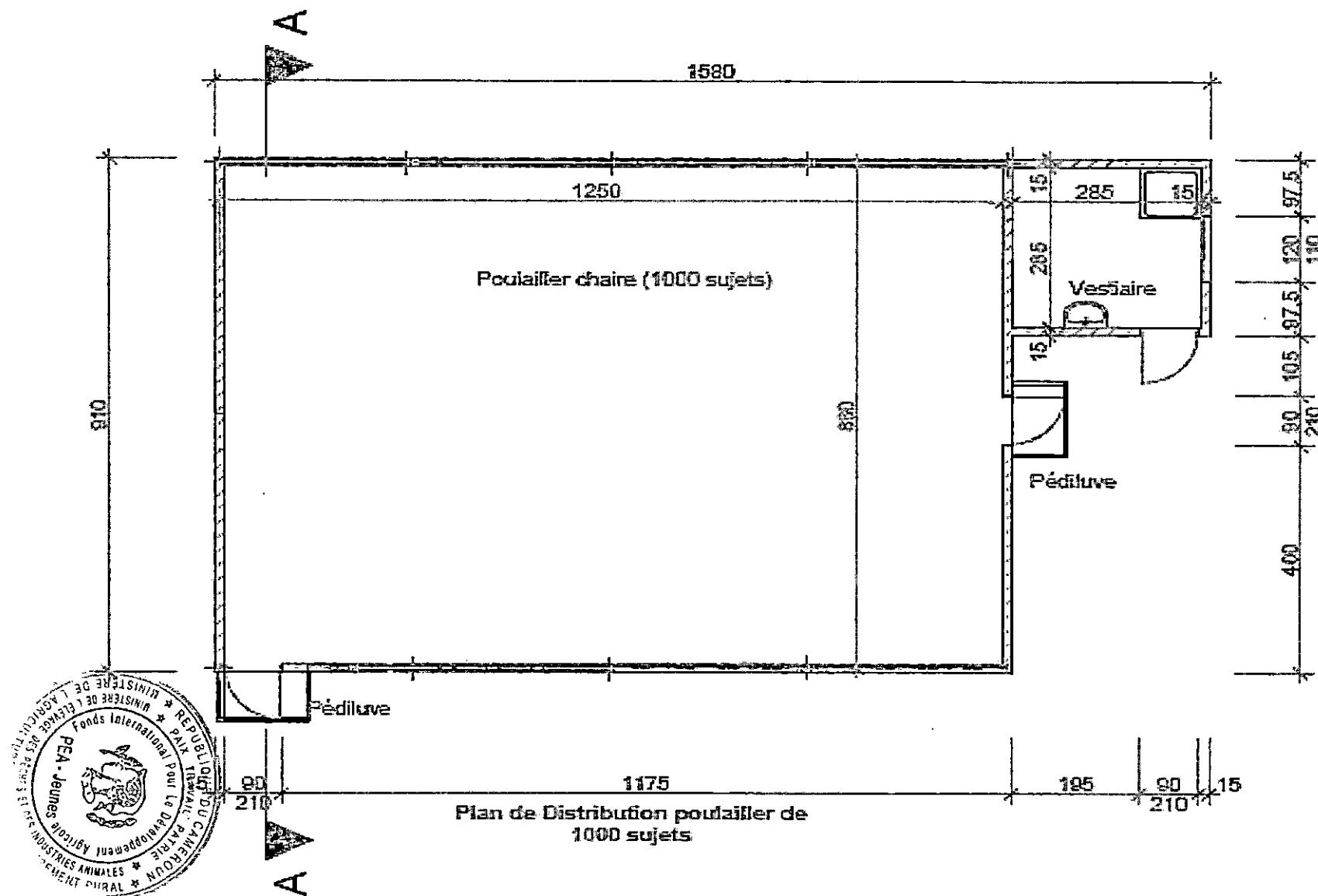


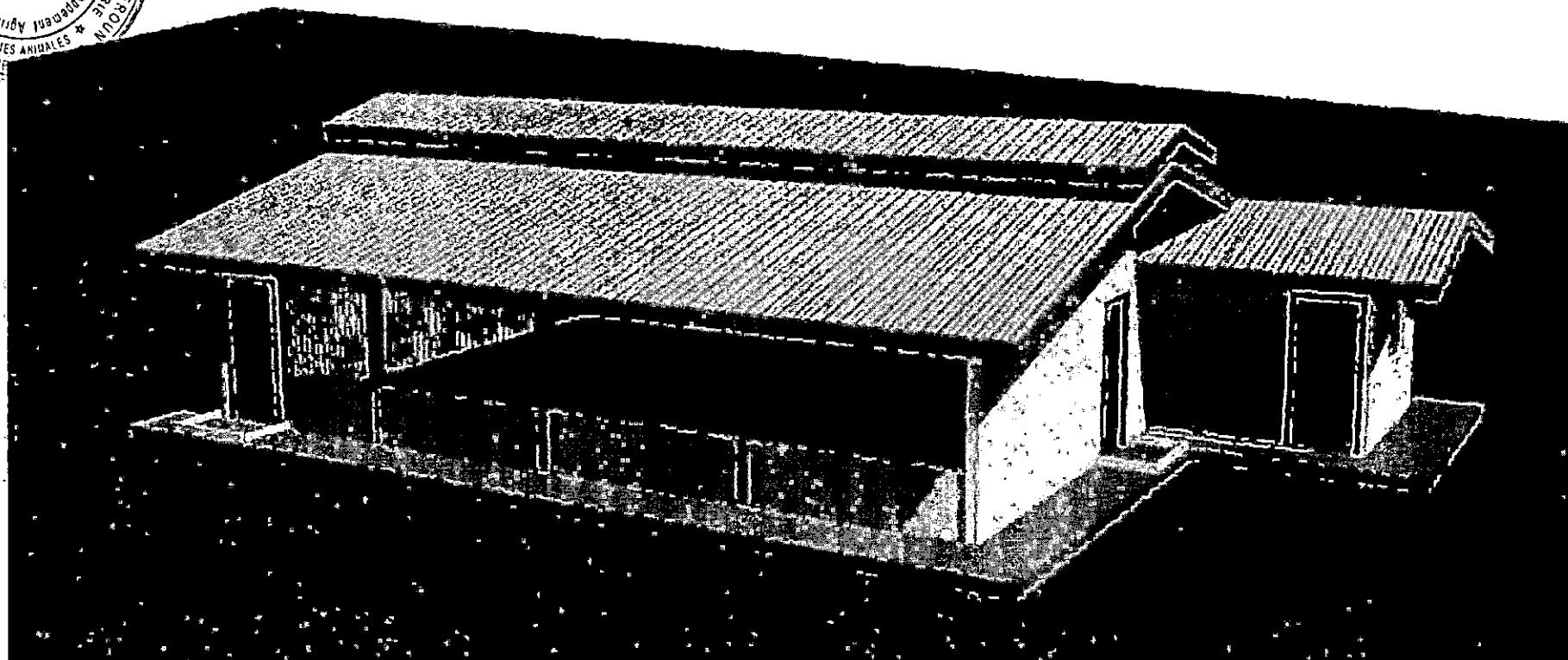
Plan bâtiment poulailler chair



COUPE AA Poulailler
(Chair)

POULAILLER CHAIR

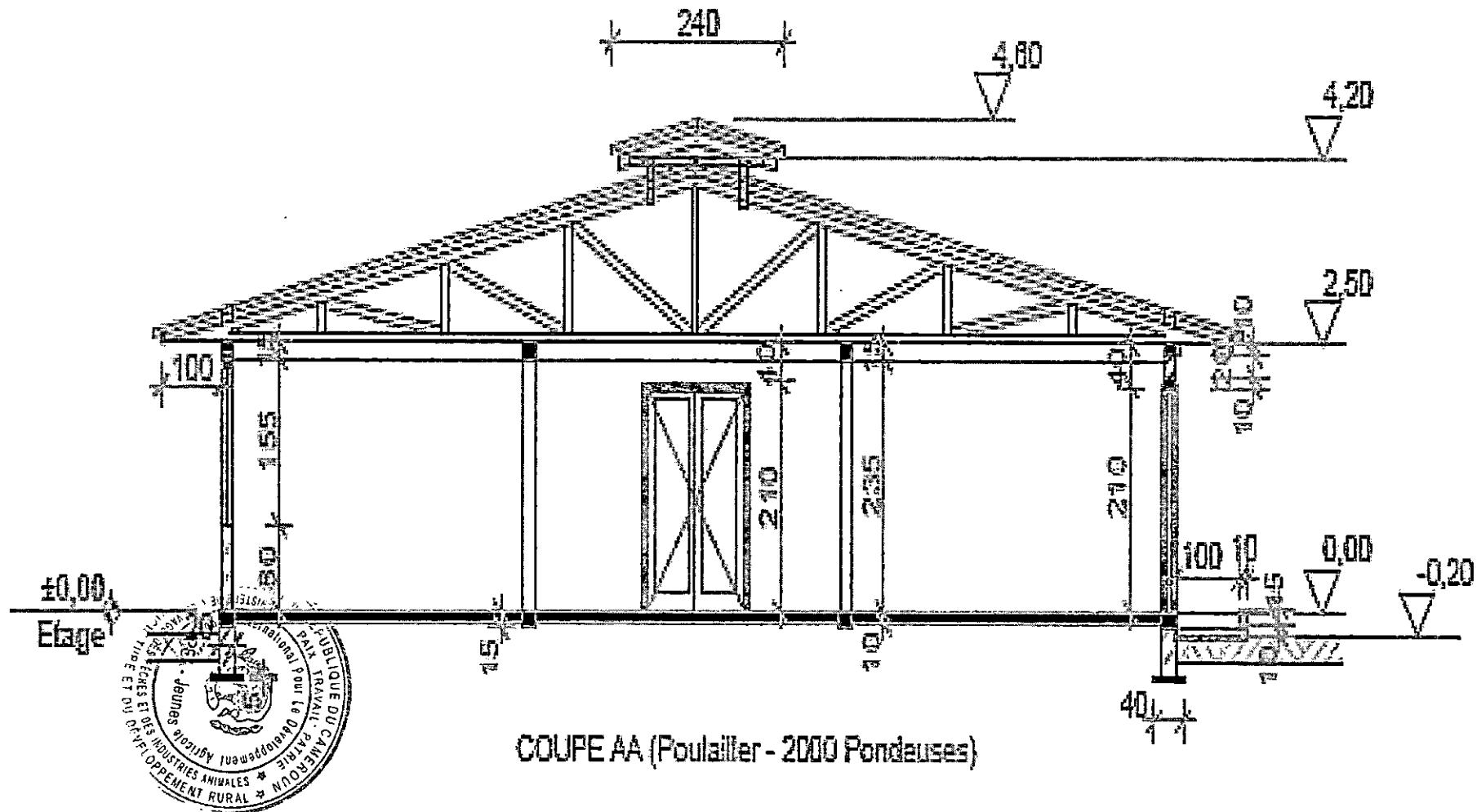




[Programme de Promotion de l'Entreprenariat Agropastoral des Jeunes (PEA-Jeunes)]

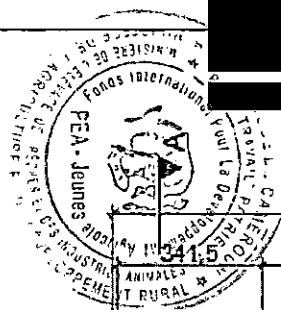
[Construction des infrastructures pédagogiques de production animale à CRA-ETA-EFSC Ebolowa en trois (03) lots] - Référence : [N° 019/DC/MINADER-MINEPIA/PEA-JEUNES/SPM/2022]

Plan bâtiment poulailler ponte

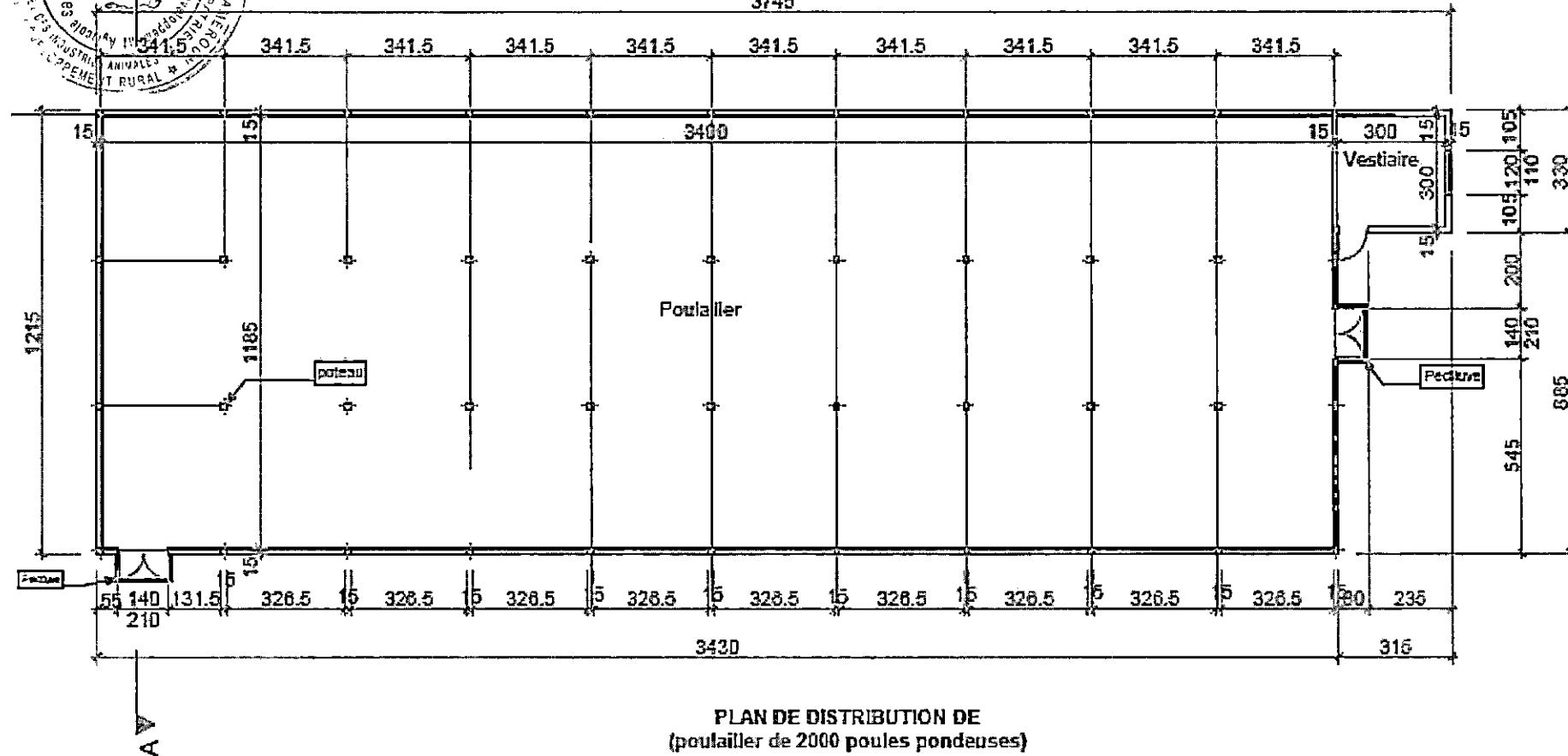


[Programme de Promotion de l'Entreprenariat Agropastoral des Jeunes (PEA-Jeunes)]

[Construction des infrastructures pédagogiques de production animale à CRA-ETA-EFSC Ebolowa en trois (03) lots] - Référence : [N° 019/DC/MINADER-MINEPIA/PEA-JEUNES/SPM/2022]

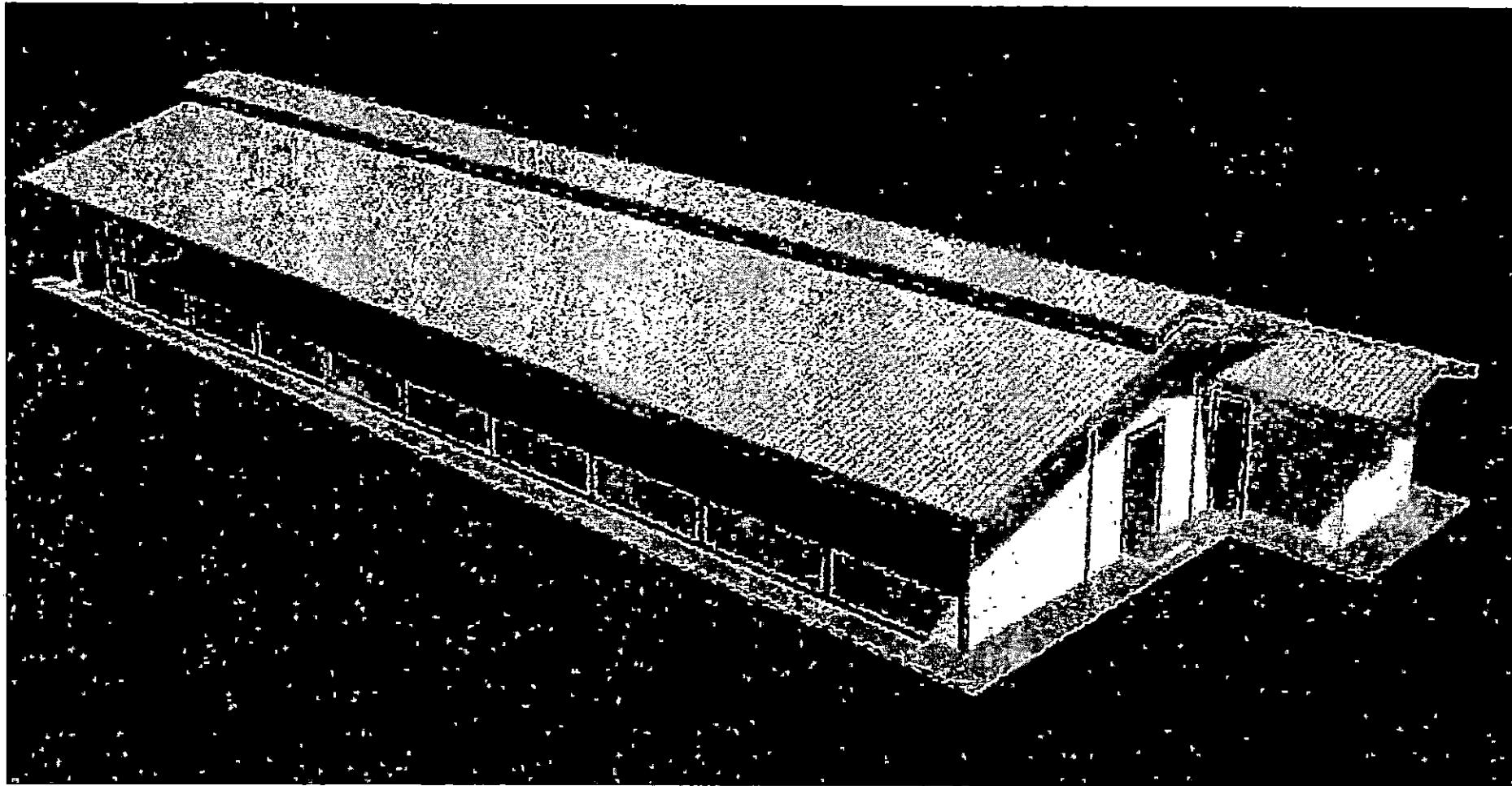


3745



PLAN DE DISTRIBUTION DE (poulailler de 2000 poules pondeuses)

[Programme de Promotion de l'Entreprenariat Agropastoral des Jeunes (PEA-Jeunes)]
[Construction des infrastructures pédagogiques de production animale à CRA-ETA-EFSC Ebolowa en trois (03) lots] - Référence : [N° 019/DC/MINADER-MINEPIA/PEA-JEUNES/SPM/2022]



[Programme de Promotion de l'Entreprenariat Agropastoral des Jeunes (PEA-Jeunes)]

[Construction des infrastructures pédagogiques de production animale à CRA-ETA-EFSC Ebolowa en trois (03) lots] - Référence : [N° 019/DC/MINADER-MINEPIA/PEA-JEUNES/SPM/2022]

Annexe 4

Contrat

Aux termes du présent accord conclu le.....de l'année....., entre *[nom du maître d'ouvrage]* (ci-après "le maître d'ouvrage"), d'une part, et *[nom de l'entrepreneur]* (ci-après "l'entrepreneur"), d'autre part :

Attendu que le maître d'ouvrage souhaite que certains travaux soient exécutés par l'entrepreneur, à savoir *[intitulé du marché]*, et qu'il a accepté l'offre remise par ce dernier en vue de l'exécution et de l'achèvement desdits travaux, et de la réparation de toutes les malfaçons,

Le maître d'ouvrage et l'entrepreneur conviennent de ce qui suit :

➤ Les documents ci-après sont réputés faire partie intégrante de l'accord et être lus et interprétés comme tels. Le présent contrat l'emporte sur tous autres documents contractuels.

- Notification de l'attribution
- Pièce jointe 1 : spécifications et plans
- Pièce jointe 2 : devis quantitatif chiffré *[ou calendrier des activités]*
- Pièce jointe 3 : liste du matériel et du personnel de l'entrepreneur
- Pièce jointe 4 : calendrier d'exécution ou plan de travail
- Pièce jointe 5 : formulaire d'auto-certification dûment rempli (annexe 6)
- En contrepartie des paiements que le maître d'ouvrage devra régler à l'entrepreneur, comme indiqué dans le présent accord, l'entrepreneur convient avec le maître d'ouvrage par les présentes d'exécuter les travaux et de corriger leurs malfaçons à tous égards, conformément aux dispositions du contrat.
- Le maître d'ouvrage convient par les présentes de payer à l'entrepreneur, en contrepartie de l'exécution et de l'achèvement des travaux, et des corrections apportées à leurs malfaçons, le montant du marché indiqué dans la notification de l'attribution ou tout autre montant dû en application des dispositions du contrat, et ce aux échéances et selon les modalités prescrites par ce dernier.

En foi de quoi, les parties aux présentes ont fait signer le présent contrat conformément aux lois de *[nom du pays emprunteur]* les jour, mois et année précisés ci-dessus.

Signé par :

Pour le compte et au nom du maître d'ouvrage

en présence de:

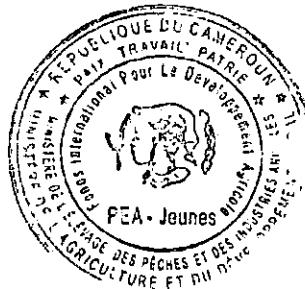
Témoin, nom, signature, adresse, date

Signé par :

Pour le compte et au nom de l'entrepreneur

en présence de

Témoin, nom, signature, adresse, date



Annexe 5

Conditions contractuelles générales

1. Définitions :

- a) Le "marché" est le contrat passé entre le maître d'ouvrage et l'entrepreneur relatif à l'exécution des travaux décrits dans les spécifications et plans, à l'achèvement desdits travaux et à la correction de leurs malfaçons. L'intitulé et le numéro d'identification du marché figurent dans le présent document (demande d'offre de prix).
- b) Le "devis quantitatif" est le document chiffré annexé au contrat qui donne une estimation du volume des différents postes constitutifs de l'ensemble des travaux.
- c) Le "calendrier des activités" est le document complet et chiffré annexé au contrat qui énumère les activités à réaliser par l'entrepreneur pour exécuter la totalité des travaux dans les marchés à forfait.
- d) La "date d'achèvement" est la date de fin des travaux, telle que certifiée par le responsable de la supervision du projet.
- e) La "date d'achèvement prévue" est la date à laquelle l'entrepreneur devra avoir terminé les travaux, telle que prévue par le contrat ; seul le maître d'ouvrage peut modifier cette date et accorder une prorogation du délai par écrit.
- f) L'"entrepreneur" est la personne physique ou morale dont l'offre de prix pour la réalisation des travaux a été acceptée par le maître d'ouvrage.
- g) Le "maître d'ouvrage" est l'entité juridique au nom de laquelle la présente offre de prix est émise, qui signe le contrat avec l'"entrepreneur" et qui nomme le responsable de la supervision du projet.
- h) Le "responsable de la supervision du projet" est la personne désignée par le maître d'ouvrage pour agir en son nom, dans les limites des compétences qui lui sont déléguées et dont l'entrepreneur a eu connaissance, en vue de superviser les travaux réalisés par l'entrepreneur et de gérer le contrat. Dans le présent cas, il s'agira du Représentant désigné de la DDPIA/MINEPIA, maître d'œuvre.
- i) Le "montant initial du marché" est le prix indiqué dans la notification d'attribution et le "montant du marché" est le prix initial tel que modifié ultérieurement, conformément aux dispositions du contrat.
- j) Les "jours" et "mois" sont des jours et mois calendaires.
- k) Les "malfaçons" désignent tout élément des travaux qui n'est pas réalisé conformément au contrat.
- l) La période de garantie contre les malfaçons est de *trois cent soixante-cinq* (365) jours à compter de la date d'achèvement.
- m) Le "matériel" désigne l'ensemble des équipements, engins et véhicules de l'entrepreneur amenés temporairement sur le site pour réaliser les travaux.
- n) Les "matériaux" s'entendent de toutes les fournitures, y compris les consommables, à prévoir pour les travaux.
- o) Les "spécifications" désignent les spécifications des travaux qui figurent dans le contrat, ainsi que toute modification ou tout ajout apporté ou approuvé par le maître d'ouvrage.
- p) Le "site" est _____.
- q) La "date de démarrage" est _____, Il s'agit de la date limite à laquelle l'entrepreneur, après avoir obtenu l'accès au site, doit démarrer les travaux.

- 2. **Droit et régime linguistique.** Le contrat devra être rédigé en *français*. Le droit régissant le contrat est la législation applicable dans le pays de l'emprunteur/du bénéficiaire.
- 3. **Communications.** Seules les communications faites par écrit entre les parties ont une valeur juridique. Une notification ne produit d'effet qu'une fois remise à son destinataire.
- 4. **Risques supportés par l'entrepreneur.** À compter de la date de démarrage des travaux, et jusqu'à la délivrance par le responsable de la supervision du projet d'une attestation certifiant la correction des malfaçons à l'expiration de la période de garantie, les risques relatifs aux dommages corporels, décès et pertes ou détériorations de biens propres ou adjacents (y compris, sans s'y limiter, les ouvrages, les matériaux et le matériel) sont supportés par l'entrepreneur.

5. **Risques supportés par le maître d'ouvrage.** Tous les risques qui ne relèvent pas de la responsabilité de l'entrepreneur sont supportés par le maître d'ouvrage.
6. **Travaux à exécuter avant la date d'achèvement prévue.** L'entrepreneur est tenu d'entamer les travaux à la date de démarrage et de les exécuter conformément au calendrier qu'il a soumis, tel que mis à jour avec l'approbation du responsable de la supervision du projet, et de les achever à la date prévue.
7. **Santé et sécurité.** L'entrepreneur est responsable de la sécurité de toutes les activités réalisées sur le site.
8. **Report de la date d'achèvement.** Le responsable de la supervision du projet devra reporter la date d'achèvement des travaux si un événement, qui ne relève pas des risques supportés par l'entrepreneur, se produit ou si un ordre de modification est émis par le maître d'ouvrage, qui rend impossible l'achèvement des travaux à la date prévue.
9. **Retards ordonnés par le responsable de la supervision du projet.** Le responsable de la supervision du projet peut ordonner à l'entrepreneur de retarder le démarrage ou l'avancement de toute activité entrant dans le cadre des travaux. Les retards ou la suspension des travaux ordonnés par ledit responsable qui entraîneraient une hausse des coûts à la charge de l'entrepreneur feront l'objet d'une indemnisation équitable de la part du maître d'ouvrage.
10. **Malfaçons.** Le responsable de la supervision du projet devra notifier à l'entrepreneur les éventuelles malfaçons avant la fin de la période de garantie, qui démarre à la date d'achèvement des travaux. Chaque fois que le responsable de la supervision du projet notifie une malfaçon, l'entrepreneur est tenu de la corriger dans les délais précisés dans l'avis de malfaçon. Si l'entrepreneur ne corrige pas la malfaçon dans le délai que prévoit l'avis de malfaçon du responsable de la supervision du projet, celui-ci évaluera les coûts liés à la correction de la malfaçon et pourra demander à l'entrepreneur de payer cette somme ou décider de la déduire des sommes qui lui sont dues.
11. **Programme.** Dans les sept (7) jours suivant la notification écrite de l'attribution du marché, l'entrepreneur devra soumettre à l'approbation du responsable de la supervision du projet un programme indiquant comment il entend procéder d'une manière générale et précisant l'enchaînement et la chronologie de toutes les activités à réaliser dans le cadre des travaux. L'approbation du programme par le responsable de la supervision du projet ne saurait en rien modifier les obligations de l'entrepreneur. Celui-ci devra réviser le programme et le faire viser par ledit responsable chaque fois que l'avancement réel des travaux s'écartera du programme approuvé.
12. **Modifications des quantités.** L'entrepreneur devra réaliser toutes les activités et achever les travaux en respectant le périmètre défini dans le contrat et les prix indiqués dans le devis quantitatif ou le calendrier des activités. Les prix unitaires donnés par l'entrepreneur ne sauraient être modifiés.
13. **Mandat de paiement intermédiaire.** Le responsable de la supervision du projet certifiera les travaux réalisés par l'entrepreneur et émettra un mandat de paiement établissant le montant à verser à l'entrepreneur, minoré des sommes prévues au point ci-après. La valeur des travaux réalisés est calculée en fonction du taux unitaire pour chaque poste desdits travaux inscrit dans le devis quantitatif ou le calendrier des activités.
14. **Paiements.** Les paiements intermédiaires seront ajustés pour tenir compte du remboursement du paiement anticipé. Le maître d'ouvrage versera à l'entrepreneur les sommes certifiées par le responsable de la supervision du projet dans les trente (30) jours suivant la date d'émission de chaque mandat. En cas de retard de paiement de la part du maître d'ouvrage, l'entrepreneur sera en droit de réclamer des intérêts qui courront à compter de la date à laquelle le paiement aurait dû intervenir et jusqu'au moment où il aura été réellement effectué, au taux d'intérêt de [indiquer le taux d'intérêt].
15. **Taxes et impôts.** Tous les impôts et taxes dus conformément à la législation fiscale en vigueur dans le pays de l'emprunteur/du bénéficiaire sont à la charge de l'entrepreneur.
16. **Paiement anticipé.** [N/A (les paiements anticipés ne sont pas envisagés par le Maître d'Ouvrage Délégué)].
17. **Achèvement et réception.** L'entrepreneur demandera au responsable de la supervision du projet d'émettre une attestation d'achèvement des travaux, que ce dernier lui délivrera si la commission de réception estime que les travaux ont été réalisés de manière satisfaisante. Le maître d'ouvrage prendra possession du site

dans les sept (7) jours suivant l'émission de l'attestation d'achèvement des travaux par le responsable de la supervision du projet.

La Commission de réception est composée de :

Président : Le Coordonnateur National du PEA-Jeunes ou son Représentant;
Rapporteur : Le Représentant désigné de la DDPIA/MINEPIA (Maître d'œuvre);
Membres : - Le Spécialiste en Ingénierie de la Formation du PEA-Jeunes (SPIF);
- le Chef de Service du Marché : RAF PEA-Jeunes
- la Spécialiste en Passation des Marchés du PEA-Jeunes ;
- l'Entrepreneur ;

Observateur : le Représentant du MINMAP.

18. **Décompte final.** L'entrepreneur fournira au responsable de la supervision du projet un décompte détaillé du montant total qu'il estime lui être dû au titre du marché, avant la fin de la période de garantie contre les malfaçons. Le responsable de la supervision du projet délivrera un certificat de garantie contre les malfaçons lorsque l'entrepreneur se sera acquitté de ses obligations contractuelles et émettra tout mandat de règlement/paiement final dû à l'entrepreneur dans les quinze (15) jours suivant la réception du décompte de ce dernier, pour autant que ce décompte soit exact et complet. Si tel n'est pas le cas, le responsable de la supervision du projet établira dans les quinze (15) jours qui suivent un calendrier indiquant l'ampleur des malfaçons à corriger ou des modifications à apporter. Si le décompte final nouvellement remis ne convient toujours pas, le responsable de la supervision du projet décidera du montant dû à l'entrepreneur et délivrera un mandat de paiement final.

19. **Résiliation.** Le maître d'ouvrage ou l'entrepreneur peuvent résilier le contrat par notification écrite si l'une des deux parties manque gravement à ses obligations contractuelles. Constituent un manquement grave aux obligations contractuelles les situations suivantes, sans que cette liste soit exhaustive :

- L'entrepreneur a cessé le travail depuis dix (10) jours sans que cet arrêt ait été autorisé par le responsable de la supervision du projet ;
- Le maître d'ouvrage n'a pas versé à l'entrepreneur une somme certifiée par le responsable de la supervision du projet dans les quarante-cinq (45) jours suivant la date d'émission du mandat de paiement correspondant ;
- L'entrepreneur s'est vu adresser par le responsable de la supervision du projet une notification aux fins de correction d'une malfaçon, mais ne s'est pas exécuté dans les vingt-et-un (21) jours suivant la date à laquelle la correction aurait dû être entreprise aux termes de la notification ;
- L'entrepreneur accuse un retard de plus de trente (30) jours dans l'achèvement des travaux ;
- S'il s'avère que l'entrepreneur, un membre de son personnel ou l'un de ses mandataires, l'un de ses sous-traitants, sous-consultants, fournisseurs, ou encore l'un de leurs mandataires ou membres de leur personnel, se sont livrés, lors d'une activité ou opération financée ou gérée par le FIDA, notamment lors du processus de mise en concurrence du marché ou de l'exécution des obligations lui incombant en vertu de ce dernier, à des pratiques répréhensibles visées dans la Politique révisée du FIDA en matière de prévention de la fraude et de la corruption dans le cadre de ses activités et opérations;
- S'il s'avère que l'entrepreneur s'est livré, à la suite ou dans le cadre de l'exécution du marché, à des actes de harcèlement sexuel ou d'exploitation et d'atteintes sexuelles.

20. **Force majeure.** Chaque partie peut résilier le contrat, moyennant préavis écrit de trente (30) jours adressé à l'autre partie, en cas de survenance d'un événement échappant à son contrôle, tel une guerre ou une catastrophe naturelle comme un tremblement de terre, une inondation, un incendie, etc.

21. **Paiement en cas de résiliation.** Si le contrat est résilié pour manquement important de l'entrepreneur aux obligations contractuelles, le responsable de la supervision du projet émettra un mandat de paiement pour la valeur des travaux achevés et les matériaux déjà livrés sur le site, déduction faite des paiements anticipés reçus jusqu'à la date d'émission dudit mandat et des dommages-intérêts applicables en cas de retard. Si le montant total dû au maître d'ouvrage excède les paiements dus à l'entrepreneur, la différence constituera une

dette payable par l'entrepreneur au maître d'ouvrage ; ce dernier pourra également utiliser la garantie de bonne exécution pour apurer cette dette.

22. **Règlement des litiges.** Le maître d'ouvrage et l'entrepreneur devront mettre tout en œuvre pour régler à l'amiable, par négociation directe, tout désaccord ou différend survenu entre eux dans le cadre ou à l'occasion du contrat. En cas de désaccord persistant, chacune des parties pourra saisir la justice dans le respect des règles de droit régissant le contrat.

23. **Garantie de bonne exécution.** Une garantie de bonne exécution devra être remise par l'entrepreneur, sous la forme d'une garantie bancaire pour le montant indiqué dans la présente demande de prix/devis. Elle devra être valable pour une durée de vingt-huit (28) jours à compter de la date d'achèvement prévue. La garantie de bonne exécution devra être remplacée, à compter de la date d'achèvement des travaux, par une nouvelle garantie bancaire équivalant à cinquante pour cent (50%) du montant de la garantie de bonne exécution, afin de couvrir la période de garantie contre les malfaçons. La nouvelle garantie sera calculée sur la base de la valeur finale du marché.

24. **Assurance.** L'entrepreneur devra fournir, en son nom et en celui du maître d'ouvrage, une assurance courant de la date de démarrage des travaux à la fin de la période de garantie contre les malfaçons. Les polices d'assurance devront couvrir les événements ci-après, résultant de risques supportés par l'entrepreneur :

- Perte ou détérioration de travaux, de matériel, d'installations et de matériaux [*indiquer 110% du montant du marché*];
- Perte ou détérioration de biens entrant dans le cadre du contrat (excepté pour ce qui concerne les travaux, installations, matériaux et matériel) [*indiquer une valeur suffisante pour couvrir une perte éventuelle*];
- Dommages corporels ou décès de membres du personnel de l'entrepreneur ou du maître d'ouvrage [*selon le droit applicable*];
- Responsabilité civile [*selon le droit applicable*].

25. **Dommages-intérêts pour retard.** L'entrepreneur devra payer [*indiquer le montant par jour*] par jour de retard dans l'achèvement des travaux au-delà de la date prévue. Le montant de ces dommages-intérêts pour retard ne peut excéder [*indiquer 5-10% du montant du marché*].

26. **Interdiction de fraude et de corruption**

- L'entrepreneur est tenu de se conformer, dans l'exécution du marché, à la Politique révisée du FIDA en matière de prévention de la fraude et de la corruption dans le cadre de ses activités et opérations (ci-après, la "Politique anticorruption du FIDA")⁴. Le non-respect de cette politique peut entraîner la résiliation du contrat comme indiqué au point 19 e) ci-dessus.
- Aux termes de la Politique anticorruption du FIDA, le Fonds est en droit de prendre des sanctions à l'encontre de personnes morales et physiques, qui peuvent aller jusqu'à leur interdire, pour une durée limitée ou illimitée, de participer à une quelconque activité ou opération qu'il gère ou finance (décision d'exclusion). Le Fonds a également le droit de reconnaître les décisions d'exclusion prises par d'autres institutions financières internationales conformément à sa Politique anticorruption.
- L'entrepreneur devra prendre des mesures appropriées pour informer ses potentiels sous-traitants, sous-consultants, fournisseurs, ainsi que tous ses mandataires ou membres de son personnel des obligations qui leur incombent au regard de la Politique anticorruption du FIDA et exiger qu'ils s'y conforment dans toutes les actions qu'ils pourraient mener lors de la mise en concurrence du présent marché ou de son exécution.
- L'entrepreneur est tenu de remplir et signer le formulaire d'autocertification joint au présent contrat. Il lui faudra en particulier faire état des sanctions et des condamnations pénales dont il aurait fait l'objet à cet égard par le passé, ainsi que des commissions ou autres sommes versées ou à verser à des mandataires ou autres parties à l'occasion du présent appel d'offres ou de l'exécution du présent

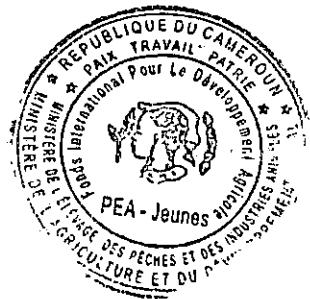


⁴ Cette politique est exposée dans le document consultable à l'adresse <https://www.ifad.org/fr/document-detail/asset/40189695>.
[Programme de Promotion de l'Entreprenariat Agropastoral des Jeunes (PEA-Jeunes)]
[Construction des infrastructures pédagogiques de production animale à CRA-ETA-EFSC Ebolowa en trois (03) lots] - Référence : [N° 019/DC/MINADER-MINEPIA/PEA-JEUNES/SPM/2022]

e) L'entrepreneur a l'obligation d'apporter son entière coopération aux enquêtes menées par le Fonds, notamment en libérant les membres de son personnel pour des entretiens, en donnant pleinement accès à l'ensemble des comptes, locaux, dossiers et documents (y compris les fichiers électroniques) relatifs au présent marché ou à l'appel d'offres y afférent, et de faire vérifier, inspecter et/ou contrôler ces comptes, locaux, dossiers et documents par des vérificateurs ou des enquêteurs désignés par le Fonds.

f) L'entrepreneur devra conserver tous les dossiers et documents, y compris les fichiers électroniques, relatifs au présent marché, à son exécution et/ou au processus d'appel d'offres correspondant pour une durée minimale de trois (3) ans à compter de la date de fin d'exécution du marché.

27. **Interdiction du harcèlement sexuel et de l'exploitation et des atteintes sexuelles.** L'entrepreneur accepte expressément de se conformer à la Politique du FIDA en matière de prévention et de répression du harcèlement sexuel et de l'exploitation et des atteintes sexuelles ; il s'engage à exécuter le marché dans le respect de cette politique, qui fait partie intégrante des conditions contractuelles. Il prendra toutes mesures appropriées pour prévenir le harcèlement ainsi que l'exploitation et les atteintes sexuelles, et pour empêcher que les membres de son personnel et ses sous-traitants, ou toute autre personne qu'il emploie ou que ses sous-traitants emploient directement ou indirectement, ne se livrent à de tels actes dans l'exécution du présent marché. Il signalera immédiatement au maître d'ouvrage ou au FIDA les faits de harcèlement sexuel ou d'exploitation et d'atteintes sexuelles survenus avant ou pendant le contrat, ou dans le cadre de celui-ci, en faisant notamment état des éventuelles condamnations, mesures disciplinaires, sanctions ou enquêtes. L'entrepreneur pourra prendre des mesures appropriées pouvant aller jusqu'à la résiliation du contrat, dès lors qu'il est établi que des actes de harcèlement sexuel ou d'exploitation et d'atteintes sexuelles ont été commis pendant l'exécution du marché ou dans le cadre de celui-ci.



Annexe 6 **Formulaire d'autocertification**

L'adjudicataire est tenu de remplir le présent formulaire d'auto-certification. Ce formulaire doit être joint au contrat signé que l'adjudicataire remettra au *Programme de Promotion de l'Entreprenariat Agropastoral des Jeunes (PEA-Jeunes)* ; Email : contact@pea-jeunes.org. On trouvera ci-après les instructions à respecter pour remplir le présent formulaire.

Dénomination sociale de l'adjudicataire:	
Nom et fonction du représentant légal de l'adjudicataire :	
Intitulé et numéro du contrat:	
Projet dans le cadre duquel le contrat a été signé :	
Pays:	
Date:	

Par la présente, j'atteste être le représentant autorisé de [nom de l'adjudicataire] et certifie que les renseignements donnés dans le présent document sont, pour tous les éléments significatifs, exacts et que toute inexactitude importante ou fausse déclaration ou tout manquement à l'obligation de fournir les renseignements demandés au titre de la présente auto-certification peut entraîner des sanctions ou des mesures correctives, y compris la suspension ou la résiliation du contrat entre l'adjudicataire et l'entité acheteuse, ainsi que l'inadmissibilité permanente aux activités et opérations financées et/ou gérées par le FIDA, conformément aux Directives pour la passation des marchés relatifs aux projets, au Guide pratique de passation des marchés du FIDA et aux autres politiques et procédures applicables du Fonds, dont la **Politique du FIDA en matière de prévention de la fraude et de la corruption dans le cadre de ses activités et opérations** (consultable à l'adresse <https://www.ifad.org/fr/document-detail/asset/40189695>), et la **Politique de prévention et de répression du harcèlement sexuel, et de l'exploitation et des atteintes sexuelles** (consultable à l'adresse <https://www.ifad.org/fr/document-detail/asset/40738506>).

Signature autorisée: _____ Date : _____
Nom du signataire en lettres capitales : _____



- L'adjudicataire certifie que ni lui-même ni son ou ses directeurs, associés, propriétaires, membres de son personnel essentiel, mandataires, sous-consultants, sous-traitants ou partenaires de son consortium ou de sa coentreprise ne se sont livrés à **AUCUNE** pratique frauduleuse, ni acte de corruption, de collusion, de coercition ou d'obstruction dans le cadre de la présente procédure de passation de marché et du présent contrat.
- L'adjudicataire déclare avoir lui-même et/ou l'un de ses directeurs, associés, propriétaires, membres de son personnel essentiel, mandataires, sous-consultants, sous-traitants, ou partenaires de son consortium ou de sa co-entreprise fait l'objet des condamnations, sanctions administratives (y compris les exclusions prononcées en application de l'Accord d'exécution mutuelle des décisions d'exclusion, également appelé "Accord d'exclusion croisée"²⁾) et/ou suspensions temporaires ci-après :

Nature de la mesure (condamnation pénale, sanction administrative ou suspension temporaire)	Prononcée par	Nom de la partie condamnée, sanctionnée ou suspendue (et lien avec l'adjudicataire)	Motifs de la mesure (fraude portant sur l'obtention d'un marché ou corruption lors de l'exécution d'un marché)	Date et durée de la mesure

Si aucune condamnation pénale, sanction administrative ou suspension temporaire n'a été prononcée, veuillez indiquer "néant".

- L'adjudicataire certifie que son ou ses directeurs, propriétaires et employés, ainsi que le personnel de ses mandataires, sous-consultants, sous-traitants ou partenaires de son consortium ou de sa coentreprise ne font l'objet d'**AUCUNE** condamnation pénale, sanction administrative ou enquête pour faits de harcèlement sexuel, ou d'exploitation ou atteintes sexuelles.
- L'adjudicataire certifie que ni lui-même, ni son ou ses propriétaires, mandataires, sous-consultants, sous-traitants, ou partenaires de son consortium ou de sa coentreprise n'ont **AUCUN** conflit d'intérêt réel, potentiel ou raisonnablement susceptible d'être perçu comme tel, et plus précisément que :
 - ils n'ont ni ne semblent raisonnablement avoir aucun partenaire majoritaire réel ou potentiel en commun avec une ou plusieurs parties à la procédure de passation de marché ou à l'exécution de ce dernier ;
 - ils n'ont ni ne semblent raisonnablement avoir réellement ou potentiellement le même représentant légal qu'un autre soumissionnaire aux fins de la présente offre ou de l'exécution du présent marché ;
 - ils n'ont ni ne semblent raisonnablement avoir réellement ou potentiellement, que ce soit par voie directe ou par le biais de tierces parties qu'ils auraient en commun, aucun lien qui leur permettrait d'avoir accès à des informations indues ou confidentielles relatives à la procédure de passation et à l'exécution du présent marché, d'influer sur la passation et l'exécution de ce marché, ou d'influer sur les décisions de l'entité acheteuse concernant le processus de sélection suivis pour le présent appel d'offres ou durant l'exécution du marché ;
 - ils n'ont pas soumissionné, ni ne semblent potentiellement ou raisonnablement devoir soumissionner, à plusieurs offres dans la présente procédure;
 - ils n'ont réellement ou potentiellement ni ne semblent raisonnablement avoir aucun lien professionnel ou familial avec un membre du conseil d'administration de l'entité acheteuse ou de son personnel, du Fonds ou de son personnel, ni avec nulle autre personne qui serait intervenue ou pourrait raisonnablement intervenir en quoi que ce soit, directement ou indirectement, i) dans l'élaboration du dossier d'appel d'offres, ii) dans processus de sélection pour l'attribution du présent marché, ou iii) dans l'exécution dudit marché, à moins que le conflit réel, potentiel ou raisonnablement susceptible d'être perçu comme tel qui découlerait de ce lien ait été autorisé par le Fonds de manière explicite et écrite.
 - [À remplir uniquement si les cases précédentes n'ont pas été cochées.]

L'adjudicataire déclare ci-après l'existence de conflits d'intérêts réels, potentiels ou raisonnablement susceptibles d'être perçus comme tels qui pourraient affecter ou qui, aux yeux d'autrui, pourraient raisonnablement paraître mettre d'une quelconque manière en cause l'impartialité du processus de passation du marché, y compris la procédure de sélection et l'exécution du marché, étant entendu et admis qu'il sera laissé à l'entièvre discréction du Fonds de prendre toute mesure qu'il estimerait souhaitable une fois ces éléments portés à sa connaissance:

[Veuillez décrire en détail tout conflit d'intérêts réel, potentiel ou raisonnablement susceptible d'être perçu comme tel, en précisant notamment sa nature et en indiquant le personnel, le ou les propriétaires, les mandataires, les sous-consultants, les sous-traitants, ou encore les partenaires du consortium ou de la coentreprise qui seraient concernés.]

L'adjudicataire certifie qu'AUCUNE gratification, rémunération, commission, cadeau ou autre élément de valeur qui ne figure pas dans la soumission, n'a été remis ou versé ou ne sera remis ou versé dans le cadre de la présente procédure de passation de marché et du présent contrat.

OU

[À remplir uniquement si la case précédente n'a pas été cochée.]

L'adjudicataire déclare que les gratifications, rémunérations, commissions, cadeaux ou autres éléments de valeur suivants ont été remis ou versés, ou seront remis ou versés, dans le cadre de la présente passation de marché et du présent contrat :

[Nom du bénéficiaire/adresse/date/motif/valeur]

[Nom du bénéficiaire/adresse/date/motif/valeur]

L'adjudicataire accepte d'informer l'entité acheteuse de toute modification importante apportée au présent formulaire d'auto-certification pendant toute la durée du contrat.



[Programme de Promotion de l'Entreprenariat Agropastoral des Jeunes (PEA-Jeunes)]

[Construction des infrastructures pédagogiques de production animale à CRA-ETA-EFSC Ebolowa en trois (03) lots] - Référence : [N° 019/DC/MINADER-MINEPIA/PEA-JEUNES/SPM/2022]

INSTRUCTIONS À SUIVRE POUR REMPLIR LE FORMULAIRE D'AUTO-CERTIFICATION

Le registre des entreprises et des personnes non admissibles de la Banque mondiale est une base de données en ligne qui permet de faire des recherches à partir d'un nom pour accéder à une page de résultats indiquant si une entreprise ou une personne est admissible ou non.

L'adjudicataire doit imprimer la ou les pages de résultats, sur lesquelles est affichée la mention "No matching records found" (Aucun résultat), les dater et les joindre au formulaire d'auto-certification.

En cas de résultat(s) défavorable(s) (c'est-à-dire si la ou les pages de résultats montrent qu'un ou plusieurs individus ou une ou plusieurs entités, adjudicataire compris, ne sont pas en droit d'obtenir des marchés de la Banque mondiale parce qu'ils font l'objet d'une exclusion croisée), il incombe à l'adjudicataire de faire état avec précision de ces sanctions et, le cas échéant, de leur durée ou, s'il estime qu'il s'agit d'un "résultat positif erroné", d'en informer immédiatement l'entité acheteuse.

L'entité acheteuse décidera s'il y a lieu de laisser le contrat suivre son cours ou de permettre à l'adjudicataire de procéder à son remplacement. Une telle décision sera prise au cas par cas et devra être approuvée par le FIDA, quelle que soit la valeur estimée du marché proposé.

Tous les documents susmentionnés doivent être conservés par l'adjudicataire en tant qu'éléments du dossier relatif au contrat passé avec l'entité acheteuse pendant toute la durée du contrat et pour une période minimale de trois ans après la fin de celui-ci.



INSTRUCTIONS À SUIVRE POUR REMPLIR LE FORMULAIRE D'AUTO-CERTIFICATION

Le registre des entreprises et des personnes non admissibles de la Banque mondiale est une base de données en ligne qui permet de faire des recherches à partir d'un nom pour accéder à une page de résultats indiquant si une entreprise ou une personne est admissible ou non.

L'adjudicataire doit imprimer la ou les pages de résultats, sur lesquelles est affichée la mention "No matching records found" (Aucun résultat), les dater et les joindre au formulaire d'auto-certification.

En cas de résultat(s) défavorable(s) (c'est-à-dire si la ou les pages de résultats montrent qu'un ou plusieurs individus ou une ou plusieurs entités, adjudicataire compris, ne sont pas en droit d'obtenir des marchés de la Banque mondiale parce qu'ils font l'objet d'une exclusion croisée), il incombe à l'adjudicataire de faire état avec précision de ces sanctions et, le cas échéant, de leur durée ou, s'il estime qu'il s'agit d'un "résultat positif erroné", d'en informer immédiatement l'entité acheteuse.

L'entité acheteuse décidera s'il y a lieu de laisser le contrat suivre son cours ou de permettre à l'adjudicataire de procéder à son remplacement. Une telle décision sera prise au cas par cas et devra être approuvée par le FIDA, quelle que soit la valeur estimée du marché proposé.

Tous les documents susmentionnés doivent être conservés par l'adjudicataire en tant qu'éléments du dossier relatif au contrat passé avec l'entité acheteuse pendant toute la durée du contrat et pour une période minimale de trois ans après la fin de celui-ci.



ANNEXE 7 : LISTE DES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT AGRÉÉS ET HABILITÉS À ÉMETTRE DES CAUTIONS DANS LE CADRE DES MARCHÉS PUBLICS AU CAMEROUN

N°	LISTE DES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT	SIGLE
01	Afriland First Bank (FIRST BANK) B.P. 11 834, Yaoundé	FIRST BANK
02	Banque Atlantique Cameroun (BACM) B.P. 2 933, Douala	BACM
03	Banque Camerounaise des Petites et Moyennes Entreprises (BC-PME) B.P. 12 962,	BC-PME
04	Banque Gabonaise pour le Financement International (BGFIBANK) B.P. 600, Douala	BGFIBANK
05	Banque Internationale du Cameroun pour l'Epargne et le Crédit (BICEC) B.P. 1 925, Douala	BICEC
06	Bank Of Africa Cameroun (BOA Cameroun) B.P. 4 593, Douala	BOA Cameroun
07	Citibank Cameroun (CITIGROUP) B.P. 4 571, Douala	CITIGROUP
08	Commercial Bank-Cameroun (CBC) B.P. 4 004, Douala	CBC
09	Crédit Communautaire d'Afrique - Bank (CCA-BANK) B.P. 30 388, Yaoundé	CCA-BANK
10	Ecobank Cameroun (ECOBANK) B.P. 582, Douala	ECOBANK
11	National Financial Credit-Bank (NFC-Bank) B.P. 6 578, Yaoundé	NFC-Bank
12	Société Commerciale de Banques-Cameroun (SCB-Cameroun) B.P. 300, Douala	SCB-Cameroun
13	Société Générale Cameroun (SGC) B.P. 4 042, Douala	SGC
14	Standard Chatered Bank Cameroon (SCBC) B.P. 1 784, Douala	SCBC
15	Union Bank of Cameroon (UBC) B.P. 15 569, Douala	UBC
16	United Bank for Africa (UBA) B.P. 2 088, Douala	UBA

LISTE DES COMPAGNIES D'ASSURANCE AGRÉÉES ET HABILITÉES À ÉMETTRE DES CAUTIONS DANS LE CADRE DES MARCHÉS PUBLICS AU CAMEROUN

N°	LISTE DES COMPAGNIES D'ASSURANCE
01	Activa Assurances, B.P. 12 970, Douala
02	Area Assurances S.A, B.P. 1 531, Douala
03	Atlantique Assurances S.A, B.P. 2 933, Douala
04	Beneficial General Insurance S.A, B.P. 2 328, Douala
05	Chanas Assurances S.A, B.P. 109, Douala
06	CPA S.A, B.P. 54, Douala
07	Nsia Assurances S.A, B.P. 2 759, Douala
08	Pro Assur S.A, B.P. 5 963, Douala
09	SAAR S.A, B.P. 1 011, Douala
10	Saham Assurances S.A, B.P. 11 315, Douala
11	Zenithe Insurance S.A., B.P. 1540, Douala

